



RAPPORT FINANCIER

Mesdames, Messieurs et Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous réunir en Assemblée Générale Mixte en application des statuts, et de la Loi 17 -95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée par la Loi 20-05, notamment ses titres IV ET V et de leurs articles 107 et suivants et des articles 29 et suivants des statuts BMCE Bank, pour vous rendre compte de l'activité de BMCE Bank au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la Loi ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais impartis.

RÉSULTATS ET INDICATEURS BILANTIELS CONSOLIDÉS

◆ Réalisations financières du Groupe BMCE Bank Of Africa

Le total bilan du Groupe BMCE Bank Of Africa s'élève, au 31 décembre 2015, à 279,4 MMDH contre 247,2 MMDH à fin décembre 2014, soit une hausse de +13%.

Pour leur part, les capitaux propres part du Groupe BMCE Bank atteignent 17 022 MDH à fin 2015 contre 16 063 MDH une année auparavant, en progression de +6%.

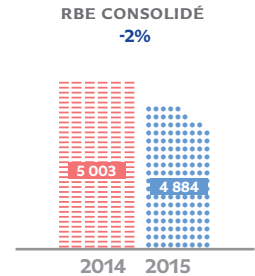
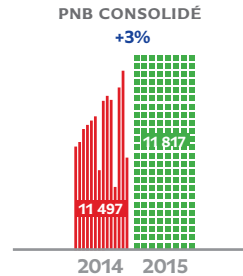
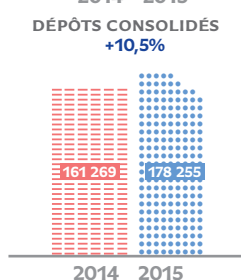
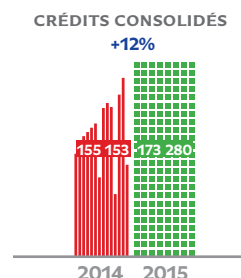
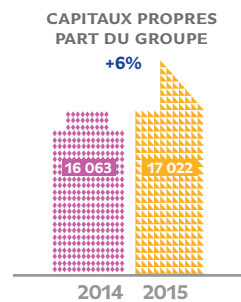
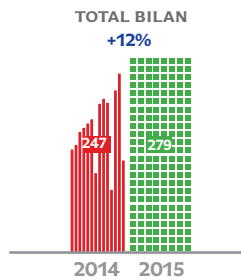
Le périmètre de consolidation est resté relativement stable sur les deux exercices, marqué toutefois par des acquisitions complémentaires dans la BDM (32,38% contre 27,38% en 2014) et la LCB (37% contre 25% en 2014).

La Banque a également participé à deux augmentations de capital, celle de BOA portant sa participation à près de 75% contre 72,7% en 2014 et celle de Maghrébaïl augmentant sa participation à 52,47% à fin 2015 contre 51% en 2014.

Par ailleurs, l'encours des Crédits consolidés a cru de +12%, de 155,1 milliards en 2014 à 173,3 milliards de dirhams en 2015. Retraité des opérations de pensions sur le marché monétaire, la progression s'établit à +6,5%.

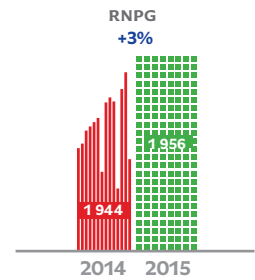
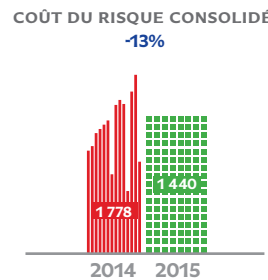
Les Dépôts de la clientèle ont progressé de +10,5% sur la même période s'établissant à 178,2 milliards de dirhams contre 161,2 milliards de dirhams en 2014.

Concernant les réalisations financières consolidées, le Produit Net Bancaire s'élève à 11 817 MDH en 2015 contre 11 497 MDH en 2014, soit une progression de +3% sur la période.



Le Résultat Brut d'Exploitation enregistre une légère baisse de près de -2% en s'établissant à près de 4,9 milliard de dirhams à fin 2015.

Pour sa part, le coût du risque affiche une baisse de -19%, à 1 440 MDH en 2015 contre 1 778 MDH l'année dernière.



Le Résultat Net Part du Groupe "RNPG" ressort en légère hausse de +1% s'établissant ainsi à 1 956 MDH en 2015 contre 1 944 MDH en 2014.

Le Résultat du Groupe est à un niveau comparable à celui de 2014, atteignant 2 655 MDH contre 2 692 MDH en 2014.

◆ Contribution des filières au résultat net part de Groupe

Les contributions au résultat net part de Groupe BMCE Bank par filière se présentent comme suit :

Contributions Consolidées	Déc. 14	% STR	Déc. 14	% STR	VAR
ACTIVITES AU MAROC	1 177	60%	1 297	67%	-9%
BMCE BANK	845	43%	993	51%	-15%
ACTIVITES FILIALISEES	331	17%	304	16%	9%
SFS	174	9%	145	7%	20%
GABA	110	6%	107	5%	3%
AUTRES	48	2%	51	3%	-8%
ACTIVITES A L'ETRANGER	779	40%	647	33%	20%
EUROPE	171	9%	126	6%	36%
AFRIQUE	608	31%	521	27%	17%
RESULTAT NET PDG	1 956	100%	1 944	100%	1%

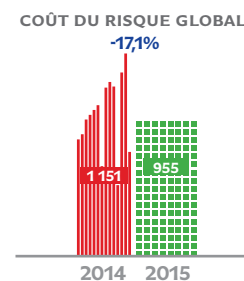
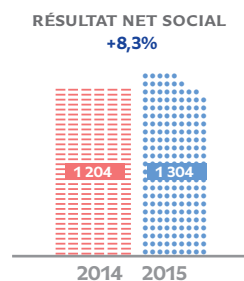
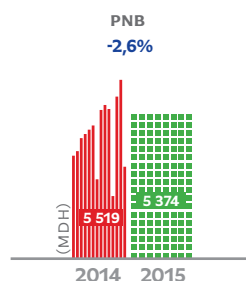
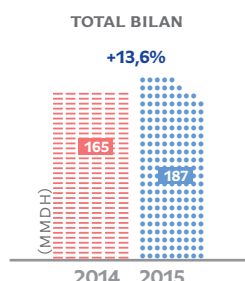
La contribution des activités au Maroc s'établit à 60% du RNPG global contre 67% en 2014.

Les activités à l'International représentent 40% du RNPG global avec une contribution en progression de +20% tirée par les réalisations favorables de BIH en hausse de +36%.

Les activités Africaines représentent 31% du RNPG du Groupe, en progression de +17% par rapport à 2014.

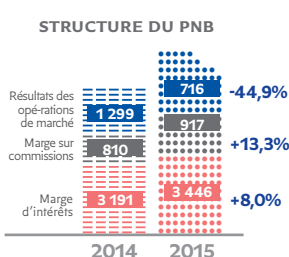
◆ Résultats et contributions des activités de BMCE SA

Le total bilan de BMCE S.A s'établit à 187 MMDH à fin Décembre 2015 contre 164,5 MMDH à fin décembre 2014, en hausse de +13,8%.



Le PNB de la Banque ressort en baisse de -2,6%, passant de 5 519 MDH en 2014 à 5 374 MDH en 2015. Une baisse qui s'explique par l'effet combiné de :

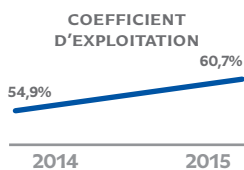
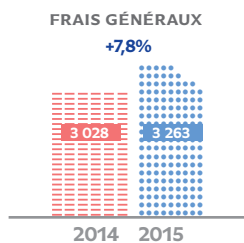
- La baisse du résultat des activités de marché de -45% par rapport à l'année dernière, qui fut marquée par la performance exceptionnelle des activités de marché en raison notamment des effets de la baisse de la courbe des taux des Bons du Trésor et des taux directeurs.



- La progression de la marge sur intérêts de +8,0%,
- L'évolution des commissions de +13,3%,
- La croissance des dividendes de +21,2% (+80 MDH) à 423 MDH en 2015 contre 349 MDH en 2014,

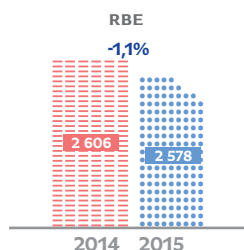
Les frais généraux ont progressé de +7,8% de 3 028 MDH en 2014 à 3 263 MDH en 2015, dans un contexte marqué par :

- Efforts déployés dans les cœurs de métier de la Banque à travers des projets structurants, liés à l'exploitation ayant permis une amélioration des indicateurs de productivité
- Investissements significatifs pour la structuration de Groupe et déploiement d'efforts important en termes d'adaptation et d'accompagnement
- Renforcement du réseau d'agences avec 35 nouvelles unités
- Acteur très engagé socialement, soumis à de nombreuses sollicitations compte tenu, du rayonnement et de l'image de la Banque, de la stature de son Président et des valeurs RSE qui l'anime
- Achèvement du PSD 2012-15 coïncidant avec la célébration du 20^{ème} anniversaire de la privatisation de BMCE Bank.



Le RBE ressort à -1,1%, de 2 606 MDH en 2014 à 2 578 MDH en 2015.

Le Coût du Risque Global s'élève à 955 MDH contre 1 151 MDH à fin décembre 2014.



- Les Dotations aux provisions clientèle s'élèvent à 1 304 MDH à fin 2015 (hors la dotation en PRG brute de 103 MDH soit 65 MDH en net réalisée en 2015) contre 1 590 MDH en 2014 en baisse de -18%,

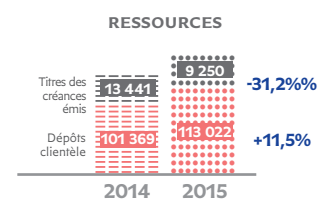
- Les Reprises s'élèvent à 424 MDH en 2015 contre 217 MDH en 2014 en hausse de +95,4%.

Le résultat net de BMCE Bank S.A ressort à 1 304 MDH à fin décembre 2015 contre 1 204 MDH en 2014, soit une évolution de +8,3%.

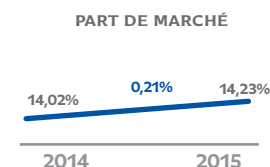
◆ Eléments d'activité de la banque au maroc

• Ressources de la Banque

Les ressources de la Banque (dépôts clientèle & titres de créances émis) se sont inscrites en hausse +6,5% pour s'établir à 123 MMDH à fin décembre 2015, contre 115 MMDH à fin décembre 2014, induisant une amélioration de la part de marché de +0,21% à 14,23% à fin 2015 contre 14,02% pour à fin 2014.

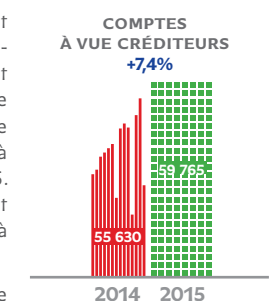


Les dépôts de la clientèle ont augmenté assez significativement de +11,5% pour atteindre à 113 MMDH avec une part de marché qui ressort à 14,05% à fin 2015 en hausse de +0,60%.

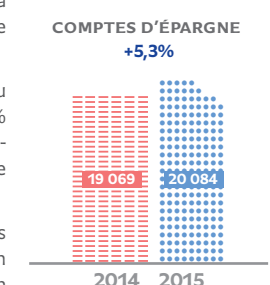


En termes de structure des dépôts (incluant l'encours des certificats de dépôts émis par la Banque ainsi que l'emprunt obligataire international), la part des dépôts rémunérés représente près de 47% du total des ressources à fin décembre 2015 contre 49% en 2014.

Les comptes à vue créditeurs ont progressé de +7,4%. En effet, les encours comptes chèques enregistrent une progression de +8,8% (contre 5,6% pour le secteur), passant de 41 MMDH à fin décembre 2014 à 44,6 MMDH à fin décembre 2015. D'autre part, les comptes courants ont augmenté de +3,5% pour se fixer à 15,2 MMDH au 31 décembre 2015.

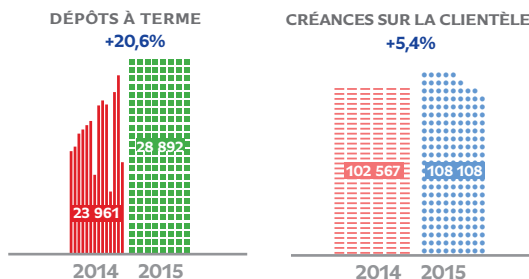


La part de marché des comptes à vue créditeurs est passée de 12,73% à 12,9% à fin décembre 2015, en hausse de +0,17%.



Les comptes sur carnets ont connu une hausse de +5,3% (contre 6,5% pour le secteur), affichant un encours de 20,1 MMDH en 2015 contre 19,1 MMDH en 2014.

La part de marché des comptes sur carnet s'établit à 14,62% à fin décembre 2015 contre 14,75% à fin décembre 2014.

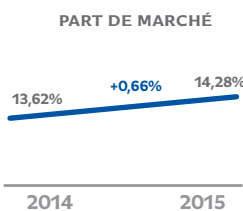


Les dépôts à terme se sont inscrits en hausse de +20,6% à 29 MMDH à fin décembre 2015 permettant ainsi de renforcer le ratio LCR de liquidité de la Banque.

La part de marché des dépôts à terme ressort à 16,38% au 31 décembre 2015 contre 14,73% à fin 2014.

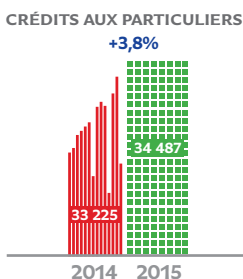
• Créances sur la clientèle

Les crédits de la Banque enregistrent une hausse de +5,4% (contre -0,2% pour le secteur), affichant 108,1 MMDH à fin décembre 2015 contre 102,6 MMDH à fin décembre 2014. En termes de parts de marché, les crédits ont connu une évolution de +0,66%, passant de 13,62% au 31 décembre 2014 à 14,28% à fin 2015.



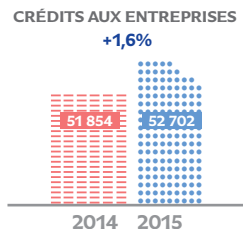
Les crédits aux particuliers progressent de +9,8% soit +3,3 MMDH, passant de 33,2 MMDH à 36,5 MMDH à fin décembre 2015.

Cette évolution est attribuable principalement à la hausse des crédits immobiliers particuliers de +9,3% soit +2,3 MMDH (contre +4,6% pour le secteur), et par celle des crédits à la consommation de +11,3% soit près de +1 MMDH.



La part de marché des crédits immobiliers aux particuliers enregistre une hausse de +0,56% passant de 14,44% à 15,0% à fin décembre 2015. La part de marché des crédits à la consommation s'inscrit en hausse de +1,12% à 20,35% au 31 décembre 2015.

Les crédits aux entreprises, s'élèvent à 52,7 MMDH à fin décembre 2015, en hausse de +1,6% par à fin 2014, avec une progression des crédits de trésorerie de +0,9 MMDH et des crédits à l'équipement de +0,4 MMDH soit respectivement +3,2% et +2,9%. En revanche, les crédits FPI ont connu une baisse de -4,6% (contre -8,2% pour le secteur), soit -0,5 MMDH entre 2014 & 2015.



La part de marché des crédits de trésorerie et à l'équipement ressort à 12,83% à fin décembre 2015 contre 12,20% à fin 2014. Les crédits de financement de la promotion immobilière ont connu une hausse de leur part de marché de +0,51%, affichant 15,63% au 31 décembre 2015 contre 15,12% fin décembre 2014.

◆ Produit net bancaire

Le PNB de BMCE Bank S.A s'établit à 5 374 MDH à fin 2015 contre 5 519 MDH à fin 2014, soit -2,6%.

• La marge d'intérêts

La marge d'intérêts affiche une progression de +8,0% par rapport à décembre 2014, passant de 3 191 MDH à 3 446 MDH au 31 décembre 2015. Cette évolution s'explique par :

- L'amélioration de la marge d'intermédiation clientèle de +12 Pbs suite à une baisse plus importante du coût des ressources de -27 Pbs s'établissant à 1,80% en 2015 contre 2,07% en 2014, par rapport à la baisse du rendement moyen des crédits de -15 Pbs pour ressortir à 5,32% en 2015.

En effet, la baisse du coût des ressources provient : d'une part, de l'augmentation des encours moyens des dépôts non rémunérés de +11,3% (+5,5 MMDH en capitaux moyens) essentiellement les comptes chèques avec +10,1% (soit +3,7 MMDH), et d'autre part, de l'amélioration aussi bien du taux de rémunération réglementaire des comptes sur carnets (2,28% en 2015 contre 3,52% en moyenne en 2014) que des Certificats de dépôts (3,52% en 2015 contre 4,25% en 2014).

- Amélioration de la marge de trésorerie entre 2014 et 2015, se traduisant par un moindre refinancement à travers les avances BAM et à un recours limité au marché monétaire, engendrant une baisse des intérêts servis de -200 MDH, dans un contexte d'évolution des dépôts clientèle et de la hausse des emprunts à terme, notamment l'emprunt subordonné émis en juin 2015 pour un montant de 2 MMDH.

- La contribution très significative des activités de TOS dans l'évolution de la marge d'intérêt de +132 MDH entre 2014 et 2015, tirée notamment par les revenus dégagés par les placements en titres d'investissement en devises.

• Marge sur commissions

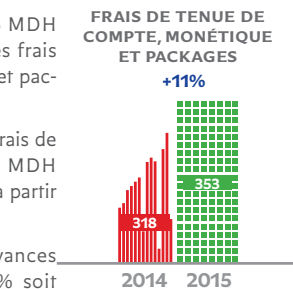
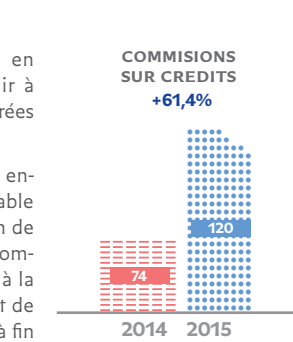
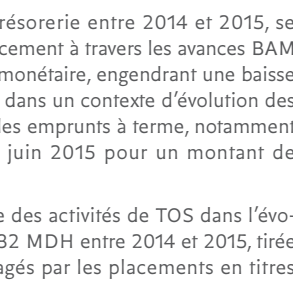
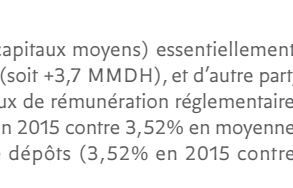
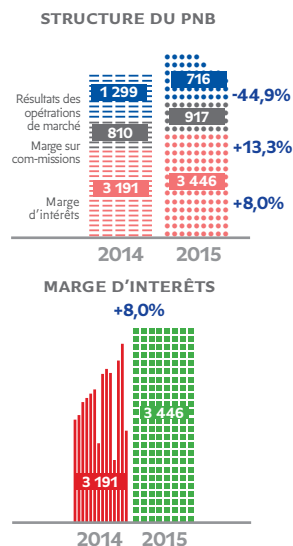
Les commissions s'inscrivent en hausse de +13,3% pour s'établir à 917 MDH à fin décembre 2015, tirées essentiellement par :

- Les commissions sur les crédits enregistrent une augmentation notable de +61% soit +46 MDH en raison de l'instauration en août 2014 des commissions de dépassements liées à la clientèle des Particuliers (passant de 31 MDH à fin 2014 à 83,4 MDH à fin 2015).

La progression de +11%, soit +35 MDH des commissions perçues sur les frais de tenue de compte, monétique et packages, en raison de :

- La hausse des commissions de frais de tenue de compte (+9%) soit +11 MDH suite à la revue de la tarification à partir du deuxième semestre 2015.

- Le rythme élevé des redevances perçues sur les packages +22% soit



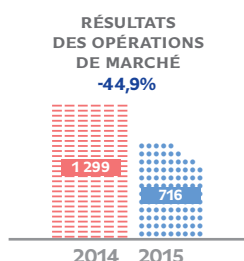
+23 MDH entre 2014 et 2015 en corrélation avec l'augmentation du stock des packages vendus de près de +26% soit +87 548 Packs, passant de 332 201 packs à 419 749 packs à fin 2015.

• Résultat des opérations de marché

Le résultat comptable des opérations de marché s'élève à 716 MDH au 31 décembre 2015 contre 1 299 MDH à fin décembre 2014, soit -45%. Cette baisse des résultats s'explique par :

- La baisse des rendements obligataires en 2015 en raison de la non-récurrence des plus-values exceptionnelles des activités de marché réalisées en 2014,

- L'impact de la radiation de près du tiers de l'Emprunt International émis en 2013 pour un encours global de 300 millions de dollars, profitant d'une amélioration des liquidités de la Banque en devises à moyen terme.



◆ Résultat des opérations sur immobilisations financières

Le résultat des immobilisations financières s'élève à 3 79,1 MDH à fin décembre 2015 contre 11 MDH à fin décembre 2014, correspondant principalement à la reprise de provision enregistrée sur la participation BIH pour 380 MDH.

◆ Charges générales d'exploitation

- Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 3 263 MDH à fin décembre 2015 contre 3 028 MDH à fin décembre 2014, soit une hausse de +7,8%.

- Les charges du personnel ont progressé de +7,6%, à 1 455 MDH à fin décembre 2015. Cette hausse s'explique par l'effet plein de l'augmentation salariale syndicale opérée en juillet 2014 dont l'impact s'élève à près de +18 MDH ; parallèlement à l'augmentation de mérite du personnel.

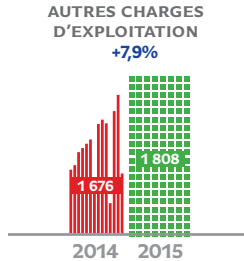
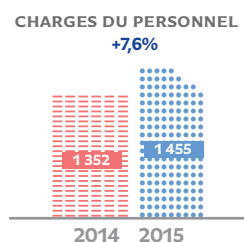
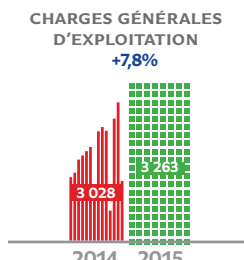
- Les autres charges d'exploitation ont enregistré une hausse de +7,9%, passant de 1 676 MDH au 31 décembre 2014 à 1 808 MDH à fin décembre 2015, marquées principalement par :

- la hausse du nombre d'agences de +35 agences soit +5,3%, à 697 agences à fin décembre 2015 engendrant de nouvelles charges de fonctionnements,

- les efforts déployés dans les cœurs de métier de la Banque à travers des projets structurants, liés à l'exploitation ayant permis une amélioration des indicateurs de productivité

- les investissements significatifs pour la structuration de Groupe et le déploiement d'efforts important en termes d'adaptation et d'accompagnement

- l'acteur très engagé socialement, soumis à de nombreuses sollicitations compte tenu, du rayonnement et de l'image de la Banque, de la stature de son Président et des valeurs RSE qui l'anime



- l'achèvement du PSD 2012-15 coïncidant avec la célébration du 20ème anniversaire de la privatisation de BMCE Bank.

◆ Coût du risque

Le Coût du Risque global s'élève à 955 MDH à fin décembre 2015 contre 1 151 MDH à fin décembre 2014, soit une baisse de -17%.

Le coût du risque clientèle net des reprises (yc PRG brute) s'élève, quand à lui, à 984 MDH en 2015 contre 1 017 MDH à fin décembre 2014, en baisse de -3,2%.

- Les Dotations aux provisions clientèle s'établissent à 1 304 MDH à fin 2015 contre 1 590 MDH en 2014 en baisse de -18%,

- Les Reprises atteignent, pour leur part, 424 MDH en 2015 contre 217 MDH à fin 2014 en hausse de +95,4%.

L'encours des provisions pour créances en souffrance est passé de 4 216 MDH à fin décembre 2014 à 4 776 MDH à fin décembre 2015 en hausse de +13,3%.

- Le taux de couverture des créances est passé de 70,8% à fin décembre 2014 à 67% à fin décembre 2015.

- Le taux de contentieux des créances est passé de 5,81% à fin décembre 2014 à 6,59% à fin décembre 2015.

◆ Résultat net

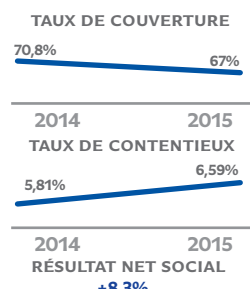
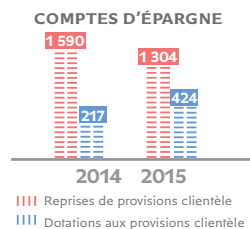
Le résultat net ressort à 1 304 MDH à fin décembre 2015 contre 1 204 MDH à fin décembre 2014, soit une hausse de +8,3%.

◆ Services financiers spécialisés

Contribution	SFS	SALAFIN	Maghrébaïl	M.Factoring	RM Experts	Euler Hermes Acmar						
SFS	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14		
PNB Consolidé	644	744	249,8	228,3	300,4	382,4	94,0	133,1	0,0	-0,1	na	na
Evolution	-13%	9%	9%	-21%	-29%	-29%	13%	16%	16%	na	na	
Frais Généraux	-219	-193	-91,0	-79,2	-70,7	-63,9	17,3	-15,2	-39,8	-34,4	na	na
Evolution	13%	15%	11%	13%	16%	16%	16%	16%	16%	16%	na	na
Coût du Risque	45%	-148	-52,9	-45,2	91	-95	6,5	-7,6	0,0	0,0	na	na
Evolution	-130%	17%	17%	-196%	-185%	-185%	17%	17%	17%	17%	na	na
Résultat PDG	174	145	87,1	77,5	59,7	41,3	20,9	25,1	0,7	-1,0	5,5	2,5
Evolution	20%	12%	12%	44%	17%	17%	17%	17%	17%	17%	122%	122%

La filière Services Financiers Spécialisés représente 9% du RNPG global du Groupe. Sa contribution a enregistré une hausse de +19% à fin Décembre 2015.

Salafin a enregistré une hausse de son résultat net de +18% en social à 125 MDH, soit un ROE de 20%. Cette performance est attribuable à la progression de +14,6% du Produit Net Bancaire à 354,5 MDH et à la maîtrise continue des charges générales d'exploitation avec un coefficient d'exploitation en amélioration de 302 pdb à 29,2%. Sa contribution au PNB consolidé s'inscrit en hausse de +9% pour atteindre 250 MDH en 2015. Par ailleurs sa contribution au RNPG a augmenté de près de 12% par rapport à l'année dernière passant de 77,5 MDH à 87,1 MDH.



La contribution de Maghrébaïl au RNPG s'élève à 60 MDH en 2015 contre 41 MDH en 2014 en progression de +44%, suite à l'impact positif des retraitements IFRS des provisions sur les créances clientèle. Il importe de souligner l'amélioration nette du coût net du risque avec une reprise nette de provisions de 13,5 MDH à fin 2015 contre une dotation nette de 61,3 MDH à fin 2014.

Maroc Factoring affiche un résultat social de 15,5 MDH en 2015, en repli de -49%. Cette régression s'explique principalement par la baisse du PNB en social de -30% à 46 MDH en 2015 contre 66 MDH en 2014 en lien avec la baisse de -22% du chiffre d'affaires « factoré » suite à l'arrivée à terme de certains contrats d'affacturage. Maroc Factoring a constaté une dotation nette aux provisions de 2,5 MDH à fin 2015 contre une reprise nette de 1,2 MDH un an auparavant. La contribution au RNPG consolidé ressort à +21 MDH à fin décembre 2015 contre une contribution de 25 MDH l'année dernière en baisse de -17%.

RM Experts, a enregistré un résultat social de 8,4 MDH à fin décembre 2015 en amélioration de +14% par rapport à l'année dernière.

◆ Gestion d'actifs et banque d'affaires

La filière Gestion d'Actifs et Banque d'Affaires représente 5.6% du RNPG global du groupe. Elle enregistre une hausse de +3,3% de sa contribution, de 106,6 MDH à fin 2014 à 110,1 MDH en 2015 tirée par la performance de BMCE Capital Gestion dont le résultat net enregistre une hausse de +23%.

Contribution	GABA		BMCE Capital		BK Bourse		BK Gestion	
GABA	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14
PNB Consolidé	344	352	185,0	213,3	17,9	19,9	141,5	118,5
Evolution	-2%		-13%		-10%		19%	
Frais Généraux	-268	-245	-216,5	-195,7	-13,0	-15,9	-38,2	-33,6
Evolution	9%		11%		-18%		14%	
Coût du risque	-6	-15	-6,4	-14,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Evolution	-57%		-57%					
Résultat PDG	110,1	106,6	48,2	56,7	1,0	0,4	60,9	49,4
Evolution	3%		-15%				23%	

BMCE Capital a enregistré une baisse de son résultat net part de groupe de -18% s'établissant en 2015 à 48 MDH contre 59 MDH une année auparavant.

Dans un contexte de léthargie du marché boursier, BMCE Capital Bourse a fait preuve de résilience en réalisant un résultat net social positif de 0,5 MDH comparable à celui de 2014. En effet, après le fort dynamisme constaté sur le marché boursier marocain début 2015, l'euphorie a été vite estompée par des résultats semestriels en berne des sociétés cotées ainsi que la raréfaction de papier frais sur le marché.

BMCE Capital Gestion a enregistré une progression de +23% de son résultat social atteignant 60,9 MDH en 2015 contre 49,4 MDH en 2014. Parallèlement, la contribution au PNB consolidé a augmenté de +19% passant de 118,5 MDH à 141,5 MDH en 2015.

Ces performances financières sont portées conjointement par l'accroissement du flux d'activité, mais également par les performances de gestion exceptionnelles réalisées sur l'exercice 2015.

◆ Autres activités au maroc

Contribution	Autres		Locasom		EAI		CID	
Autres Activités	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14
PNB Consolidé	147	159	147,3	159,0	na	na	na	na
Evolution	-7%		-7%					
Frais Généraux	-77	-87	-77,3	-87,1	na	na	na	na
Evolution	-11%		-11%					
Coût du risque	-1	-2	-1,2	-2,4	na	na	na	na
Evolution	-49%		-49%					
Résultat PDG	47,5	51,4	37,6	27,7	-1,1	-1,1	11,7	24,9
Evolution	8%		36%		-48%		-53%	

La filière 'autres activités' du Groupe BMCE Bank, regroupe les entités Locasom, EAI, et CID, et contribue à hauteur de 2,4% du RNPG global du Groupe.

Locasom a enregistré une progression de +8,5% de son résultat social.

Sa contribution au RNPG ressort à 37,6 MDH en 2015 contre 27,7 MDH en 2014 en hausse de 36%.

EAI a enregistré un résultat social de -0,4 MDH en 2015.

CID : filiale détenue à hauteur de 38,9% de son capital par la Banque, contribue au résultat net consolidé part de groupe à hauteur de 11,7 MDH en baisse de -53% par rapport à l'année dernière. CID a réalisé cette année un résultat net social de 30 MDH en baisse -53% par rapport à 2014 (qui fût une année exceptionnelle).

◆ Résultats et contributions des activités à l'étranger

Au 31 décembre 2015, les activités à l'international enregistrent une hausse de +20% passant de 647 MDH à 779 MDH, représentant 40% du RNPG Global contre 33% en 2014.

Contribution	International		Europe		Afrique	
Activités Afrique	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14
PNB Consolidé	5 800	5 280	446,1	343,2	5 354	4 937
Evolution	10%		30%		8%	
Frais Généraux	-3 333	-3 092	-208,9	-157,9	-3 124	-2 934
Evolution	8%		32%		6%	
Coût du risque	-929	-701	-25,0	-40,9	-904	-660
Evolution	33%		-39%		37%	
Résultat PDG	779	647,0	171,1	125,5	608,0	521,5
Evolution	20%		36%		17%	

Cette forte progression s'explique par (i) la hausse de la contribution des activités européennes de +36% représentant 9% du RNPG global, (ii) ainsi que par la progression des activités africaines de +17% représentant près de 31% du résultat global contre 27% en 2014.

◆ Activités en Europe

BIH affiche une contribution au RNPG en hausse significative de +36% par rapport à 2014 s'établissant à 171 MDH en 2015 contre 126 MDH en 2014. La Plateforme Europe consolide sa capacité bénéficiaire d'année en année grâce à la performance des deux entités BBI Londres et BBI Madrid.

BBI Madrid affiche une contribution de 65 MDH en 2015 contre 47 MDH en 2014 en forte hausse de +40%. Dans un contexte marquée par une reprise de la croissance économique en Espagne, le Résultat Net de BBI Madrid a enregistré une croissance de +44% pour s'établir à près de 6,1 M€ à fin 2015, soit un ROE de 14%, tiré principalement par la progression de +39% du Produit Net Bancaire culminant pour la première fois à 17 M€. Ceci est le résultat de la mise en œuvre de la stratégie axée sur la diversification du portefeuille, l'intensification des opérations avec les grandes entreprises, outre le développement soutenu de l'activité Trade Finance.

BBI Londres enregistre une contribution en nette progression de +35% s'établissant à 106 MDH en 2015 contre 79 MDH en 2014. Le Résultat Net ressort à 7,8 M€ à fin 2015, en croissance de +36% par rapport à fin 2014, tiré par la hausse de +16% du PNB à 16,2 M€ et une reprise nette de provisions de 1,1 M€ à fin 2015. Quant aux charges générales d'exploitation, elles s'élèvent à 10,5 M€ à fin 2015, en hausse de +31,9% par rapport à la même période de l'année précédente, suite à des charges exceptionnelles et non-récurrentes enregistrées en 2015.

◆ Activités en Afrique

Contribution	Afrique		BOA		LCB		BDM	
	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14	Déc-15	Déc-14
Activités Afrique	5 354	4 937	5 038	4 612	315,6	325,2	na	na
Evolution	8%		9%		-3%			
Frais Généraux	-3 124	-2 934	-2 918	-2 721	-205,2	-213,5	na	na
Evolution	6%		7%		-4%			
Coût du risque	-904	-660	-907	-695	3,1	35,1	na	na
Evolution	37%		31%		-91%			
Résultat PDG	608	521,5	498,2	437,5	30,8	32,9	79,0	51,0
Evolution	17%		14%		-6%		55%	

Bank of Africa a vu sa contribution au RNPG atteindre un niveau de près de 500 MDH en 2015 en croissance de +14% par rapport à la même période de l'année dernière. Ainsi, sa contribution représente 25% du RNPG global du Groupe en 2015.

Le Résultat Net Part du Groupe de BOA Group ressort à 56,2 M€ à fin 2015, en croissance de +14,4% par rapport à fin 2014, porté par la hausse de +13,4% du PNB consolidé à 440 M€. Le coefficient d'exploitation consolidé s'améliore et passe à 61,7% en 2015 contre 62,9% un an auparavant. Ces réalisations ont été portées par un total bilan et des fonds propres consolidés en progression, respectivement, de +19% et +18% entre 2014 et 2015.

La contribution au PNB global ressort à 5 038 MDH en progression de +9% (représentant 43% du total). La contribution de la BOA au coût du risque (après retraitements IFRS) s'élève à 907 MDH en 2015 contre 695 MDH en 2014 en hausse de +31%.

La Congolaise de Banque a enregistré une baisse de -3% de sa contribution au PNB consolidé passant de 325,2 MDH en 2014 à 316 MDH en 2015.

La contribution de La Congolaise de Banque au RNPG ressort à 30,8 MDH en 2015, contre 32,9 MDH en 2014 en baisse de -6%. Le résultat net en social ressort en baisse de -41% à 57 MDH en 2015 contre 98 MDH en 2014.

Enfin, la Banque de Développement du Mali société mise en équivalence, a vu sa contribution au résultat net part du groupe progresser de 51 MDH en 2014 à 79 MDH en 2015, en raison notamment de l'augmentation du taux de détention de +5% à 32,38% en 2015.

CONTRIBUTION DES FILIALES AU RNPG DE LA BANQUE

Contribution	Déc. 14	% STR	Déc. 14	% STR	VAR
Activités au Maroc	1 177	60%	1 297	67%	-9%
BMCE Bank	845	43%	993	51%	-15%
Activités Filialisées	331	17%	304	16%	9%
SFS	174	9%	145	7%	20%
SALAFIN	87	4%	78	4%	12%
MAGHREBAIL	60	3%	41	2%	44%
MAROC FACTORING	21	1%	25	1%	-17%
RM EXPERTS	1	0%	-1	0%	-167%
EULER HERMES	6	0%	2	0%	122%
ACMAR					
GABA	110	6%	107	5%	3%
BMCE CAPITAL	48	2%	57	3%	-15%
BMCE CAPITAL BOURSE	1	0%	0	0%	
BMCE CAPITAL GESTION	61	3%	49	3%	23%
AUTRES	48	2%	51	3%	-8%
LOCASOM	38	2%	28	1%	36%
EAI	-2	0%	-1	0%	48%
CID	12	1%	25	1%	-53%
ACTIVITES A L'ETRANGER	779	40%	647	33%	20%
EUROPE	171	9%	126	6%	36%
AFRIQUE	608	31%	521	27%	14%
BOA	498	25%	438	23%	14%
LCB	31	2%	33	2%	-6%
BDM	79	4%	51	3%	55%
RESULTAT NET PDG	1 956	100%	1 944	100%	1%

◆ Gestion Actif /Passif au 31 Décembre 2015

• Risque de liquidité

Le Coefficient de Liquidité affiche 110% au 31 Décembre 2015 au-dessus de la limite réglementaire de 100%.

Le Coefficient LCR (Liquidity Coverage Ratio), affiche respectivement 98% sur base individuelle et 122% sur base consolidée au 31 décembre 2015 au-dessus de la limite réglementaire de 60% fixée par Bank Al Maghrib pour l'année 2015.

• Risque de taux d'intérêt

Les résultats des stress testing effectués au 31 Décembre 2015 relativement aux impacts d'une variation des taux d'intérêt de 200 pbs sur la marge d'intérêt et sur la valeur économique des Fonds Propres ressortent en conformité avec les limites fixés par le comité ALCO.

En effet, l'impact d'une variation des taux d'intérêt de 200 pb sur la marge d'intérêt est estimé à 53 MDH, soit 0.9% du PNB prévisionnel 2015, inférieur à la limite ALCO fixée à 5%.

La variation de la valeur économique des Fonds Propres face à un choc de taux de 200pbs, est estimé à 944 MDH soit 6% des Fonds Propres réglementaires, inférieure à la limite ALCO fixée à 20%.

PERSPECTIVES DE CROISSANCE DE LA BANQUE

Dans le cadre du plan stratégique élaboré sur la période 2015-2018, le Groupe BMCE Bank prévoit de consolider sa dynamique de croissance aussi bien :

- (i) au Maroc, à travers notamment la poursuite de l'extension du réseau,
- (ii) qu'à l'international, à travers l'optimisation de la présence du groupe en Europe et la consolidation de ses activités africaines.

Pour rappel, dans un tel contexte de croissance, aussi bien des crédits à l'économie que de la consolidation des participations stratégiques, la banque a procédé au renforcement de ses fonds propres en 2015, en émettant un montant de 2 milliards de dirhams additionnels en dettes subordonnées, en plus des deux émissions réalisées de 1 milliard de dirhams chacune en janvier 2013, et en septembre 2014.

La banque s'engage par ailleurs de poursuivre ses efforts de rationalisation des charges, et de maîtrise des risques, au Maroc et à l'international.

RÉSOLUTIONS

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et des Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes, approuver l'ensemble de ces documents dans leur intégralité et sans réserve ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale constate que les comptes individuels ainsi que les bilans de l'activité au Maroc, des succursales et des filiales de BMCE Bank, les comptes de résultat (CPC et ESG) les concernant et ainsi arrêtés au 31 décembre 2015, reflètent l'ensemble des opérations de la Banque.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat annuel réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se présente comme suit :

Pour l'activité Maroc	836.397.114,38 DH
Pour la Succursale de Paris	
contre-valeur en dirhams de devises	168.363.583,83 DH
Pour la Succursale BMCE Bank Offshore	
contre-valeur en dirhams de devises	299.274.598,40 DH
Soit un bénéfice net de	1.304.035.296,61 DH

En conséquence, l'Assemblée Générale décide d'affecter les résultats dégagés au titre de l'exercice 2015 de la manière suivante :

Bénéfice net	1.304.035.296,61 DH
Premier dividende de 6%	107.678.034,00 DH

Reste 1.196.357.262,61 DH

Superdividende de 44%	789.638.916,00 DH
-----------------------	-------------------

Reste 406.718.346,61 DH

Report de l'exercice précédent	43.582,60 DH
--------------------------------	--------------

Reste 406.761.929,21 DH

Réserve extraordinaire	406.700.000,00 DH
------------------------	-------------------

Le solde de dirhams à reporter 61.929,21 DH

Le portefeuille de filiales et de titres de participation a généré, au cours de l'exercice 2015, des dividendes de 423 millions de dirhams.

Les reprises nettes des provisions sur titres de participation se sont chiffrées à 380 millions de dirhams. L'ensemble de ces éléments a été intégré dans les résultats de l'activité sociale.

L'Assemblée fixe le montant des dividendes à distribuer à 5 dirhams par action.

La mise en paiement des dividendes sera effectuée à partir du 13 Juillet 2016 au Siège Social : 140, Avenue Hassan II à Casablanca, BMCE Capital Titres. L'encaissement du dividende se réalisera par virement de coupons au profit du compte BMCE Bank ouvert dans les livres de MAROCLEAR.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant global net des jetons de présence à répartir entre les Administrateurs, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à trois millions neuf cent mille dirhams - 3.900.000 DH -.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant des articles 56 et suivants de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes (telle que modifiée et complétée) et de l'article 26 des statuts, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'accomplissement par les Commissaires aux Comptes de la Banque, les cabinets KPMG et FIDAROC GRANT THORNTON, de leur mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'expiration des mandats d'Administrateurs de la Caisse de Dépôt et de Gestion, de Messieurs Mohamed BENNANI, Mamoun BELGHITI et Brahim BENJELLOUN-TOUIMI.

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, de renouveler les mandats d'Administrateurs de la Caisse de Dépôt et de Gestion et de Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI pour une durée de six exercices venant à expiration lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Novo Banco et de Messieurs Adil DOURI et Amine BOUABID et leurs mandats d'Administrateurs, leur donne quitus définitif et sans réserve de leur gestion et les remercie pour leur contribution aux travaux du Conseil d'Administration.

HUITIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de nommer en qualité d'Administrateurs Indépendants, pour une durée de six années venant à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Monsieur François HENROT, de nationalité française ;
- Monsieur Brian C. McK. HENDERSON, de nationalité américaine ;
- Monsieur Philippe DE FONTAINE VIVE de nationalité française ; et
- Monsieur Cristian DE BOISSIEU de nationalité française.

En conséquence, le Conseil d'Administration de la Société sera composé des dix Administrateurs suivants :

1. M. Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général
2. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel - BFCM - Groupe Crédit Mutuel - CIC, représentée par M. Michel LUCAS
3. La Caisse de Dépôt et de Gestion, représentée par M. Abdellatif ZAGHNOUN
4. La société RMA Watanya, représentée par M. Azeddine GUESSOUS
5. La société FinanceCom, représentée par M. Zouheir BENSALD
6. M. François HENROT
7. M. Brian C. McK. HENDERSON
8. M. Philippe DE FONTAINE VIVE

9. M. Christian DE BOISSIEU

10. M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus total, entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, et toute personne dûment déléguée par lui à cet effet, à procéder à une ou plusieurs émissions d'obligations subordonnées non convertibles sur 5 ans minimum, régies par les dispositions des articles 292 à 315 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, dans la limite d'un plafond de trois milliards cinq cent millions de dirhams (3.500.000.000 DH).

La ou les émissions ainsi autorisées peuvent être réalisées en une ou plusieurs tranches, dans un délai maximum de trois (3) ans.

Le montant de l'emprunt obligataire subordonné pourra être limité au montant souscrit par les investisseurs, dans le respect des dispositions de l'article 298 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue en vertu de l'article 294 de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée, au Conseil d'Administration et à toute personne dûment déléguée par lui à cet effet, tout pouvoirs à l'effet :

1. de décider la ou les émissions obligataires subordonnées autorisées ci-dessus et d'en fixer les modalités et la nature définitive ;
2. de réaliser définitivement la ou les émissions obligataires subordonnées autorisées ci-dessus ; et
3. d'une manière générale, prendre toutes mesures utiles dans le cadre de la réalisation de ces émissions et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler l'autorisation triennale de conversion optionnelle, en actions, des sommes dues au titre du prêt subordonné d'un montant de 70 millions d'euros consenti par IFC et ce, conformément aux engagements pris par la Société vis-à-vis de IFC.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

En conséquence de la résolution ci-dessus et sous réserve de l'adoption de la résolution relative à la suppression du droit préférentiel de souscription des autres actionnaires, l'Assemblée Générale Extraordinaire autorise la réalisation d'une augmentation

du capital social de la Société d'un montant maximum égal à la contrevaletur en dirhams de 70 millions d'euros, à réaliser par compensation avec les sommes dues au titre du prêt subordonné consenti par la Société Financière Internationale (International Finance Corporation - IFC).

QUINZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, sur la base du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au titre de l'augmentation de capital social ci-dessus autorisée, en faveur de la Société Financière Internationale.

SEIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de :

- réaliser l'augmentation de capital social autorisée aux termes des résolutions ci-dessus ;
- déterminer les modalités de cette augmentation de capital social, notamment le prix définitif de l'émission des nouvelles actions ;
- constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital social et la modification corrélative des statuts ; et
- plus généralement, prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation de capital ;

le tout, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur lors de l'émission des actions nouvelles en faveur de IFC.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de procéder à la mise en harmonie des statuts de la Société avec les dispositions de la loi n° 78-12 modifiant et complétant la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes et les dispositions de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (abrogeant la loi n° 34-03).

A ce titre, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide :

- d'insérer, au niveau de l'entête, les références relatives à la décision portant agrément de la banque ;
- de supprimer toute référence à la loi n° 34-03 ;
- de modifier les articles 1er, 7, 16, 18, 26, 27, 29, 34, 35, 39, 41 et 43 comme suit :

« Article Premier - Formation - Mise en harmonie - Lois applicables (...)

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 Mai 2016, les statuts ont été mis en harmonie avec :

- les dispositions de la loi n° 78-12 modifiant et complétant la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes ; et
 - les dispositions de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (abrogeant la loi n° 34-03 susvisée).
- (...)

« Article 7 - Modification du capital social

(...)

L'Assemblée Générale qui décide l'augmentation du capital



peut supprimer, en faveur d'une ou plusieurs personnes, le droit préférentiel de souscription. Elle statue à cet effet, et à peine de nullité de la délibération, sur le rapport du Conseil d'Administration et sur celui des Commissaires aux Comptes.

Le rapport du Conseil d'Administration est communiqué par la Société aux Commissaires aux Comptes quarante-cinq (45) jours au moins avant la date prévue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'augmentation de capital. Ce rapport est, en outre, mis à la disposition des actionnaires au siège social ou sur le site de la Société, au plus tard à la date de publication de l'avis de réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'augmentation de capital.

(...) »

« Article 16 - Conseil d'Administration

I. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de six (6) membres au moins et de quinze (15) membres au plus, pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale.

La Société est tenue de désigner au sein de son conseil d'administration des Administrateurs ou membres indépendants dans les conditions et suivant les modalités fixées par les dispositions réglementaires en vigueur.

Les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

(...)

IV. Le Conseil d'Administration peut constituer en son sein des comités spécialisés chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis.

Par application de l'article 106 bis de la Loi n° 17-95 et de l'article 78 de la Loi 103-12, le Conseil d'Administration est tenu de constituer :

- un comité d'audit chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en oeuvre des dispositifs de contrôle interne.

Ce comité, dont la composition est fixée par le Conseil d'Administration, comprend des administrateurs à l'exclusion de ceux qui exercent toute autre fonction au sein de la société.

- un comité des risques chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques.»

« Article 18 - Nombre d'actions requises pour l'exercice des fonctions d'Administrateur

(...)

Les Administrateurs ou membres indépendants ne doivent pas être propriétaires d'actions de la Société avec ou sans droit de vote.

(...) »

« Article 26 - Conventions visées aux articles 56 et suivants de la Loi n° 17-95

I. Toute convention intervenant entre la Société et l'un de ses Administrateurs ou son Directeur Général, ou, selon le cas, l'un de ses Directeurs Généraux Délégués ou ses actionnaires détenant, directement ou indirectement, plus de cinq pour cent (5%) du capital ou des droits de vote de la Société soit directement, soit indirectement, soit par personne interposée, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et à la procédure d'approbation prévue aux articles 56 et suivants de la Loi.

II. Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes

visées au 1^{er} alinéa ci-dessus est indirectement intéressée ou dans lesquelles elle traite avec la Société par personne interposée.

Sont également soumises à la procédure d'autorisation préalable ci-dessus, les conventions entre la Société et une autre entreprise si l'un des Administrateurs de la Société, le Directeur Général ou, selon le cas, l'un des Directeurs Généraux Délégués de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du conseil d'administration, du directoire ou du conseil de surveillance de ladite entreprise.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes de la Société et conclues à des conditions normales.

Cependant ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières ne sont significatives pour aucune des parties, sont communiquées par l'intéressé au président du Conseil d'Administration.

La liste comprenant l'objet et les conditions desdites conventions est communiquée par le président aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes dans les soixante (60) jours qui suivent la clôture de l'exercice.

L'Administrateur, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué ou l'actionnaire intéressé est tenu d'informer le Conseil d'Administration dès qu'il a connaissance d'une convention soumise à autorisation. Il ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Les personnes visées ci-dessus doivent également informer le Conseil d'Administration des éléments permettant d'évaluer leur intérêts afférents à la conclusion des conventions susvisées et, notamment, la nature des relations existantes entre les parties desdites conventions et les raisons économiques justifiant leur conclusion ainsi que leurs différentes caractéristiques.

Ces éléments doivent être publiés, dans un délai de trois (3) jours, à compter de la date de la conclusion de la convention par tout moyen de publication que fixe l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux sous peine de l'amende prévue par l'article 420 de la Loi.

Le Président du Conseil d'Administration avise les Commissaires aux Comptes de toutes les conventions autorisées visées ci-dessus dans un délai de trente (30) jours à compter de leur conclusion et soumet celles-ci à l'approbation de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Les Commissaires aux Comptes présentent sur ces conventions un rapport spécial à l'Assemblée qui statue sur ce rapport. L'intéressé ne peut prendre part au vote ; ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes doit être publié selon les modalités fixées par l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux.

(...)

« Article 27 - Commissaires aux Comptes

(...)

Les Commissaires sortants sont rééligibles. Le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement, durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat et sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

En cas de faute ou d'empêchement, ils peuvent être relevés de leurs fonctions suivant la procédure prévue à l'article 179 de la Loi 17-95.»

« Article 29 - Convocation – Lieu des réunions

(...)

II. La convocation des Assemblées Générales est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales trente (30) jours au moins avant la date fixée pour lesdites Assemblées. Cet avis doit contenir les indications prévues à l'article 124 de la Loi, le texte des projets de résolutions qui seront présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée, complétées par une description précise des procédures que les actionnaires doivent suivre pour participer et voter à l'Assemblée, en particulier des modalités de vote par procuration ou par correspondance.

L'avis de réunion peut ne pas comprendre les informations citées ci-dessus lorsque celles-ci sont publiées sur le site Internet de la Société, au plus tard le jour même de la publication dudit avis de réunion. Dans ce cas, ce dernier mentionne l'adresse du site Internet précité.

(...) »

« Article 34 - Quorum – Vote – Nombre de voix

(...)

V. Compte tenu des exceptions qui précèdent, chaque actionnaire dispose d'autant de voix que d'actions qu'il possède ou représente.

Les résultats des votes doivent être publiés sur le site Internet de la Société dans un délai qui ne dépasse pas quinze (15) jours après la réunion de l'Assemblée. »

« Article 35 - Procès-verbaux des délibérations des Assemblées Générales – Copies - Extraits

I. Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux indiquant les mentions prévues à l'article 136 de la Loi, inscrits ou enliassés dans un registre spécial coté, paraphé et tenu conformément aux dispositions légales et réglementaires.

(...) »

« Article 39 - Droit de communication des Actionnaires

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication et le Conseil d'Administration a l'obligation de lui adresser ou de mettre à sa disposition les documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou de leur mise à la disposition des actionnaires sont déterminées par la Loi et les décrets pris pour son application.

Par application de ces dispositions :

I. Les actionnaires ont droit de prendre connaissance, au siège social et au moins pendant les quinze (15) jours qui précèdent la date de l'Assemblée Générale, de :

1. L'ordre du jour de l'Assemblée,
2. La liste des Administrateurs,
3. Le texte et l'exposé des motifs des projets de résolutions inscrits à l'ordre du jour,
4. Le cas échéant, une notice sur les candidats au Conseil d'Administration,
5. Les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes qui seront soumis à l'Assemblée,
6. La liste des conventions prévues à l'article 56 de la Loi. Toutefois,

tout actionnaire peut obtenir à ses frais copie desdites conventions.

7. La liste prévue à l'article 57 ;

8. S'il s'agit de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, l'inventaire et les états de synthèse de l'exercice social écoulé arrêtés par le Conseil d'Administration, le rapport de gestion établi par ce dernier et le projet d'affectation des résultats.

9. le projet de fusion lorsque l'ordre du jour comporte l'examen d'un tel projet;

10. la liste des actionnaires détenant des titres nominatifs (avec l'indication du nombre et de la catégorie d'actions dont chaque actionnaire est titulaire), arrêtée au seizième jour qui précède ladite réunion et établie sur la base des attestations d'inscription produites à la Société.

Pendant une période ininterrompue commençant au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, la Société doit publier sur son site Internet les informations suivantes :

- L'avis mentionné à l'article 29.II ci-dessus ;
- Le nombre total de droits de vote existant et le nombre d'actions composant le capital de la Société à la date de la publication de l'avis mentionné à l'article 29.II ci-dessus, en précisant, le cas échéant, le nombre d'actions et de droits de vote existant à cette date pour chaque catégorie d'actions ;
- Les documents destinés à être présentés à l'Assemblée ;
- Le texte des projets de résolution qui seront présentés à l'Assemblée. Les projets de résolution soumis ou déposés par les actionnaires sont ajoutés au site Internet sans délai après réception par la Société ;
- Les formulaires de vote par correspondance et de vote par procuration, sauf dans le cas où la Société adresse ces formulaires à tous les actionnaires.

Le droit à communication des documents ci-dessus appartient également à chacun des copropriétaires d'actions indivis, au nu-proprétaire et à l'usufruitier d'actions. »

« Article 41 - Inventaire – comptes et bilan

(...)

Les états de synthèse doivent être établis sur une base individuelle et consolidée ou sous-consolidée. Ils doivent également être dressés à la fin du premier semestre de chaque exercice. »

« Article 43 - Mise en paiement des dividendes

Les modalités de mise en paiement des dividendes, votés par l'Assemblée Générale, sont fixées par cette dernière ou, à défaut, par le Conseil d'Administration. »

DIX-HUITIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales.

RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de
BMCE BANK
140, Avenue Hassan II
Casablanca



11, Avenue Bir Kacem Souissi
Rabat

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur et ses filiales (Groupe BMCE BANK), comprenant le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 22.109.552 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 2.654.730.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe BMCE Bank constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Casablanca, le 12 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton (GT)
International
47, Rue Ben Abdellah - Casablanca
Téléphone : 05 22 29 65 78
Rachid BOUMETHRAZ
Associé

KPMG

J. Saad El Idrissi
K. A. M. G.
11, Avenue Bir Kacem, Souissi - Rabat
Téléphone : 212 5 37 63 37 02 (à 08)
Télécopie : 212 5 37 63 37 11
Jamal SAAD EL IDRISSE
Associé

I. BILAN CONSOLIDÉ, COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ, ÉTAT DU RÉSULTAT NET, VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE ET RÉSUMÉ DES NORMES COMPTABLES

1.1. BILAN CONSOLIDÉ

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 ont été approuvés par le conseil d'administration tenu en date du 25 mars 2016.

ACTIF IFRS	NOTES	2015	2014
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4.1	10 403 090	9 966 747
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.2	25 760 228	28 609 790
Instruments dérivés de couverture		7 207	-
Actifs financiers disponibles à la vente	4.3	6 846 572	4 891 427
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	4.4	20 971 036	16 072 610
Prêts et créances sur la clientèle	4.5	173 279 696	155 152 943
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	4.7	24 559 458	18 153 337
Actifs d'impôt exigible	4.8	63 550	199 008
Actifs d'impôt différé	4.8	473 814	445 733
Comptes de régularisation et autres actifs	4.9	5 364 187	4 978 851
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	4.10	585 787	513 766
Immeubles de placement	4.11	3 035 131	835 047
Immobilisations corporelles	4.11	6 516 029	5 847 075
Immobilisations incorporelles	4.11	703 525	744 273
Écarts d'acquisition	4.12	852 310	832 470
TOTAL ACTIF IFRS		279 421 620	247 243 077

(En milliers de dirhams)

PASSIF IFRS	NOTES	2015	2014
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4.2	2 046 594	2 745 648
Instruments dérivés de couverture		-	2 018
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4.4	51 176 027	33 142 978
Dettes envers la clientèle	4.5	178 255 021	161 268 876
Titres de créance émis	4.6	8 967 697	13 170 353
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt courant	4.8	131 027	55 341
Passifs d'impôt différé	4.8	1 130 452	1 099 810
Comptes de régularisation et autres passifs	4.9	6 315 040	7 636 569
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions pour risques et charges	4.13	650 913	523 011
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		-	-
Dettes subordonnées	4.6	8 639 297	6 795 304
TOTAL DETTES		257 312 068	226 439 908
Capital et réserves liées		12 899 418	12 488 381
Réserves consolidées		-	-
- Part du Groupe		2 101 501	1 481 861
- Part des minoritaires		4 381 320	4 000 114
Gains ou pertes latents ou différés, part du Groupe		65 587	149 436
Gains ou pertes latents ou différés, part des minoritaires		6 996	-8 802
Résultat net de l'exercice		-	-
- Part du Groupe		1 955 535	1 943 864
- Part des minoritaires		699 195	748 315
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		22 109 552	20 803 169
TOTAL PASSIF IFRS		279 421 620	247 243 077

(En milliers de dirhams)

1.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

COMPTE DE RÉSULTAT IFRS CONSOLIDÉ	NOTES	2015	2014
Intérêts et produits assimilés		13 502 956	12 701 901
Intérêts et charges assimilés		-4 962 142	-4 959 094
Marge d'intérêts	2.1	8 540 814	7 742 807
Commissions perçues		2 290 577	2 247 263
Commissions servies		-339 423	-333 395
Marge sur commissions	2.2	1 951 154	1 913 868
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.3	441 412	1 093 341
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.4	211 536	100 886
Résultat des activités de marché		652 948	1 194 227
Produits des autres activités	2.5	1 044 522	1 022 668
Charges des autres activités	2.5	-372 633	-376 343
Produit Net Bancaire		11 816 805	11 497 227
Charges générales d'exploitation	2,9	-6 261 222	-5 827 763
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2,9	-672 006	-666 100
Résultat Brut d'Exploitation		4 883 577	5 003 364
Coût du risque	2.6	-1 439 956	-1 778 322
Résultat d'exploitation		3 443 621	3 225 042
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		97 733	81 621
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.7	74 609	17 306
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			-
Résultat avant impôts		3 615 963	3 323 969
Impôts sur les bénéfices	2.8	-961 233	-631 790
Résultat Net		2 654 730	2 692 179
Résultat hors Groupe		699 195	748 315
Résultat Net part du Groupe		1 955 535	1 943 864
Résultat par Action (EN MAD)		10,90	10,8
Résultat dilué par Action (EN MAD)		10,90	10,8

(En milliers de dirhams)

1.3. ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	2015	2014
Résultat net	2 654 730	2 692 179
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	-68 049	50 497
Écarts de conversion	-1 354	-6 334
Actifs financiers disponibles à la vente	-66 695	56 831
Écarts de réévaluation	-66 695	56 831
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0	0
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-68 049	50 497
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 586 680	2 742 677
Part du groupe	1 871 688	1 985 386
Part des intérêts minoritaires	714 993	757 291

(En milliers de dirhams)

1.4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2013 corrigés	1 794 634	10 309 544	-35 727	2 722 605	107 914	14 898 970	4 244 486	19 143 458
Changement de méthodes comptables						0		0
Capitaux propres clôture 31.12.2013 corrigés	1 794 634	10 309 544	-35 727	2 722 605	107 914	14 898 970	4 244 486	19 143 458
Opérations sur capital		384 203		-384 203		0		0
Paievements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres			35 727			35 727		35 727
Dividendes				-717 829		-717 829	-337 936	-1 055 764
Résultat de l'exercice				1 943 846		1 943 846	748 315	2 692 161
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)						0		0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)					47 856	47 856	8 976	56 831
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (C)					-6 334	-6 334		-6 334
Avantages au personnel						0		0
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)				0	41 522	41 522	8 976	50 497
Variation de périmètre				-18 092		-18 092	200 689	182 597
Divers (*)				-120 620		-120 620	-124 903	-245 524
Capitaux propres clôture 31.12.2014 corrigés	1 794 634	10 693 747	0	3 425 707	149 436	16 063 524	4 739 627	20 803 152
Changement de méthodes comptables						0		0
Capitaux propres clôture 31.12.2014	1 794 634	10 693 747	0	3 425 707	149 436	16 063 524	4 739 627	20 803 152
Opérations sur capital		411 037		-411 037		0		0
Paievements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres						0		0
Dividendes				-788 651		-788 651	-452 274	-1 240 925
Résultat de l'exercice				1 955 535		1 955 535	699 195	2 654 730
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (E)						0		0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (F)					-82 495	-82 495	15 799	-66 695
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (G)					-1 354	-1 354		-1 354
IAS 19 R						0		0
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)				0	-83 849	-83 849	15 799	-68 049
Variation de périmètre (*)				-68 567		-68 567	83 181	14 614
Divers				-55 951		-55 951	1 983	-53 968
Capitaux propres clôture 31.12.2015	1 794 634	11 104 784	0	4 057 036	65 587	17 022 041	5 087 511	22 109 553

(*) Variation de périmètre 2015

Il s'agit des acquisitions complémentaires au niveau du Groupe BOA, Maghrébail, La Banque de développement du Mali et La Congolaise de Banque.

1.5. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DECEMBRE 2015

1.5.1. Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	NOTE	2015	2014
Résultat avant impôts		3 615 961	3 323 969
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2,9	672 212	3 463 904
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		46 758	173 473
+/- Dotations nettes aux provisions	2,6	952 970	1 106 319
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	4,10	-97 733	-65 808
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement		-822 557	-1 346 058
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		-	-
+/- Autres mouvements		-165 751	58 543
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		585 900	3 390 373
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés		6 870 435	-2 073 872
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle		-355 618	3 260 835
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		-3 575 435	-6 036 643
Dont Flux liés aux autres opérations affectant les titres de transaction		-2 235 371	-4 059 340
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		-1 992 029	-4 488 481
Dont Flux liés aux autres opérations affectant les dettes sur titres Empruntés		-1 884 371	-4 355 730
- Impôts versés		-581 529	-806 052
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles		365 823	-10 144 213
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		4 567 685	-3 429 871
+/- Flux liés aux Actifs Financiers Disponible à la Vente		-2 474 166	-732 356
+/- Flux liés aux immeubles de placement	4,11	-2 211 410	-187
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	4,11	-1 361 288	-849 669
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-6 046 864	-1 582 212
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		-667 738	-909 304
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		-2 947 262	1 844 774
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-3 615 000	935 470
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		-164 613	-252 118
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-5 258 792	-4 328 731
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		11 215 740	15 544 470
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	4,1	9 966 853	11 870 837
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		1 248 887	3 673 632
Dont Prêt et Emprunt de trésorerie JJ		489 872	791 325
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		5 956 947	11 215 740
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	4,1	10 403 196	9 966 853
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		-4 446 249	1 248 887
Dont Prêt et Emprunt de trésorerie JJ		-2 877 349	489 872
Variation de la trésorerie nette		-5 258 792	-4 328 731

		2015	2014
Dividendes reçus	2,4	218 305	229 525
Dividendes versés	1,5	-1 240 925	-1 055 764
Intérêts perçus		12 290 029	12 489 250
Intérêts payés		-3 366 255	-4 523 402

1.6. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.6.1. Normes comptables applicables :

Le Groupe BMCE Bank Of Africa a adopté les normes internationales d'information financière IFRS depuis l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

Les comptes consolidés du Groupe BMCE Bank Of Africa sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été approuvées au sein de l'IASB.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB lorsque l'application rétrospective est autorisée.

1.6.2. Principes de consolidation

a. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation intègre toutes les entités étrangères et nationales, dont le groupe détient des participations directes ou indirectes.

Le Groupe BMCE Bank Of Africa intègre dans son périmètre de consolidation les entités, quelles que soient leurs activités, dont il détient au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.

Par ailleurs, il intègre les entités dont les montants consolidés remplissent une des conditions suivantes :

- Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0.5% du total du bilan de l'entité mère ;
- La situation nette de la filiale est supérieure à 0.5% de la situation nette de l'entité mère ;
- Les produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0.5% des produits bancaires de l'entité mère.
- Seuils « cumulatifs » qui permettent de s'assurer que le total combiné des entités exclues de la consolidation ne dépasse pas 5% de l'agrégat en consolidé.

b. Les méthodes de consolidation

Le niveau d'intégration, (une intégration globale ou une mise en équivalence) varie respectivement selon que le Groupe exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Au 31 décembre 2015, aucune filiale du Groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

c. Les règles de consolidation

Les États financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe BMCE Bank sont établis en dirham. La conversion des comptes des entités dont la monnaie

fonctionnelle est différente du dirham est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

d. Regroupement d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Coût d'un regroupement d'entreprise

Le coût d'un regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Affectation du coût de regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés

Le Groupe affecte, à la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence positive entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau de l'écart d'acquisition .

Ecart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est comptabilisé à l'actif. Il est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le Groupe pratique, à partir de 2012, la méthode du « Goodwill complet » pour les nouvelles acquisitions. Cette méthode consiste à déterminer l'écart d'acquisition sur la base de l'excédent du prix du regroupement d'entreprises et du montant des intérêts minoritaires sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels indénifiables.

Il est à noter que le Groupe n'a pas retraité les regroupements d'entreprises intervenus antérieurement au 01/01/2008, date de la première transition, selon la norme IFRS 3 et ce en application de l'exemption offerte par l'IFRS 1.

Evaluation de l'écart d'acquisition

Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, des tests de dépréciation doivent être réalisés lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an, pour vérifier que les écarts d'acquisition constatés pour chaque UGT n'ont pas lieu d'être dépréciés.

Au 31 décembre 2015, le Groupe a effectué des tests de dépréciation pour s'assurer que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie est toujours inférieure à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

La juste valeur, étant le montant auquel on pourrait raisonnablement s'attendre pour la vente d'une UGT, à des conditions normales de marché.



La valeur d'utilité est basée sur une estimation des cash flows actualisés générés par l'activité dans le cadre de son exploitation par la banque :

- Si la valeur recouvrable de la filiale est supérieure à celle comptable, alors il n'y a pas lieu de constater d'impairment ;
- Dans le cas contraire, la différence est constatée en charge d'impairment. Elle sera en priorité allouée à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs sur la base d'un prorata.

La banque a utilisé différentes méthodes pour la valorisation de la valeur d'utilité des UGT, selon les critères de chaque filiale. Ces méthodes se sont basées sur des hypothèses et estimations :

- L'approche par les revenus, communément appelée « Discounted Dividend Model », qui est une méthode classique dans le secteur bancaire. La mise en œuvre de cette méthode repose sur le business plan de la filiale et valorise ainsi cette dernière par le biais de la valeur actuelle des flux de dividendes futurs. Ces flux seront actualisés au coût des fonds propres.
- La méthode des « Discounted Cash flows » est une méthode traditionnelle pour l'évaluation des firmes dans le secteur des services. Elle se base sur l'actualisation des flux de trésorerie disponibles au coût moyen pondéré du capital.

Acquisitions successives

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée, le Groupe ne calcule pas un écart d'acquisition complémentaire sur les acquisitions successives après la prise de contrôle initiale.

En particulier, en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà consolidée par intégration globale, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées part du Groupe.

1.6.3. Actifs et passifs financiers

a. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b. Titres

Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en trois catégories.

Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

Cette catégorie regroupe les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur en date de clôture et portés au bilan dans la rubrique « actifs ou passifs à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées

dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Un instrument est désigné à la juste valeur par résultat uniquement quand ces conditions sont respectées :

- La désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui surviendrait s'il en était autrement
- Un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux est géré, et sa performance évaluée, sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement.
- Les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte (voir appendice A, paragraphes AG30 et AG33);

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat sont comptabilisés dans le bilan à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sur les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur sont comptabilisées en pertes ou gains dans le compte de résultat.

Les intérêts sont comptabilisés dans les produits d'intérêts et charges d'intérêts tandis que les dividendes sont comptabilisés dans les autres produits d'exploitation quand le droit au paiement est établi.

Il est à signaler que le Groupe n'a pas désigné dès l'origine des actifs et passifs financiers non dérivés à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat conformément à l'option offerte par l'IAS 39.

En 2013, la banque a émis un emprunt à l'international de 300 millions de dollars à taux fixe. Cet emprunt est couvert par un swap de même caractéristiques que ceux de l'emprunt (un taux fixe contre un taux variable). Cette opération est qualifiée de couverture de juste valeur. L'emprunt et le swap sont ainsi valorisés à la juste valeur par résultat.

Le changement de la juste valeur attribuable aux changements de risque de crédit correspond à un gain de 1.6 Million de DHS. En cumulé l'impact est de 19 Millions de Dhs. Le risque de crédit propre est calculé sur la base des taux de défauts historiques et les ratings des agences de notation.

Le montant que la banque serait tenue de payer à échéance est supérieur de 27.5 Millions de Dhs par rapport au montant comptable actuel..

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, et assortis d'une maturité fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Ils peuvent faire l'objet, le cas échéant, de dépréciations en cas de défaillance de l'émetteur. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Acquisitions et cessions temporaires

Opérations de pension

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur poste d'origine.

L'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en Dettes au passif du Bilan.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. Le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit à l'actif du bilan en « prêts et créances ».

Opérations de prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres donnent lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés en contrepartie d'une dette au passif.

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

c. Opérations en devises

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

d. Dépréciation et restructuration des actifs financiers

Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, dépréciations sur engagements de financement et de garantie

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur valeur ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu si des indications objectives de dépréciation existent individuellement, pour des actifs individuellement significatifs, de même que individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs.

Si le Groupe détermine qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, il inclut cet actif dans un groupe d'actifs financiers représentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- Les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...).

Le Groupe répartit le portefeuille des créances douteuses comme suit :

Créances individuellement significatives : Revue individuelle de chacun des dossiers pour estimer les flux de recouvrement et les positionner dans le temps. La dépréciation en IFRS correspond à la différence entre l'encours débiteur et la somme des recouvrements attendus actualisés

Les créances non individuellement significatives : La population non couverte de manière individuelle fait l'objet d'une segmentation en classes homogènes de risque et fait l'objet d'un traitement suivant un modèle statistique, fondé sur des données historiques, des flux de recouvrement par année de déclassement approprié à chaque classe homogène des risques.

Les contreparties ne représentant pas des indicateurs de dépréciation

Ces créances font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.



Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des dépréciations collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels, le Groupe établit dans ce sens des watch list qui représentent la liste des comptes à risque.

Les dotations et reprises des dépréciations de valeur des actifs sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque » tandis que la reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en intérêts et produits assimilés au compte de résultat.

Renégociations de prêts dans les comptes des prêteurs (« forbearance »)

La Banque respecte les exigences des normes IFRS en matière de traitement des « forbearance » et notamment pour les crédits restructurés. Les flux futurs sont actualisés au Taux d'Intérêt Effectif d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable est enregistrée immédiatement en coût du risque. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés d'instruments de capitaux propres, sont dépréciés par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

Le Groupe a défini deux critères de dépréciation non cumulatifs pour les instruments de capitaux propres inscrits au niveau des actifs financiers disponibles à la vente, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 40% de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur la baisse durable à travers l'observation d'une moins-value latente sur une année.

Pour les instruments cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les instruments non cotés sur la base de la valeur de modèle.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus se déclinent comme suit :

- La probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du titre
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à la suite de difficultés financières des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un groupe d'actifs financiers depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée à chaque actif financier du Groupe.

La dépréciation des instruments de capitaux propres est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Pour les instruments de dettes, la dépréciation se fait de la même manière que les prêts et créances, soit une dépréciation sur base

individuelle en cas d'indices de dépréciation durable et sur base collective en l'absence d'indices de dépréciation.

Compte tenu de la nature du portefeuille, le Groupe n'est pas concerné par la dépréciation des instruments de dette.

Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Pour chaque dossier, la décote à la date de renégociation a été recalculée sur la base des échéanciers d'origine et des conditions de renégociation.

La décote est calculée comme la différence entre :

- La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels initiaux actualisés au taux d'intérêt effectif.
- La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels renégociés actualisés au taux d'intérêt effectif. La décote nette d'amortissement est comptabilisée en diminution de l'encours du crédit en contrepartie du résultat, les amortissements seront ensuite comptabilisés en produits en PNB.

e. Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Il s'agit pour le Groupe des certificats de dépôts émis par les banques du Groupe notamment BMCE BANK et BANK OF AFRICA ainsi que les bons de sociétés de financement émis par MAGHREBAIL et SALAFIN.

f. Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société mère BMCE BANK SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Au 31 décembre 2015, le Groupe ne détient pas d'actions propres.

g. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêt, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Ces dérivés sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

h. Evaluation de la « juste valeur » Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

La valeur des produits dérivés n'étant pas significative à ce jour, la banque continuera à surveiller le seuil de signification de cette rubrique pour prendre en compte les ajustements de la juste valeur liés au calcul du Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

i. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Sont évalués à la juste valeur les actifs financiers des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente »

La juste valeur retenue dans un premier temps correspond au prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif.

En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation (modèles internes d'évaluation présentés dans la note 4.15 sur la juste valeur).

Celles-ci, intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de juste valeur d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valeur comptables réévaluées.

Le caractère actif d'un marché s'apprécie par la disponibilité régulière des cours des instruments financiers et l'existence de transactions réelles intervenant dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, de la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

j. Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour la comptabilisation des revenus et charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

k. Coût du risque

La rubrique Coût du risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres

risques notamment les risques opérationnels.

I. Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.6.4. Immobilisations

a. Immobilisations Corporelles:

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour l'évaluation des immobilisations.

Il est à signaler, qu'en application de l'option accordée par IFRS 1, le Groupe a choisi d'évaluer certaines immobilisations corporelles à la date de transition à leur juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date.

Le coût d'entrée des immobilisations intègre les frais d'emprunt supportés à l'occasion en respect de la norme IAS 23.

Dès qu'elles sont aptes à être utilisées, les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité.

Compte tenu de la nature des immobilisations du Groupe BMCE Bank Of Africa, le Groupe n'a retenu aucune valeur résiduelle sauf pour le matériel de transport détenu par la filiale LOCASOM.

En effet, les autres actifs du Groupe ne font pas l'objet d'un marché suffisamment actif ou d'une politique de renouvellement sur une durée pratique nettement inférieure à la durée d'utilisation possible pour qu'une valeur résiduelle puisse être retenue.

Cette valeur résiduelle vient en déduction de la base amortissable.

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'approche par composants a été appliquée essentiellement pour les immeubles. L'option retenue par le Groupe est la reconstitution du coût historique amorti par composants en appliquant une matrice de décomposition en fonction des caractéristiques propres aux constructions du Groupe BMCE Bank Of Africa.

Matrice de décomposition retenue par BMCE BANK

	Immeubles: Sièges		Immeubles autres que sièges	
	Durée	QP	Durée	QP
Structure, gros œuvres	80	55%	80	65%
Façade	30	15%		
Installations générales techniques	20	20%	20	15%
Agencements	10	10%	10	20%

Pertes de valeur

Le Groupe a jugé que la notion de perte de valeur ne sera applicable qu'aux constructions et qu'en conséquence le prix de marché (valeur d'expertise) comme indicateur de dépréciation.

b. Immeubles de placement

La norme IAS 40 définit un immeuble de placement comme étant un bien immobilier détenu pour retirer des loyers et/ou valoriser le capital. Un immeuble de placement génère donc des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs de l'entreprise contrairement aux biens immobiliers dont l'objet principal est la production ou la fourniture de biens ou de services.

Le Groupe qualifie en immeuble de placement, toute immobilisation classée socialement en hors exploitation.



Le Groupe BMCE Bank Of Africa a opté pour la méthode du coût pour la valorisation de ses immeubles de placement. Le traitement en matière de valorisation est identique à celui retenu pour la valorisation des immeubles d'exploitation.

Conformément aux exigences du paragraphe 79.e) de la norme IAS 40, le Groupe procède à la valorisation de ses immeubles de placement dont le coût d'acquisition est jugé substantiellement significatif à l'occasion de chaque arrêté par le biais de cabinets externes (4.15 sur la juste valeur).

c. Immobilisations incorporelles

L'évaluation initiale d'une immobilisation incorporelle se fait au coût qui est égal au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction.

L'évaluation postérieure se fait au coût amorti, l'immobilisation est alors comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le mode d'amortissement retenu traduit le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur sont appréciés à chaque clôture.

Compte tenu de la nature des immobilisations incorporelles détenues, le Groupe considère que la notion de valeur résiduelle n'est pas pertinente pour les immobilisations incorporelles. En conséquence aucune valeur résiduelle n'est retenue.

1.6.5. Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

a. La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

b. La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.6.6. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente que par l'utilisation continue.

Le Groupe ne dispose pas au 31 décembre 2015 d'actifs détenus en vue de la vente ou des activités abandonnées.

1.6.7. Avantages au personnel

Classification des avantages au personnel

a. Avantages à court terme

Avantages dus les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont à comptabiliser en charges de l'année.

b. Postérieurs à l'emploi à cotisations définies

L'employeur paye un montant fixe de cotisations à un fonds externe et n'a aucune autre obligation. Les prestations reçues sont déterminées par le cumul des cotisations versées augmentées des éventuels intérêts, ils sont comptabilisés en charges de l'année.

c. Postérieurs à l'emploi à prestations définies

Avantages désignant les avantages postérieurs à l'emploi autres que ceux des régimes à cotisations définies. L'employeur s'engage à

verser après le départ des salariés un certain montant d'avantages, quelle que soit la couverture de l'engagement. On comptabilise les provisions constituées.

Pour le Groupe, l'indemnité de fin de carrière rentre dans la catégorie des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies : il s'agit d'une prime octroyée lors du départ en retraite et qui dépend de l'ancienneté.

d. Avantages à long terme

Avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les provisions sont comptabilisées si l'avantage dépend de l'ancienneté.

Pour le Groupe, la médaille du travail rentre dans la catégorie des avantages à long terme : il s'agit d'indemnités versées aux salariés lorsqu'ils atteignent 6 niveaux d'anciennetés compris entre 15 et 40 ans.

e. Indemnités de fin de contrat de travail

Indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire. L'entreprise peut constituer des provisions si elle est manifestement engagée à mettre fin au contrat de travail des salariés.

Principes d'évaluation et de comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et des autres avantages à long terme

a. Méthode d'évaluation

L'évaluation de l'engagement est réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées « projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19. Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la société est constitué de la somme des engagements individuels.

Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de la probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite.

L'engagement représente la valeur actuarielle des prestations futures qui est considérée comme relative aux services passés dans l'entreprise avant la date d'évaluation. Cet engagement est déterminé en appliquant à la valeur actuarielle des prestations futures le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date du départ à la retraite.

Le coût annuel du régime attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants est déterminé par le rapport de la valeur actuarielle des prestations futures sur l'ancienneté projetée au moment du départ à la retraite.

b. Principes de comptabilisation

Une provision est comptabilisée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité des engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).

En application de l'amendement de la norme IAS 19R, ces écarts actuariels ne sont plus amortis et sont comptabilisés directement dans les gains et pertes latents.

Le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en Frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes

1.6.8. Paiement à base d'actions

Le Groupe offre à ses salariés la possibilité de participer à des augmentations de capital dans le cadre de plans d'attribution d'actions.

Des actions nouvelles sont alors proposées avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BMCE BANK sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

1.6.9. Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

3 critères sont prévus par la norme pour la constitution de la provision pour risques et charges :

- obligation actuelle envers un tiers.
- Probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.
- fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

1.6.10. Impôt exigible et différé :

L'impôt exigible est calculé sur la base des règles et taux appliqués dans les pays d'implantation du Groupe.



L'impôt différé est comptabilisé lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Un impôt différé passif correspond à un impôt différé à payer. Il est reconnu pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable.

Un impôt différé actif correspond à un impôt à récupérer dans le futur. Il est constaté pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Le Groupe a opté pour l'appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé.

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement est appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

1.6.11. Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.6.12. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des États financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des États financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur

les États financiers.

Les estimations ayant un effet significatif sur les comptes concernent principalement :

- Les dépréciations (individuelles et collectives) opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire;

Par ailleurs, d'autres estimations sont effectuées par le management et concernent essentiellement :

- Les tests de dépréciation effectués sur les écarts d'acquisition ;

- Les provisions pour les avantages au personnel ;

- La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

II. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2015

2.1. MARGE D'INTÉRÊTS

Le poste « Marge d'intérêts » comprend les produits (charges) d'intérêts nets liés aux opérations avec la clientèle, aux opérations interbancaires, aux titres de créance émis par le Groupe, au portefeuille de négoce (titres à revenu fixe, opérations de pension, opérations de prêts/emprunts et dettes représentées par un titre), aux actifs disponibles à la vente et aux actifs détenus jusqu'à l'échéance.

MARGE D'INTÉRÊTS	2015			2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	9 885 496	3 089 650	6 795 846	9 620 309	2 924 519	6 695 790
Comptes et prêts/emprunts	9 361 634	2 973 026	6 388 608	9 008 184	2 852 671	6 155 513
Opérations de pensions		116 624	-116 624		71 848	-71 848
Opérations de location-financement	523 862		523 862	612 125		612 125
Opérations interbancaires	887 565	916 517	-28 952	748 342	965 111	-216 769
Comptes et prêts/emprunts	623 683	877 403	-253 720	508 162	889 165	-381 003
Opérations de pensions	263 882	39 114	224 768	240 180	75 946	164 234
Emprunts émis par le Groupe	0	0	0	0	0	0
Instruments de couverture de résultats futurs	0	0	0	0	0	0
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	0	0	0	0	0	0
Portefeuille de transactions	1 341 654	955 975	385 679	1 252 489	1 069 464	183 025
Titres à revenu fixe	1 341 654	623 022	718 632	1 252 489	756 372	496 117
Opérations de pensions			0			0
Prêts/emprunts			0			0
Dettes représentées par un titre	0	332 953	-332 953	0	313 092	-313 092
Actifs disponibles à la vente			0			0
Actifs détenus jusqu'à échéance	1 388 241		1 388 241	1 080 761		1 080 761
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	13 502 956	4 962 142	8 540 814	12 701 901	4 959 094	7 742 807

(En milliers de dirhams)

Au 31 décembre 2015, la marge d'intérêts a connu une hausse de 10.3% par rapport au 31 décembre 2014 et s'élève à 8 541 millions de dirhams. Cette variation résulte principalement d'une hausse de 28.5% des produits provenant actifs détenus jusqu'à échéance qui s'élèvent à 1 388 millions de dirhams au 31 décembre 2015 contre 1 081 millions de dirhams au 31 décembre 2014, et d'une hausse de 45% du résultat des titres à revenu fixe (719 millions de dirhams au 31 décembre 2015 contre 496 millions de dirhams au 31 décembre 2014).

2.2. COMMISSIONS NETTES

COMMISSIONS NETTES	2015			2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	1 575 303	164 300	1 411 003	1 498 023	135 079	1 362 944
avec les établissements de crédit			-			-
avec la clientèle	1 125 822		1 125 822	1 046 050		1 046 050
sur titres	196 168	97 622	98 546	165 947	96 320	69 627
de change	253 313	66 678	186 635	286 026	38 759	247 267
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			-			-
Prestation de services bancaires et financiers	715 274	175 123	540 151	749 240	198 316	550 924
Produits nets de gestion d'OPCVM			-			-
Produits nets sur moyen de paiement	361 150	49 371	311 779	341 856	42 803	299 053
Assurance			-			-
Autres	354 124	125 752	228 372	407 384	155 513	251 871
Produits nets de commissions	2 290 577	339 423	1 951 154	2 247 263	333 395	1 913 868

(En milliers de dirhams)

La marge sur commissions recouvre les commissions sur les opérations sur le marché interbancaire et le marché monétaire, les opérations avec la clientèle, les opérations sur titres, les opérations de change, les engagements sur titres, les instruments financiers à terme et les services financiers.

2.3. GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Ce poste regroupe tous les éléments de résultat (à l'exception des produits et charges d'intérêts, qui apparaissent dans la rubrique « Marge d'intérêts », ainsi qu'il est décrit ci-dessus) afférents aux instruments financiers gérés au sein du portefeuille de négoce.

Ceci recouvre les plus-values et moins-values de cessions, les plus-values et moins-values liées à l'évaluation à la valeur de marché, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable.

GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	2015			2014		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	466 807		466 807	1 092 286		1 092 286
Instruments financiers dérivés	-27 077	1 682	-25 395	1 055		1 055
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
TOTAL	439 730	1 682	441 412	1 093 341	0	1 093 341

(En milliers de dirhams)

Au 31 décembre 2015, les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat ont connu une baisse de 59.7% par rapport au 31 décembre 2014.

Cette variation résulte principalement d'une baisse de 57% du rendement des titres à revenu fixe et variable passant de 1 092 millions de dirhams en 2014 à 467 millions de dirhams en 2015.

2.4. GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Ce poste comprend notamment :

- les dividendes et autres revenus provenant des actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les dotations pour dépréciation liées à la perte de valeur des titres à revenu variable, classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente..

GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	2015	2014
Titres à revenu fixe	0	0
plus ou moins values de cession		
Actions et autres titres à revenu variable	211 536	100 886
Produits de dividendes	218 305	229 525
Charges de dépréciation	-5 314	-122 065
Plus-values nettes de cession	-1 455	-6 574
TOTAL	211 536	100 886

(En milliers de dirhams)

Au 31 décembre 2015, les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente ont plus que doublé par rapport au 31 décembre 2014 et s'élèvent à 212 millions de dirhams. Cette variation résulte principalement de la forte baisse des charges de dépréciation qui s'élevaient à près de 122 millions de dirham en 2014 contre 5 millions de dirham en 2015.

2.5. PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	2015			2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance			-			-
Produits nets des immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Produits nets des immobilisations en location simple	269 116	104 725	164 391	274 345	98 551	175 794
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	-	-	-	-	-	-
Divers autres produits et charges bancaires	383 325	218 872	164 453	357 964	222 374	135 590
Autres produits d'exploitation non bancaires	392 081	49 036	343 045	390 359	55 418	334 941
TOTAL	1 044 522	372 633	671 889	1 022 668	376 343	646 325

(En milliers de dirhams)

2.6. COÛT DU RISQUE

La rubrique « Coût du risque » comprend les charges résultant de la manifestation de risques de crédit et de contrepartie et litiges inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers. Les dotations nettes aux dépréciations ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

Coût du risque de la période

COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	2015	2014
Dotations aux provisions	-2 571 528	-1 934 231
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-2 444 843	-1 806 846
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions engagements par signature	-13 059	-433
Autres provisions pour risques et charges	-113 626	-126 952
Reprises de provisions	1 618 558	627 707
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 475 347	570 908
Reprises de provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Reprises de provisions engagements par signature	1 575	58
Reprises des autres provisions pour risques et charges	141 636	56 741
Variation des provisions	-486 986	-471 798
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-529 326	-493 375
Décote sur les produits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amorties	42 340	21 577
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	-1 439 956	-1 778 322

(En milliers de dirhams)

Coût du risque de la période

COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	2015	2014
Dotations nettes aux dépréciations	-952 971	-1 306 523
Récupérations sur créances amorties	42 340	21 577
Créances irrécouvrables provisionnées	-529 325	-493 376
TOTAL	-1 439 956	-1 778 322

(En milliers de dirhams)

Coût du risque de la période par nature d'actifs

COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE PAR NATURE D'ACTIFS	2015	2014
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Prêts et créances sur la clientèle	-1 456 481	-1 707 737
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Instruments financiers des activités de marché		
Autres actifs		
Engagements par signature et divers	16 525	-70 585
TOTAL	-1 439 956	-1 778 322

(En milliers de dirhams)

2.7. GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

	2015	2014
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	0	0
Plus-values de cession		
Moins-value de cession		
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession	0	0
Moins-value de cession	0	0
Autres	74 609	17 306
Gains ou pertes sur autres actifs	74 609	17 306

(En milliers de dirhams)

Les gains ou pertes nets sur autres actifs affichent une forte progression passant de 17,3 millions de dirhams à fin 2014 à plus de 74,6 millions de dirhams à fin 2015.

2.8. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

2.8.1. Impôts courants et impôts différés

IMPÔTS COURANTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	2015	2014
Impôts courants	63 550	199 008
Impôts différés	473 814	445 733
Actifs d'impôts courants et différés	537 364	644 741
Impôts courants	131 027	55 341
Impôts différés	1 130 452	1 099 810
Passifs d'impôts courants et différés	1 261 479	1 155 151

(En milliers de dirhams)

2.8.2. Charge nette de l'impôt sur les bénéfices

CHARGE NETTE DE L'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	2015	2014
Charge d'impôts courants	-790 809	-660 266
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	-170 424	28 476
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	-961 233	-631 790

(En milliers de dirhams)

2.8.3. Le taux effectif d'impôt

LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	2015	2014
Résultat net	2 654 730	2 692 179
Charges d'impôt sur les bénéfices	-961 233	-631 790
Taux d'impôt effectif moyen	36,2%	23,5%

(En milliers de dirhams)

Analyse du taux effectif d'impôt

ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	2015	2014
Taux d'impôt en vigueur	37,0%	37,0%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Imposition forfaitaire		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	-0,8%	-13,5%
Taux d'impôt effectif moyen	36,2%	23,5%

(En milliers de dirhams)

2.9 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	2015	2014
Charges de Personnel	3 275 478	3 030 005
Impôts et Taxes	104 508	83 586
Charges Externes	1 486 180	1 383 487
Autres Charges Générales d'Exploitation	1 395 056	1 330 685
Dotation aux Amortissements et aux Provisions des Immobilisations Incorporelles et Corporelles	672 006	666 100
Charges Générales d'Exploitation	6 933 228	6 493 863

(En milliers de dirhams)

Les charges générales d'exploitations progressent de 6.77 % entre 2014 et 2015 passant de 6 494 millions de dirhams au 31 décembre 2014 à 6 933 millions de dirhams au 31 décembre 2015.

Cette variation s'explique par une progression des charges de personnel de 8.1% passant de 3 030 millions de dirhams en 2014 à 3 275 millions de dirhams en 2015, et par la progression des autres charges d'exploitations (y compris les impôts et taxes, les dotations aux amortissements et autres charges externes) de 5.6 % de 3 464 millions de dirhams en 2014 à 3 658 millions de dirhams en 2015.

III. INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information comptable et financière au sein du Groupe BMCE Bank Of Africa est déclinée en quatre pôles d'activité :

- **Banque au Maroc** : ce domaine regroupe BMCE Bank Activité Maroc.
- **Gestion d'actifs et Banque d'affaires (GABA)** : ce domaine regroupe la banque d'affaires (BMCE Capital), la société de bourse (BMCE Capital Bourse), et la société de gestion d'actifs (BMCE Capital Gestion).
- **Services Financiers Spécialisés** : ce domaine regroupe la société de crédit à la consommation (Salafin), la société de crédit-bail (Maghrébaïl), la société d'affacturage (Maroc Factoring), la société de recouvrement, (RM Experts) et la société d'assurance-crédit (Acmar),
- **Activités à l'international** : ce domaine regroupe BMCE International Holding, Bank Of Africa, La Congolaise de Banque et la Banque de Développement du Mali

3.1. RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL	2015					
	Banque au Maroc	Gestion d'actifs	Services financiers spécialisés	Autres activités	Activités internationales	Total
Marge d'intérêts	3 517 004	32 488	620 546	-17 635	4 388 411	8 540 814
Marge sur commission	963 811	150 168	13 519	0	823 656	1 951 154
Produit net bancaire	4 880 905	344 371	644 205	147 277	5 800 047	11 816 805
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-3 037 457	-267 747	-218 765	-77 284	-3 331 975	(6 933 228)
Résultat Brut d'exploitation	1 843 447	76 625	425 441	69 993	2 468 071	4 883 577
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-464 940	-48 930	-151 203	-16 773	-279 387	(961 233)
Résultat Part du Groupe	845 170	110 059	173 887	47 536	778 883	1 955 535
	2014					
Marge d'intérêts	3 163 049	49 612	719 859	-18 399	3 828 686	7 742 807
Marge sur commission	827 661	126 444	14 292	0	945 471	1 913 868
Produit Net Bancaire	4 939 564	351 681	743 701	158 698	5 303 583	11 497 227
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-2 731 382	-245 162	-192 747	-87 142	-3 237 430	(6 493 863)
Résultat Brut d'Exploitation	2 208 182	106 519	550 954	71 556	2 066 153	5 003 364
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-229 409	-47 704	-124 596	-11 943	-218 138	(631 790)
Résultat Part du Groupe	992 887	106 593	145 484	51 426	647 474	1 943 864

(En milliers de dirhams)

3.2. ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL	2015					
	Banque au Maroc	Gestion d'actifs	Services financiers spécialisés	Autres activités	Activités internationales	Total
Total Bilan	187 904 186	724 956	7 343 858	214 288	83 234 332	279 421 620
Eléments d'Actif						
Actifs Disponibles à la Vente	2 141 161	107 685	17 265	20 365	4 560 096	6 846 572
Prêts et Créances sur la Clientèle	113 592 597	109	14 680 785	0	45 006 205	173 279 696
Actifs financiers évalués à la juste valeur	25 275 085	122 281	207	0	362 655	25 760 228
Placements Détenus jusqu'à Echéance	4 328 349	0	0	0	20 231 109	24 559 458
Eléments du Passif						
Dettes Envers la Clientèle	121 110 279	2 616	1 107 886	0	56 034 240	178 255 021
Fonds Propres	14 966 626	263 520	1 422 829	(35 622)	5 492 199	22 109 552
2014						
Total Bilan	164 934 033	763 527	8 090 081	178 767	73 276 669	247 243 077
Eléments d'Actif						
Actifs Disponibles à la Vente	1 569 636	132 554	17 166	21 026	3 151 045	4 891 427
Prêts et Créances sur la Clientèle	99 370 301	179	14 867 010	0	40 915 453	155 152 943
Actifs financiers évalués à la juste valeur	28 476 818	80 444	2 368	0	50 160	28 609 790
Placements Détenus jusqu'à Echéance	2 317 968	0	0	0	15 835 369	18 153 337
Eléments du Passif						
Dettes Envers la Clientèle	109 986 007	0	1 225 018	0	50 057 851	161 268 876
Fonds Propres	14 527 416	216 015	1 252 591	(41 433)	4 848 580	20 803 169

(En milliers de dirhams)

3.3. VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES

Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit par zone géographique

VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE						
	2015			2014		
	ENCOURS SAINS	ENCOURS EN SOUFFRANCE	PROVISIONS	ENCOURS SAINS	ENCOURS EN SOUFFRANCE	PROVISIONS
Maroc	13 272 891	58 616	58 616	10 437 608	58 669	58 669
Europe	3 127 517	0	0	2 371 474	0	0
Afrique	4 554 179	24 100	7 651	3 243 617	29 595	9 684
Total en principal	20 954 587	82 716	66 267	16 052 699	88 264	68 353
Créances rattachées						
Provisions						
Valeurs nettes au bilan	20 954 587	82 716	66 267	16 052 699	88 264	68 353

(En milliers de dirhams)

Ventilation des prêts et créances envers la clientèle par zone géographique

VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE								
	déc-15				déc-14			
	ENCOURS SAINS	ENCOURS EN SOUFFRANCE	PROVISIONS INDIVIDUELLES	PROVISIONS COLLECTIVES	ENCOURS SAINS	ENCOURS EN SOUFFRANCE	PROVISIONS INDIVIDUELLES	PROVISIONS COLLECTIVES
Maroc	125 168 158	8 419 017	3 904 848	1 408 836	112 108 604	7 238 376	3839168,162	1 270 321
Europe	3 816 758	110 303	32 658	0	3 323 611	173 250	117524	
Afrique	38 924 773	4 204 443	1 936 574	80 840	36 226 993	2 959 669	1560359,428	90 188
Valeurs nettes au bilan	167 909 689	12 733 763	5 874 080	1 489 676	151 659 208	10 371 295	5 517 052	1 360 508

(En milliers de dirhams)

Variation au cours de la période des dépréciations constituées sur la clientèle

	2015	2014
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	6 877 560	6 306 060
Dotations aux provisions	2 464 842	1 806 846
Reprises de provisions	-1 421 577	-570 908
Utilisation des provisions	-522 094	-520 872
Variation des parités monétaires et divers	-34 975	-143 566
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	7 363 756	6 877 560

(En milliers de dirhams)

Variation au cours de la période des dépréciations constituées sur les établissements de crédits

	2015	2014
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	68 353	40 205
Dotations aux provisions		28 333
Reprises de provisions	-2 086	
Utilisation des provisions	-	-
Variation des parités monétaires et divers		-185
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	66 267	68 353

(En milliers de dirhams)

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015**4.1. VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX**

VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	2015	2014
Valeurs en Caisse	3 562 741	3 356 387
Banques Centrales	5 998 648	6 083 895
Trésor Public	836 959	521 727
Service des Chèques Postaux	4 742	4 738
Banques Centrales, Trésor Public, Service des Chèques Postaux	6 840 349	6 610 360
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	10 403 090	9 966 747

(En milliers de dirhams)

4.2. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction

ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	2015			2014		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT						
Titres de créance négociables	4 746 066	0	4 746 066	4 014 284	0	4 014 284
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales	4 235 874		4 235 874	2 789 392		2 789 392
Autres titres de créances négociables	510 192		510 192	1 224 892		1 224 892
Obligations	1 518 833	0	1 518 833	2 295 130	0	2 295 130
Obligations d'Etat	616 244		616 244	565 681		565 681
Autres obligations	902 589		902 589	1 729 449		1 729 449
Actions et autres titres à revenu variable	19 490 636	0	19 490 636	22 319 502	0	22 319 502
Opérations de pension	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0
aux établissements de crédit						
à la clientèle entreprises						
à la clientèle particuliers						
Instruments financiers dérivés de transaction	4 693	0	4 693	-19 126	0	-19 126
Instruments dérivés de cours de change	4 089		4 089	-19 703		-19 703
Instruments dérivés de taux d'intérêt	604		604	577		577
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	25 760 228	0	25 760 228	28 609 790	0	28 609 790
dont titres prêtés						
hors actions et autres titres à revenu variable						
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert						
Opérations de pension						
Emprunts	0	1 999 324	1 999 324	0	2 696 352	2 696 352
Établissements de crédit		1 999 324	1 999 324		2 696 352	2 696 352
Clientèle Entreprises						
Dettes représentées par un titre						
Instruments financiers dérivés de transactions	47 270	0	47 270	49 296	0	49 296
Instruments dérivés de cours de change	47 270		47 270	49 296		49 296
Instruments dérivés de taux d'intérêt			0			0
Instruments dérivés sur actions			0			0
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	47 270	1 999 324	2 046 594	49 296	2 696 352	2 745 648

(En milliers de dirhams)

4.3. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme :

- a) des prêts et des créances;
- b) des placements détenus jusqu'à leur échéance; ou
- c) des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE À LA VENTE	2015	2014
Titres de créance négociables	0	0
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la Banque Centrale		
Autres titres de créance négociables		
Obligations	4 112 360	2 737 896
Obligations d'Etat	2 833 016	1 957 528
Autres Obligations	1 279 344	780 368
Actions et autres titres à revenu variable	3 153 573	2 561 896
dont titres cotés	319 930	325 463
dont titres non cotés	2 833 643	2 236 433
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE AVANT DÉPRÉCIATION	7 265 933	5 299 792
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	-419 361	-408 365
Titres à revenu fixe		
Titres à revenu variable	-419 361	-408 365
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE, NETS DE DÉPRÉCIATIONS	6 846 572	4 891 427
dont titres à revenu fixe, nets de dépréciations		

(En milliers de dirhams)

4.4. OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2015	2014
Comptes à vue	5 630 176	3 923 290
Prêts	12 839 340	12 169 796
Opérations de pension	2 567 788	47 877
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédits avant dépréciation	21 037 304	16 140 963
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-66 268	-68 353
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédits nets de dépréciation	20 971 036	16 072 610

(En milliers de dirhams)

Dettes envers les établissements de crédit

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2015	2014
Comptes à vue	2 081 821	2 254 051
Emprunts	34 683 456	26 604 762
Opérations de pension	14 410 750	4 284 165
TOTAL	51 176 027	33 142 978

(En milliers de dirhams)

4.5. PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE		
Prêts Consentis et Créances sur la Clientèle	2015	2014
Comptes ordinaires débiteurs	25 697 536	24 271 477
Prêts consentis à la clientèle	124 431 972	116 381 173
Opérations de pension	18 162 143	9 467 823
Opérations de location-financement	12 351 801	11 910 030
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	180 643 452	162 030 503
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-7 363 756	-6 877 560
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	173 279 696	155 152 943

Ventilation des créances envers la clientèle par agent économique	2015	2014
Banque au Maroc	113 592 596	99 346 209
Services Financiers Spécialisés	14 680 785	14 867 010
Activités à l'international	45 006 206	40 939 545
Gestion d'actifs	109	179
Autres activités	0	0
Total en principal	173 279 696	155 152 943
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	173 279 696	155 152 943

Ventilation des créances sur la clientèle par zone géographique	2015	2014
Maroc	128 273 490	114 213 398
Afrique	41 111 803	37 560 208
Europe	3 894 403	3 379 337
Total en principal	173 279 696	155 152 943
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	173 279 696	155 152 943

Dettes envers la clientèle	2015	2014
Comptes ordinaires créditeurs	100 028 015	89 254 190
Comptes à terme	40 871 554	35 948 532
Comptes d'épargne	21 017 845	19 993 183
Bons de caisse	4 666 140	4 488 643
Opérations de pension	2 481 744	3 246 264
Autres comptes créditeurs	9 189 723	8 338 064
Total Dettes	178 255 021	161 268 876

Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique	2015	2014
Banque au Maroc	121 110 279	109 986 007
Services Financiers Spécialisés	1 107 886	1 225 018
Activités à l'international	56 034 240	50 057 851
Gestion d'actifs	2 616	0
Autres Activités	0	0
Total en principal	178 255 021	161 268 876
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	178 255 021	161 268 876

Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	2015	2014
Maroc	122 220 781	111 211 025
Afrique	54 445 069	48 544 736
Europe	1 589 171	1 513 115
Total en principal	178 255 021	161 268 876
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	178 255 021	161 268 876

(En milliers de dirhams)

4.6. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE	2015	2014
Autres dettes représentées par un titre	8 967 697	13 170 353
titres de créances négociables	8 967 697	13 170 353
emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	8 436 745	6 568 309
Emprunt subordonnés	8 436 745	6 568 309
à durée déterminée	6 436 745	4 568 309
à durée indéterminée	2 000 000	2 000 000
Titres subordonnés	0	0
à durée déterminée		
à durée indéterminée	0	0
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	202 552	226 995
TOTAL	17 606 994	19 965 657

(En milliers de dirhams)

Les fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie concernent uniquement BOA Group.

Ils représentent des fonds non remboursables destinés à la bonification des taux d'intérêts débiteurs et la couverture du mauvais dénouement de crédits à des secteurs ou des catégories d'agents économique spécifiques.

4.7. ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	2015	2014
Titres de créance négociables	6 095 691	5 977 747
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales	6 095 691	5 977 747
Autres titres de créance négociables	0	
Obligations	18 463 767	12 175 590
Obligations d'Etat	12 802 119	8 666 272
Autres Obligations	5 661 648	3 509 319
TOTAL	24 559 458	18 153 337

(En milliers de dirhams)

4.8. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	2015	2014
Impôts courants	63 550	199 008
impôts différés	473 814	445 733
Actifs d'impôts courants et différés	537 364	644 741
Impôts courants	131 027	55 341
impôts différés	1 130 452	1 099 810
Passifs d'impôts courants et différés	1 261 479	1 155 151

(En milliers de dirhams)

Impôts Différés Par Catégorie

	déc-15				déc-14			
	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé	ID / Impact G&PL	ID / Impact Résultat	Actifs d'impôt différé	Passifs d'impôt différé	ID / Impact G&PL	ID / Impact Résultat
Actifs Financiers Disponible à la Vente		-65 558	-67 229	404	1 655	-90 745	-90 628	11 671
Immobilisations Corporelles & Incorporelles et Immeuble de placement	106 593	-592 036	-	-11 613	93 872	-610 526	-	-15 758
Crédits	229 607	-441 044	-	-153 950	257 919	-402 113	-	19 772
Avantage pour Personnel	99 272	-135	-6 225	1 992	85 443	-135	-6 225	3 267
Autres	950	-31 679	-	-5 156	6 844	3 709	-	-3 191
Impôts différés relatifs aux retraitements de consolidation et retraitement IFRS	436 422	-1 130 452	-73 454	-168 324	445 733	-1 099 810	-96 853	15 761
Deficit Reportable	37 392							

(en milliers de DH)

4.9. COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS	2015	2014
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	82 020	117 027
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	43 028	46 853
Comptes d'encaissement	656 493	426 519
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	479 608	388 464
Débiteurs Divers	3 794 891	3 532 614
Comptes de liaison	308 147	467 374
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	5 364 187	4 978 851
Dépôts de garantie reçus	16 786	29 033
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	14 974	2 017 148
Comptes d'encaissement	1 417 640	1 209 401
Charges à payer et produits constatés d'avance	1 078 145	621 937
Autres créditeurs et passifs divers	3 787 495	3 759 050
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	6 315 040	7 636 569

(En milliers de dirhams)

4.10. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	2015	2014
ACMAR	25 114	19 577
Banque de Développement du Mali	347 072	275 226
Eurafric	-9 728	-7 954
Société Conseil Ingénierie et Développement	142 354	150 475
Participations dans les sociétés mises en équivalences chez BOA	80 975	76 442
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	585 787	513 766

(En milliers de dirhams)

Données financières publiées en normes comptables locales par les principales sociétés mises en équivalence

DONNÉES FINANCIÈRES PUBLIÉES EN NORMES COMPTABLES LOCALES PAR LES PRINCIPALES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE				
	Total du bilan DÉCEMBRE 2015	Produit Net Bancaire- chiffre d'affaires DECEMBRE 2015	Résultat de la filiale	Contribution dans le Résultat Net Part du Groupe Déc 2015
ACMAR	422 984	143 544	27 683	5 537
Banque de Développement du Mali	10 068 251	523 743	243 263	79 056
Eurafric	152 925	205 803	-397	-1 692
Société Conseil Ingénierie et Développement	589 439	230 120	30 022	11 658

(En milliers de dirhams)

4.11. IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION	2015			2014		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortisse- ments et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortisse- ments et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	11 455 252	4 939 223	6 516 029	10 437 505	4 590 430	5 847 075
Terrains et constructions	2 860 401	112 969	2 747 432	2 036 095	454 328	1 581 767
Équipement, Mobilier, Installations	4 023 357	1 980 130	2 043 227	3 871 866	1 687 683	2 184 183
Biens mobiliers donnés en location	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations	4 571 494	2 846 124	1 725 370	4 529 544	2 448 419	2 081 475
Immobilisations incorporelles	1 866 540	1 163 015	703 525	1 711 352	967 079	744 273
Logiciels informatiques acquis	1 423 019	930 976	492 043	1 045 026	563 703	481 323
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	443 521	232 039	211 482	666 326	403 376	262 950
Immeubles de placements	3 116 213	81 082	3 035 131	941 187	106 140	835 047

(En milliers de dirhams)

Tableau de variation des immobilisations corporelles

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2015	2014
VALEUR NETTE AU 1 ^{er} janvier	5 847 075	5 465 769
Acquisition de l'exercice	2 172 198	897 659
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	(853 088)	(471 483)
Cession de l'exercice	(677 373)	(85 430)
Reclassements	27 217	40 560
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	6 516 029	5 847 075

(En milliers de dirhams)

Tableau de variation des immobilisations incorporelles

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2015	2014
VALEUR NETTE AU 1 ^{er} janvier	744 273	770 522
Acquisition de l'exercice	181 642	165 550
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	(186 771)	(173 581)
Cession de l'exercice	(10 950)	(79 465)
Reclassement	(24 669)	61 247
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	703 525	744 273

(En milliers de dirhams)

Tableau de variation des immeubles de placement

TABLEAU DE VARIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT	2015	2014
VALEUR NETTE AU 1 ^{er} janvier	835 047	905 729
Acquisition de l'exercice	2 242 743	102 631
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	(4 828)	(22 452)
Cession de l'exercice	(29 943)	(175 311)
Reclassements	(7 888)	24 450
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	3 035 131	835 047

(en milliers de DH)

4.12. ÉCARTS D'ACQUISITION

ÉCARTS D'ACQUISITION	2015	2014
Valeur brute comptable en début de période	832 470	832 470
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période	-	-
Valeur nette comptable en début de période	832 470	832 470
Acquisitions	19 840	-
Cessions	-	-
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-	-
Écarts de conversion	-	-
Filiales précédemment mises en équivalence	-	-
Autres mouvements	0	0
Valeur brute comptable en fin de période	852 310	832 470
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	-	-
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	852 310	832 470

(En milliers de dirhams)



Les écarts d'acquisition se répartissent de la manière suivante :

	Valeur nette comptable 31/12/2015	Valeur nette comptable 31/12/2014
Maghrébaïl	10 617	10 617
Banque de développement du Mali	3 588	3 588
SALAFIN	5 174	5 174
Maroc Factoring	1 703	1 703
Bmce Capital Bourse	2 618	2 618
Bmce International (Madrid)	3 354	3 354
Bank Of Africa	711 976	692 136
LOCASOM	98 725	98 725
CID	14 555	14 555
TOTAL GROUPE	852 310	832 470

Test de dépréciation de l'écart d'acquisition :

La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie a été déterminée sur la base de la valeur d'utilité.

L'approche intrinsèque utilisée pour déterminer la valeur d'utilité de BOA et de Locasom se présente comme suit :

- Pour BOA, cette approche nécessite la mise en œuvre de la méthode du « Discounted Dividend model » (ci-après « DDM »), méthode classique dans le secteur bancaire, qui indique la valeur d'une activité par référence à la valeur actuelle des dividendes que l'activité pourrait générer dans le futur. La valeur ainsi calculée correspond à une valeur des capitaux propres.
- Pour Locasom, cette approche nécessite la mise en œuvre de la méthode des « Discounted Cash Flows » (ci-après « DCF »), méthode classique dans le secteur des services, qui permet d'évaluer une activité par référence à la valeur actuelle des flux de trésorerie disponibles que l'activité pourrait générer dans le futur. La valeur ainsi calculée correspond à une valeur d'entreprise.

Les projections des flux de trésoreries sur la base des prévisions financières approuvées par le management couvrent une période de trois ans.

	Bank of Africa	Locasom
	%	%
Taux d'actualisation	18%	8.5%
Taux de croissance	2%	3%

La détermination de la valeur recouvrable selon la méthode du DDM repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections du produit net bancaire, du coefficient d'exploitation, du coût du risque et des actifs pondérés par les risques (ci-après « RWA ») fondées sur des plans à moyen terme (3 ans) représentant la durée du cycle économique auquel l'industrie bancaire est sensible, puis à l'infini sur la base de taux de croissance soutenables pour l'estimation de la valeur terminale.

La mise en œuvre de l'approche DCF, méthode classique dans le secteur des services qui permet d'évaluer une activité par référence à la valeur actuelle des flux de trésorerie disponibles que l'activité pourrait générer dans le futur, les flux futurs clés projetés sont : l'EBITDA et la marge opérationnelle. La valeur ainsi calculée correspond à une valeur de l'entreprise.

Le taux d'actualisation

Le coût du capital a été estimé selon une approche indirecte. L'approche indirecte consiste à ajuster le coût du capital calculé pour un pays de référence (la France) d'un facteur de risque pays reflétant spécifiquement les risques liés aux conditions économiques, politiques, institutionnelles et financières du pays de la société évaluée.

Il a été établi pour la BOA sur la base de la moyenne pondérée par le PNB des taux d'actualisations observés dans chacun des pays dans lesquels BOA opère. La fourchette du taux d'actualisation pour la BOA se situe entre 16% et 18% et pour Locasom entre 6.5% et 8.5%.

Le taux de croissance

Le business plan de la BOA a été construit en Franc CFA. Le Franc CFA est garanti en euro par le trésor français à parité fixe. Par conséquent, le taux de croissance à long terme retenu pour la BOA est de 2% en ligne avec les prévisions à long terme d'inflation en France.

Le taux de croissance de Locasom a été fixé à 3% en ligne avec les hypothèses de taux croissance à long pour ce secteur au Maroc.

Exigence en fonds propres réglementaires

Sur la durée du business plan de BOA, les fonds propres réglementaires (RWA) doivent satisfaire la contrainte Core Tier One.

Le produit net bancaire

La projection du produit net bancaire a été fondée sur la croissance élevée du taux de bancarisation en Afrique.

L'EBITDA

La projection de l'EBITDA et de la marge opérationnelle a été effectuée sur la base des données observées historiquement.

Le coefficient d'exploitation

La projection du coefficient d'exploitation est en forte corrélation avec la croissance des charges spécialement celles relatives à l'ouverture d'agences pour accompagner la conquête de nouveaux clients.

Sensibilité au changement des hypothèses

BANK OF AFRICA	
Coût de capital	18%
Variation défavorable de 200 points de base	-1 272 400
Variation favorable de 200 points de base	1 654 509
LOCASOM	
Coût de capital	8.50%
Variation défavorable de 200 points de base	-171 328
Variation favorable de 200 points de base	366 598

Pour les unités génératrices de trésorerie retenues, il n'y aurait pas lieu de déprécier les écarts d'acquisition même en retenant, pour le test de dépréciation, les variations les plus défavorables du coût du capital considéré par le management comme l'hypothèse la plus sensible à un changement raisonnable.

4.13. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	déc-15	déc-14
Total des provisions constituées en début de période	523 011	456 573
Dotations aux provisions	222 915	129 384
Reprises de provisions	-147 234	-45 024
Utilisation des provisions	57 128	-12 682
Variation des parités monétaires et divers	-4 907	-5 240
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	650 913	523 011

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	15 735	230 928	8 345	0	268 003	523 011
Dotations	12 539	92 162	13 059	0	11 831	129 591
Montants utilisés	-3 044	0	-1 575	0	59 640	55 021
Montants non utilisés repris au cours de la période	0	0	0	0	-56 421	-56 421
Autres mouvements	-63	0	-226	0	0	-289
Solde de clôture	25 167	323 090	19 603	0	283 053	650 913

4.14. TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers que le Groupe a transférés sont essentiellement constitués de titres cédés dans le cadre d'une mise en pension ou d'un prêt.

Les passifs associés aux titres mis en pension sont les dettes comptabilisées sous le libellé « Opérations de pension » au niveau des dettes sur établissements de crédits et clientèle.

Transferts d'actifs non décomptabilisés

Il s'agit dans ce cas des opérations de pension et de prêts qui donnent lieu à un transfert de titres sans pour autant qu'ils soient décomptabilisés.

Les actifs transférés par le Groupe sont

- Les bons de trésor
- Les certificats de dépôts
- Les obligations

Transferts d'actifs décomptabilisés

Il s'agit dans ce cas des opérations sur titres lesquelles donnent lieu à un transfert de titres avec une décomptabilisation de ces derniers.

Le Groupe n'a pas réalisé des transferts de titres décomptabilisés au cours des exercices 2015 et 2014.

	Déc-15	
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés
Prêts de titres		
Titres en valeur de marché par résultat		0
Opérations de pensions		
Titres en valeur de marché par résultat	13 288 374	13 282 129
Titres classés en prêts et créances	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	691 953	691 060
Total	13 980 326	13 973 188

	Déc-14	
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés
Prêts de titres	0	0
Titres en valeur de marché par résultat		
Opérations de pensions		
Titres en valeur de marché par résultat	6 747 577	6 737 664
Titres classés en prêts et créances	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	795 808	786 700
Total	7 543 385	7 524 364

4.15. JUSTE VALEUR

4.15.1. Valeur de marché des actifs et passifs comptabilisés au coût amorti

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution car ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2015. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties.

En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité du groupe BMCE BANK OF AFRICA.

La valeur de marché d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs au sein du Groupe BMCE Bank Of Africa.

Lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées.



Les justes valeurs des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2015 se présentent comme suit :

	Déc-15		Déc-14	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	20 971 036	20 998 500	16 072 610	16 091 488
Prêts et créances sur la clientèle	173 279 696	173 621 762	155 152 943	155 241 867
Placements détenus jusqu'à leur échéance	24 559 458	24 444 821	18 153 337	18 168 855
Immeubles de placement	3 035 131	3 096 958	835 047	894 300
PASSIFS FINANCIERS				
Dettes envers les établissements de crédit	51 176 027	51 176 027	33 142 978	33 142 978
Dettes envers la clientèle	178 255 021	178 255 021	161 268 876	161 268 876
Dettes représentées par un titre	8 967 697	8 967 697	13 170 353	13 170 353
Dettes Subordonnées	8 639 297	8 639 297	6 795 304	6 795 303

Les modalités de détermination des justes valeurs de chacune des catégories sont décrites, ci-après :

Les prêts et créances

La juste valeur des créances est déterminée à travers une approximation de la valeur de marché des actifs détenus grâce à une analyse de sensibilité de chaque classe d'actifs en fonction de la durée de chaque instrument et du delta taux observé entre le rendement historique de la créance par rapport aux nouvelles conditions de marché.

A défaut d'existence d'une courbe des taux de marché traduisant les rendements actuels des différents segments de crédit, il a été retenu les rendements moyens observés sur la production de l'exercice concerné comme étant les niveaux indicatifs des taux de marché actuels.

La valeur de marché retenue pour les prêts et créances dont la durée est inférieure à un an, les créances à vue, ou dont les conditions se réfèrent à un taux variable, est la valeur comptabilisée en raison de leur faible sensibilité à une variation des taux ou par le simple fait qu'elles sont octroyées aux conditions actuelles de marché.

Les prêts aux établissements de crédits

Les prêts aux établissements de crédits s'élèvent à 20.9 milliards de dirhams, et présentent une valeur de marché proche à la valeur comptable en raison de la prédominance des opérations de placements monétaires à court terme (sous forme de prêts de trésorerie, d'interbancaire et des prises en pension).

Les crédits aux Sociétés de Financement à taux fixe représentent un encours de 8.4 milliards de dirhams, amortissables à faible durée, présentant une juste valeur supérieure de 27.3 millions de dirhams par rapport à la valeur comptable.

Les créances à la clientèle

L'encours des créances à la clientèle s'élève au 31 décembre 2015 à 173 milliards de dirhams, avec une forte prépondérance des crédits de trésorerie et des comptes courants débiteurs, ainsi que des crédits à taux variables.

L'encours des crédits à taux fixe est principalement alimenté par les crédits à la consommation amortissables à faible durée 2.3 ans, et les crédits immobiliers à taux fixes également amortissables à durée moyenne de près de 7.1 ans.

L'analyse de sensibilité sur le portefeuille à taux fixe de la banque fait ressortir une juste valeur supérieure de 333 millions de dirhams par rapport à la valeur comptable.

Les passifs financiers

La valeur de marché retenue pour les passifs financiers dont la durée est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ou dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou lorsque la durée est non déterminée (cas des dettes subordonnées perpétuelles) ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée.

Les dettes envers les établissements de crédits

Les dettes envers les établissements de crédits s'élèvent à 51 milliards de dirhams, sont valorisées à leur valeur comptable en raison de la prédominance des opérations d'emprunts de trésorerie à court terme (sous forme d'avances à 7 jours de la banque centrale, d'emprunts interbancaires et de trésoreries auprès de banques locales ou de correspondants étrangers, en plus des opérations de mises en pensions).

Les dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle s'élevant à 178 milliards de dirhams sont constituées essentiellement de ressources à vue non rémunérées sous forme de comptes chèques et de comptes courants créditeurs ainsi que des comptes sur carnets réglementés à vue.

Les opérations de mises en pension avec la clientèle, notamment les OPCVM, sont également logées avec les dettes envers la clientèle.

Les dépôts à terme dont l'encours est limité à 41 milliards de dirhams présentent une durée moyenne inférieure à un an du fait de la prépondérance des maturités 3 mois, 6 mois et 12 mois.

La valeur de marché ainsi retenue pour les Dépôts à Terme de la clientèle est la valeur comptabilisée.

Les dettes représentées par un titre

L'encours des dettes représentées par un titre s'élève à 9 milliards de dirhams, constitué principalement des certificats de dépôts émis par la banque essentiellement pour des maturités de 3 mois, 6 mois et 1 an.

La valeur de marché ainsi retenue pour les dettes représentées par un titre est la valeur comptabilisée.

Les dettes subordonnées

Les dettes subordonnées dont l'encours s'élève à 8.6 milliards de dirhams sont valorisées à la valeur comptable du fait de la prépondérance des émissions à taux variable et des encours de dettes à durée non déterminée (perpétuelle).

4.15.2. Répartition par méthode de valorisation des instruments financiers comptabilisés en valeur de marché présentée conformément aux prescriptions de la norme IFRS 7

	déc-15			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	25 760 228	-	-	25 760 228
dont actifs financiers en valeur de marché par résultat	25 760 228			25 760 228
dont instruments dérivés				-
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option				
Instruments financiers dérivés de couverture				-
Actifs financiers disponibles à la vente		6 846 572		6 846 572
PASSIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	-	2 046 594	-	2 046 594
dont passifs financiers en valeur de marché par résultat		1 999 325		1 999 325
dont instruments dérivés		47 270		47 270
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option				-
Instruments financiers dérivés de couverture				-
	déc-14			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	28 609 790	-	-	28 609 790
dont actifs financiers en valeur de marché par résultat	28 609 790			28 609 790
dont instruments dérivés				-
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option				
Instruments financiers dérivés de couverture				-
Actifs financiers disponibles à la vente	325 463	4 565 963		4 891 427
PASSIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	2 745 648	-	-	2 745 648
dont passifs financiers en valeur de marché par résultat	2 696 352			2 696 352
dont instruments dérivés	49 295			49 295
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option				-
Instruments financiers dérivés de couverture				-

La banque a transféré ses emprunts obligataires du niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur au niveau 2. Ce transfert a

été fait afin de se conformer aux critères de hiérarchisation dans chaque niveau tels que définis par la norme IFRS 13.

Les actifs financiers disponibles à la vente non cotés classés au Niveau 3 de Juste Valeur, sont évalués en se basant sur les méthodes d'évaluation suivantes :

- Valeur Nette Comptable
- Actif Net Comptable Réévalué ;
- Actif Net Comptable ;
- Prix Opération sur Capital.

Les techniques de valorisation qui sont utilisées par le Groupe demeurent principalement l'ANC et la VNC.

Celles-ci sont privilégiées en raison de l'absence de liquidité de ces titres, et de l'inexistence de transactions comparables.

En ce qui concerne les titres à revenu variables, ils sont évalués selon différentes méthodes avec notamment :

50% du portefeuille fait l'objet d'une évaluation selon la méthode de l'Actif Net Comptable et 22% selon le modèle des comparables (opérations sur le capital similaire)

Tableau de variation des actifs financiers disponible à la vente classés en Niveau 3 :

	déc-15		
	Dettes	Equity	
VALEUR NETTE AU 1^{er} janvier	2 402 295	2 163 669	4 565 963
Profits et pertes par résultat	-	-1 114	-1 114
Profits et pertes par OCI	-	-57 090	-57 090
Achats	1 764 179	1 016 438	2 780 617
Cessions	-418 168	-67 306	-485 474
Transferts	-	-	-
Change	-64 527	108 195	43 668
Reclassement	-	-	-
VALEUR EN FIN D'EXERCICE	3 683 779	3 162 793	6 846 571

	déc-14		
	Dettes	Equity	
VALEUR NETTE AU 1^{er} janvier	1 425 414	1 894 390	3 319 804
Profits et pertes par résultat	-	-121 455	-121 455
Profits et pertes par OCI	-	38 907	38 907
Achats	503 351	343 827	847 177
Cessions	-424 410	-37 120	-461 530
Transferts	-	-	-
Change	-33 296	45 120	11 824
Reclassement	931 236	-	931 236
VALEUR EN FIN D'EXERCICE	2 402 295	2 163 669	4 565 963

4.15.3. Hiérarchie de la Juste Valeur des actifs et des passifs comptabilisés au cout amorti

	déc-15			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit			20 998 500	20 998 500
Prêts et créances sur la clientèle			173 621 762	173 621 762
Placements détenus jusqu'à leur échéance	4 762 514		19 682 307	24 444 821
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit			51 176 027	2 046 594
Dettes envers la clientèle			178 255 021	1 999 325
Dettes représentées par un titre			8 967 697	47 270
Dettes Subordonnées			8 639 297	

	déc-14			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit			16 091 488	16 091 488
Prêts et créances sur la clientèle			155 241 867	155 241 867
Placements détenus jusqu'à leur échéance	2 836 803		15 332 052	18 168 855
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit			33 142 978	33 142 978
Dettes envers la clientèle			161 268 876	161 268 876
Dettes représentées par un titre			13 170 353	13 170 353
Dettes Subordonnées			6 795 303	6 795 303

Mesure de la valeur de marché des instruments financiers :

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7.

► Niveau 1 :

Des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Ce niveau regroupe les instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif, directement utilisables.

Il comprend pour le Groupe BMCE Bank Of Africa les actions cotées, les OPCVM, les obligations et les bons de trésor ainsi que les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance cotés sur des marchés actifs et suffisamment liquides.

► Niveau 2 :

Des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré sont présentés dans ce niveau. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix ;

Le Groupe ne dispose pas d'instruments financiers évalués selon le niveau 2.

► Niveau 3 :

Des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables). Compte tenu de la diversité des instruments et des raisons de leur inclusion dans cette catégorie, le calcul de la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres fournirait une information peu pertinente.

Les valeurs de marché des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance classés en niveau 3 proviennent essentiellement des obligations détenues par les banques en Afrique Subsaharienne.

V/ ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.1. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	déc-15	déc-14
Engagements de financements donnés	9 846 296	10 122 682
Aux établissements de crédit	1 023 096	1 257 036
A la clientèle	8 823 200	8 865 646
Ouverture de crédit		
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus	2 491 359	2 347 719
des établissements de crédit	2 491 359	2 347 719
de la clientèle	-	-

► Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements de mettre à la disposition d'un autre établissement de crédit des concours de trésorerie, tels les accords de refinancement et les engagements de substitution sur émission de titres.

► Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle.

Cette rubrique enregistre les engagements de mettre à la disposition de la clientèle des concours de trésorerie, tels les ouvertures de crédits confirmés et les engagements de substitution sur émission de titres.

► Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements de financement reçus des autres établissements de crédit, tels les accords

de refinancement et les engagements de substitution sur émission de titres.

Les engagements de financement donnés ont connu une légère baisse de -2.73% passant de 10 123 millions de dirhams au 31 décembre 2014 à 9 846 millions de dirhams au 31 décembre 2015. Contrairement aux engagements de financement donnés les engagements de financement reçus ont connu une hausse de 6.1% passant de 2 348 millions de dirhams à 2 491 millions de dirhams.

5.2. ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	31-déc-15	31-déc-14
Engagements de garantie donnés	27 255 712	21 930 665
D'ordre des établissements de crédit	8 380 362	5 885 648
D'ordre de la clientèle	18 875 350	16 045 017
Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
Autres garanties d'ordre à la clientèle		
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	68 162 828	52 736 107
de l'état et d'autres organismes de garantie	65 458 883	51 735 698
	2 703 945	1 000 409

► Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements d'assurer la charge d'une obligation souscrite par un établissement de crédit si ce dernier n'y satisfait pas lui-même. Cette rubrique recouvre les cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit et assimilés.

► Engagements de garantie d'ordre de la clientèle

Cette rubrique enregistre les engagements d'assurer la charge d'une obligation souscrite par un client, si ce dernier n'y satisfait pas lui-même. Cette rubrique recouvre les cautions en faveur de l'administration publique, les cautions immobilières, etc.

► Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés

Cette rubrique recense les cautions, avals et autres garanties reçues d'établissements de crédit.

► Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers

Cette rubrique enregistre les garanties reçues de l'Etat et d'organismes de garantie divers.

VI. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

6.1. DESCRIPTIF DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION

Les avantages aux personnels comptabilisés correspondent à la médaille de travail et à l'indemnité de fin de carrière.

L'évaluation de l'engagement relatif à ces deux avantages précités a été réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par IAS 19.

► Régime de la caisse mutualiste interprofessionnelle marocaine

La Caisse Mutualiste Interprofessionnelle Marocaine (CMIM) est une mutuelle privée. Cette mutuelle assure aux salariés un certain niveau de remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation ou chirurgicaux. Il s'agit d'un régime de couverture médicale postérieur à l'emploi car ouvert aux retraités.

La CMIM est un régime multi employeur. Ne pouvant pas déterminer la quote-part d'engagement revenant à BMCE Bank (au même titre que l'ensemble des autres adhérents à la CMIM), en IFRS, les charges sont enregistrées sur l'exercice. Aucune provision n'est à constater au titre de ce régime.

6.2. SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES REGIMES EXISTANTS

6.2.1. Provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme accordés aux salariés

	déc-15	déc-14
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	323 091	230 928
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	323 091	230 928

6.2.2. Évolution de la valeur actualisée des obligations

L'analyse de sensibilité appliquée sur les deux principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes de prestations (indemnités de fin de carrière, Médailles du travail) au 31 Décembre 2015 ressort comme suit :

Indemnité de fin de carrière	Variation Taux	Variation Taux
	-50 pb	+50 pb
Taux d'actualisation	-6 966	6 328
taux de croissance des salaires	6 401	-6 984
Médaille du travail	Variation Taux	Variation Taux
	-50 pb	+50 pb
Taux d'actualisation	-10 254	9 495
taux de croissance des salaires	10 585	-11 355

Hypothèses économiques	31/12/15
Taux d'actualisation	3,75%
Taux de croissance des salaires long terme (inflation Inclusive)	3%

Hypothèses démographiques	
Modalités de départ en retraite	Départ Volontaire
Age de Départ en retraite	60 ans
Table de mortalité	PM 60/64 - PF 60/64

Le taux d'actualisation se base sur le taux de référence du marché secondaire des Bons du trésor (courbe des taux) – Duration : 22 ans environ.

6.2.3. Coût des régimes postérieurs à l'emploi

	déc-15	déc-14
Charge normale de l'exercice	17 474	16 644
Charge d'intérêt	12 475	11 689
Rendements attendus des fonds		
Amortissement des écarts actuariels		
Amortissement des gains et pertes nettes		
Indemnités supplémentaires	29 949	28 334
Autre		
Coût net de la période		

6.2.4. Évolution de la provision inscrite au bilan

	déc-15	déc-14
Dette actuarielle d'ouverture	230 928	218 134
Charge normale de l'exercice	17 474	16 644
Charge d'intérêt	12 475	11 689
Pertes / Gains actuariels	-	-
Autres écarts actuariels	82 815	
Amortissement des gains et pertes nettes		
Prestations versées	-20 601	-15 539
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Dette actuarielle de clôture	323 091	230 928
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

VII. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1. ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

7.1.1. Opérations réalisées sur le capital

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire	En MAD
Nombres d'actions émises au 31 décembre 2013	179 463 390	10	1 794 633 900
Nombres d'actions émises au 31 décembre 2014	179 463 390	10	1 794 633 900
Nombres d'actions émises au 31 décembre 2015	179 463 390	10	1 794 633 900

7.1.2. Résultat par action

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

	déc-15	déc-14
CAPITAL (EN MAD)	1 794 633 900	1 794 633 900
Nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année	179 463 390	179 463 390
RÉSULTAT PART GROUPE (EN MAD)	1 955 534 700	1 943 864 261
Résultat par Action (EN MAD)	10,90	10,83
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN MAD)	10,90	10,83

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action ;

7.2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
BMCE BANK	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	74,50%	74,50%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LA CONGOLAISE DES BANQUES	Banque	37,00%	37,00%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA	Banque	74,97%	74,97%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
ACMAR				
EURAFRIC	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
INFORMATION CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'études	38,90%	38,90%	M E E

BMCE Bank Of Africa détient 37% des droits de vote de La Congolaise de Banque, et exerce un contrôle sur cette filiale répondant aux critères énoncés dans la norme IFRS 10.

Le pouvoir : BMCE Bank of Africa puise ses droits effectifs à partir du mandat de gestion qui lui a été confié par les autres actionnaires. Elle dispose de la majorité au sein du conseil d'administration avec 3 administrateurs, suivie de l'Etat congolais qui dispose de deux administrateurs.

Les rendements : BMCE Bank of Africa est exposé ou a droit aux bénéfices générés par la LCB à hauteur des actions dont elle dispose.

Lien entre pouvoir et rendements : BMCE Bank of Africa a la charge de nommer le Senior Management de la LCB, ainsi elle a la capacité d'influer sur les rendements de cette entité.

7.3. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Rémunération des principaux dirigeants

Le Groupe BMCE entend par les principaux dirigeants les membres de la direction générale de la banque.

	déc-15	déc-14
Avantages à court terme	21 971	18 976
Avantages postérieurs à l'emploi	730	302
Autres avantages à long terme	4 442	4 264

A noter que les avantages du personnel à court terme représentent la Rémunération fixe charges patronales comprises des Dirigeants perçue au titre de l'année 2015.

Les avantages postérieurs à l'emploi représentent les reliquats de congés à rembourser en cas de départ, tandis que les Indemnités de fin de contrat de travail englobent les primes

de fin de carrières et les médailles de travail à verser aux concernés à leur départ.

Jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration

	31/12/15			31/12/14		
	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	2 388	588	1 800	1 291	318	973
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	471	71	400	254	38	216
TOTAL	2 859	659	2 200	1 545	356	1 190

Prêts accordés aux principaux dirigeants

	déc-15	déc-14
Encours social	2 285	2 141
Encours logement	15 361	16 791
Total des encours	17 646	18 931

7.4. RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

Relation entre BMCE BANK et les Sociétés faisant Partie du Périmètre de Consolidation et la Société Mère.

Bien entendu les opérations réalisées avec les sociétés consolidées par intégration globale sont totalement éliminées des encours de fin de période. Les encours de fin de période relevant des transactions avec les sociétés consolidées par mise en équivalence et la Société Mère sont maintenus au niveau des états consolidés.

Éléments relatifs au bilan

	Société Mère (FINANCE COM)	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif				
Prêts, avances et titres	1 269 189	3 364 895	54 163	14 060 300
Comptes ordinaires	769 189	1 222 966	27 603	11 969 655
Prêts	500 000	530 829	26 560	309 843
Titres		1 611 100		1 780 802
Opération de location financement				
Actif divers				1 297
Total	1 269 189	3 364 895	54 163	14 061 597
Passif				
Dépôts	-	628 482	-	12 063 530
Comptes ordinaires		628 482		11 968 007
Autres emprunts				95 523
Dettes représentées par un titre				1 791 937
Passif divers				206 131
Total	-	628 482	-	14 061 597
Engagements de financement et de garantie				
Engagements donnés				1 802 434
Engagements reçus				1 802 434

Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	Société Mère (FINANCE COM)	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés	-39 354	-51 012	-8 268	-415 056
Intérêts et charges assimilées				499 980
Commissions (produits)		-45 865		-285 938
Commissions (charges)				36 399
Prestations de services données				
Prestations de services reçues				
Loyers reçus		-116 473		-154 684
Autres		108 622		319 285

7.5. CONTRATS DE LOCATION

Informations sur les contrats de location financement

	"Investissement brut total"	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur
≤ 1 an	2 882 564	432 068	63 626
> 1 an ≤ 5 ans	8 355 789	4 886 328	290 582
> 5 ans	4 166 393	3 435 611	421 305
TOTAL	15 404 745	8 754 008	775 514

Informations sur les contrats de location simple

	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Loyers conditionnels totaux comptabilisés dans les produits de la période
≤ 1 an	220 000	
> 1 an ≤ 5 ans	900 000	
> 5 ans		
TOTAL	1 120 000	-

La quote-part de la valeur résiduelle dans le total des montants de financement est de 55%.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de
BMCE BANK
140, Avenue Hassan II
Casablanca



11, Avenue Bir Kacem Souissi
Rabat

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 Mai 2014, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur « BMCE Bank », comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 22.410.398 dont un bénéfice net de KMAD 1.304.036.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION SUR LES ÉTATS DE SYNTHÈSE

Nous certifions que les états de synthèse, cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la banque a, au cours de l'exercice 2015, acquis :

- 100% du capital de la société « RIYAD ALNOUR » pour MMAD 78 ;
- 36% du capital de la société « RADIO MEDITERRANEE INTERNATIONALE -RMI » pour MMD 71 ;
- 13,3% du capital de la société « ROYAL RANCHES MARRAKECH » pour MMAD 60 ;
- 12% supplémentaire du capital de la société « LA CONGOLAISE DE BANQUE » pour MMAD 59. Cette acquisition a permis de porter la participation de la banque dans le capital de cette société à 37% ;
- 21,8% du capital de la société « ECOPARC DE BERRECHID » pour MMD 12 ;
- 30% du capital social de la société « SONORMA » pour KMAD 30.

Casablanca, le 12 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
Associé
47, rue Bir Abdellah - Casablanca
Tél : 05 22 29 05 78
Rachid BOUMETHRAZ
Associé

KPMG

Jamal SAAD EL IDRISI
Associé
Avenue Bir Kacem, Souissi - Rabat
Téléphone : 212 5 37 63 37 02 (à 06)
Télécopie : 212 5 37 63 37 11

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de
BMCE BANK
140, Avenue Hassan II
Casablanca



11, Avenue Bir Kacem Souissi
Rabat

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12 et leurs décrets d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2015**1.1. Convention de compte courant d'associés en faveur de « O TOWER » entre FINANCECOM, BMCE BANK et RMA WATANYA**

Par cette convention conclue le 1^{er} janvier 2015, BMCE BANK, FINANCECOM et RMA WATANYA actionnaires de la société « O TOWER » à hauteur de 55% pour FINANCECOM, 22,5% pour RMA WATANYA et 22,5% pour BMCE BANK acceptent de mettre à la disposition de celle-ci une avance en compte courants d'associés ouverte au taux de 4,5%. L'objet de cette avance en compte courant est de permettre, à titre temporaire, le financement de l'activité de « O TOWER ». Le montant qui a été libéré à fin 2015 s'élève à 5.942 KDH.

La présente convention est conclue pour une période de douze (12) mois à compter du 1^{er} janvier 2015. Au-delà de cette période, elle sera renouvelée par tacite reconduction, par période d'un (1) an ferme au 31 décembre de chaque année.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré en 2015 un produit de 151 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil d'Administration de BMCE BANK et Président du Conseil d'Administrateur de « O TOWER »
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué à BMCE BANK et également Administrateur à « O TOWER »
- Monsieur Zouheir BENSAID, Administrateur de BMCE BANK et également Administrateur à « O TOWER »

1.2. Mandats de conseil conclus avec BMCE CAPITAL CONSEIL

- Un mandat de conseil, signé le 14 avril 2015, a pour objet la conduite d'une due diligence, la revue du business plan et l'élaboration d'un rapport d'évaluation, un memorandum d'information ainsi que la mise en place d'une data room électronique relative à BOA Group.

Ce mandat a une durée de 12 mois sauf prolongation par consentement mutuel.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 une charge globale de 1.100 KDH.

- Un 2^{ème} mandat de conseil a été conclu le 15 avril 2015 et désigne BMCE CAPITAL CONSEIL comme conseiller et coordinateur global de l'opération d'émission, par appel public à l'épargne, d'obligations subordonnées d'un montant de 2 MMDH.

Ce mandat s'étale sur 18 mois avec reconduction tacite.

Au titre de cette convention, BMCE Bank a enregistré au cours de l'exercice 2015 une charge globale de 2.000 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Zouheir BENSAID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank

1.3. Convention de prestations de services conclue entre BMCE BANK et BMCE CAPITAL

En date du 23 mai 2015, une convention de prestations de services a été conclue entre BMCE BANK et BMCE CAPITAL.

Dans le cadre du déploiement de la stratégie d'investissement de BMCE BANK en Afrique, cette convention a pour objet la fourniture de prestations liées à la mise en place d'une stratégie « marché » dédiée aux investissements en Afrique ainsi que la constitution et le développement d'un portefeuille de titres ayant une exposition africaine.

Cette convention est arrivée à terme le 31 décembre 2015 avec le règlement d'une rémunération de 20.000 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Zouheir BENSAID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank



- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank

1.4. Contrat d'ouverture de crédit conclu entre BMCE BANK ET BOA GROUP

BMCE BANK s'est engagée par un contrat datant du 22 juin 2015 à octroyer en faveur de BOA Group un crédit de 20.000.000 d'euros sur une durée de 7 ans avec un différé en Capital de deux ans et sans aucun différé en intérêt. Le crédit produira des intérêts au taux variable égal au taux Euribor 6 mois, augmenté d'une marge fixe de 350 points de base l'an hors taxes.

L'acte précise également les caractéristiques essentielles du crédit ainsi que ses modalités de remboursement.

Au titre de cette convention, BMCE Bank a enregistré au cours de l'exercice 2015 un produit de 5.390 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil d'Administration de BOA Group et Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de BOA Group et de BMCE Bank
- Monsieur Amine BOUABID est Administrateur Directeur Général de BOA Group et Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Mohamed AGOUMI est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de BMCE Bank

1.5. Convention de gestion d'une plate-forme de recouvrement des dossiers entre BMCE BANK et SALAFIN (Avenant)

Dans le cadre du projet de mutualisation des activités de recouvrement, BMCE BANK et SALAFIN ont conclu une convention cadre le 15 septembre 2008, puis modifiée le 5 juin 2009, déterminant les modalités de mise en place d'une plate-forme de recouvrement dédiée.

La révision du dispositif de recouvrement commercial préconise d'impliquer le réseau de la banque par la prise en charge du 1^{er} et 2^{ème} impayé tous produits confondus.

Cet avenant a pour objet de définir les nouvelles modalités et le périmètre d'intervention des parties.

En termes de rémunération, depuis le 1^{er} juillet 2015, SALAFIN intervient à partir du 3^{ème} impayé et facture 13% du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/ dossier.

Par ailleurs, un dossier confié à la plate-forme SALAFIN est géré jusqu'à la récupération de l'intégralité des impayés ou à la transmission vers les entités définies par la stratégie de recouvrement. Dans le cas où le nombre d'impayés diminue de 2 à 1 impayé, la rémunération est de 5% HT du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/dossier.

Les frais des SMS sont facturés à l'identique pour les dossiers non gérés par SALAFIN.

Au titre de cette convention, BMCE Bank a enregistré au cours de l'exercice 2015 une charge de 5.156 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Messieurs Mamoun BELGHITI et Amine BOUABID, membres du Conseil de Surveillance de Salafin, sont également Administrateurs de BMCE Bank

Messieurs Driss BENJELLOUN et Omar TAZI, membres du Conseil de Surveillance de Salafin, sont également Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank.

1.6. Acte de cession de compte courant conclu entre ALLIANCES DARNA et BMCE BANK

Préalablement, la société ALLIANCES DARNA détenait à l'encontre de l'Immobilière RIYAD ALNOUR (Participation de BMCE BANK dans le cadre d'une vente à réméré) un compte courant d'associés d'un montant de 250.143 KDH.

En date du 21 juillet 2015, un acte de cession du compte courant a été signé entre ALLIANCES DARNA et BMCE BANK, suite auquel, BMCE BANK devient propriétaire dudit compte courant d'associés. La cession a été convenue pour un montant de 250.143 KDH.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré en 2015 un produit de 4.558 KDH.

Personne concernée :

- M. M'Fadel ELHALAISSI, Directeur Général Délégué à BMCE Bank et Administrateur à RIYAD ALNOUR

1.7. Convention de prestations de services conclue entre BMCE BANK et BMCE CAPITAL

BMCE BANK et BMCE CAPITAL ont conclu le 27 novembre 2015, avec effet le 1^{er} janvier 2015, une convention de prestations de services.

Cette convention prévoit l'assistance juridique et réglementaire au titre de l'accomplissement d'opérations spécifiques au sein du Groupe BMCE BANK et la rédaction d'actes au nom et pour le compte de BMCE BANK.

Cette convention a une durée d'une année et est reconductible tacitement.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 une charge globale de 600 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Zouheir BENSALID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank

1.8. Convention de compte courant d'associé entre RIYAD ALNOUR et BMCE BANK

Par cette convention conclue le 22 décembre 2015, BMCE BANK accepte de mettre à la disposition de RIYAD ALNOUR une avance en compte courants d'associés d'un montant global de 221.500 KDH au taux de 4%. Cette avance a pour objet l'apurement total des encours des engagements de RIYAD ALNOUR auprès de BMCE BANK au titre des crédits CMT et découvert. Le montant de l'apport en compte courant d'associé sera intégralement remboursé in fine au moment de l'exercice de l'option de réméré.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré en 2015 un produit de 4.036 KDH.

Personne concernée :

- M. M'Fadel ELHALAISSI, Directeur Général Délégué à BMCE Bank et Administrateur à RIYAD ALNOUR.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. Avenant à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire entre BMCE BANK et BMCE CAPITAL

Cet avenant conclu en date du 18 décembre 2014 modifie les modalités de rémunération de BMCE Capital au titre de la gestion des activités de marché et de dépositaire de BMCE Bank, telles que stipulées dans le contrat initial de 1999 puis dans ses avenants Subséquents.

Cet avenant est prévu pour une année avec tacite reconduction.

Au titre de cette convention, bmce bank a enregistré au cours de l'exercice 2015 une Chargé globale de 59.225 Kdh au titre de la gestion déléguée et de 23.690 Kdh au titre de la rémunération variable.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, président du conseil de surveillance de BMCE Capital est également administrateur directeur général délégué de BMCE Bank
- Monsieur Amine BOUABID, administrateur de BMCE Bank est également Membre du conseil de surveillance de BMCE Capital
- Monsieur Zouheir BENSALID, administrateur de BMCE Bank est également Membre du conseil de surveillance de BMCE Capital
- Messieurs Driss BENJELLOUN et M'Fadel EL HALAISSI, Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank sont également membres du Conseil de Surveillance de BMCE Capital

2.2. Convention de transfert de systèmes informatiques et de services entre BMCE BANK, BMCE BANK INTERNATIONAL PLC et IT INTERNATIONAL SERVICES

Par cette convention conclue le 28 février 2014, BMCE Bank International Plc transfère à la société IT International Services, filiale de BMCE Bank sa plateforme informatique en contrepartie de prestations de services informatiques par cette dernière à son bénéfice.

Au titre de l'année 2014, le prix correspondant à ce transfert s'élève à 2.989.438 Euros.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE Bank au titre de l'exercice 2015.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank et Administrateur de BMCE Bank International Plc
- Monsieur Mohammed AGOUMI Administrateur de BMCE Bank International Plc est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank et Administrateur d'IT International Services
- Monsieur Mounir CHRAIBI Directeur Général Délégué de BMCE Bank est également Administrateur d'IT International Services

2.3. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BMCE BANK et BMCE IMMOBILIER (EX MABANICOM)

Par cette convention conclue le 13 février 2014, BMCE BANK accepte de mettre à la disposition de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) une avance en compte courant d'associés d'un montant global net de 38.000 KDH au taux réglementaire en vigueur soit 3,45% au titre de l'exercice 2013.

L'avance est consentie pour une durée d'un an renouvelable et son remboursement s'opèrera par affectation du produit de cession des unités immobilières acquises au moyen de ladite avance auprès de la société PACK ENERGY et ce au fur et à mesure de la réalisation des cessions.

Conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, cette convention expire au terme du remboursement intégral de l'avance par BMCE IMMOBILIER en faveur de BMCE BANK.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 un produit global de 1.378 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM), est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Omar TAZI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank

2.4. Convention de collaboration entre BMCE BANK et BMCE IMMOBILIER

Conclue le 3 février 2014, cette convention a pour objet la réalisation des missions suivantes moyennant une rémunération afférente à chacune d'elles :

- Intermédiation immobilière à la demande et au besoin de BMCE BANK en vue de la location, de l'achat et de la vente d'actifs immobiliers au nom et pour le compte de BMCE BANK et du groupe BMCE
- Recouvrement des loyers et des créances locatives BMCE BANK et du Groupe BMCE
- Expertises Immobilières, études de projets immobiliers, de notification des conditions spéciales à la demande et au besoin du client en vue



de l'évaluation des actifs immobiliers pour le compte de BMCE BANK et du Groupe BMCE.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 une charge globale de 6.454 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM), est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Omar TAZI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank

2.5. Protocole d'Accord relatif à la mise en place d'un partenariat opérationnel portant sur le service Mobile Money conclu entre BMCE BANK et MEDI TELECOM SA

Conclu le 26 juin 2012, ce partenariat - préalable à la conclusion d'un contrat final - détermine les axes stratégiques ainsi que les principes du business model du projet, objet de la convention.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2015.

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN est Président Directeur Général de BMCE Bank et également Administrateur de MEDI TELECOM
- Monsieur Zouheir BENSALD Administrateur de MEDI TELECOM est également Administrateur de BMCE Bank

2.6. Convention de responsabilité déléguée relative à la gestion de BMCE EUROSERVICES conclue entre BMCE BANK et BMCE INTERNATIONAL S.A.U

Conclu le 10 avril 2012, ce contrat a pour objet de formaliser la relation intra-groupe des parties au regard de la responsabilité fait de l'exécution par sa filiale à 100% - BMCE EUROSERVICES - des prestations accomplies sous les instructions de BMCE BANK actionnaire indirect à 100% de la précédente.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2015.

Personnes concernées :

- Monsieur Mohamed AGOUMI, Président du Conseil d'Administration de BMCE International S.A.U. est Directeur Général Délégué de BMCE Bank et Administrateur de BMCE EuroServices
- Messieurs Azeddine GUESSOUS et Mohammed BENNANI sont Administrateurs de BMCE Bank et de BMCE International S.A.U
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank, est Administrateur de BMCE International SAU et Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices

2.7. Mandat de Gestion conclu entre BMCE BANK et BOA – France

Conclu le 6 juin 2012 entre BMCE BANK et BOA – France, filiale de BOA Group détenu majoritairement par BMCE BANK, cette convention détermine les termes et conditions sous lesquels BMCE BANK donne mandat à BOA France, en contrepartie du règlement de commissions, pour traiter en son nom et pour son compte des opérations financières au bénéfice d'une population MRE. Le contrat définit également les modalités de fonctionnement du compte de BMCE BANK ouvert sur les livres de BOA France.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2015.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil d'Administration de BOA Group et Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
 - Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de BOA Group et de BMCE Bank
 - Monsieur Amine BOUABID est Administrateur Directeur Général de BOA Group et Administrateur de BMCE Bank
 - Monsieur Driss BENJELLOUN est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Mohamed AGOUMI est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de BMCE Bank

2.8. Convention de gestion des appels de marge inhérente aux produits structurés conclue entre BMCE BANK et BMCE CAPITAL GESTION PRIVÉE

Par cette convention, conclue le 29 juin 2012, BMCE CAPITAL GESTION PRIVÉE entreprend de suivre les risques de fluctuation des produits structurés - objets de transactions entre les Parties - à travers l'adoption d'un mécanisme d'appel de marge inhérent au produit structuré contracté entre les Parties.

La rémunération des appels de marge en faveur de BMCE BANK est fondée sur la base du taux monétaire en dirhams.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2015.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Zouheir BENSALD est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank

2.9. Contrat de Prestation de services conclu entre BMCE BANK et la société RMA WATANYA

Conclu en avril 2012 avec prise d'effet au 1^{er} octobre 2011, ce contrat définit les conditions générales et particulières de mise à disposition de locaux et d'accès aux différents services et moyens matériels que fournit BMCE BANK au profit de la RMA WATANYA.

Il détermine en outre les modalités et conditions d'utilisation par cette dernière, moyennant une rémunération forfaitaire, des ressources mises à sa disposition.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 un produit global de 141 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN est Président du Conseil de Surveillance de RMA WATANYA et également Président Directeur Général de BMCE Bank
- Monsieur Zouheir BENSALID est Président du Directoire de RMA Watanya et Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de RMA Watanya et Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank

2.10. Convention cadre d'assistance technique entre BMCE BANK et AFH SERVICES

Aux termes de cette convention conclue en 2012 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, BMCE BANK fournit dans le cadre de relations intra groupe une assistance technique en faveur d'AFH aux fins de lui permettre de conférer au Groupe BOA une expertise métier.

En contrepartie, ces prestations sont facturées à AFH en nombre de jours hommes intervenus sur la base d'un tarif de 1.200 euros HT par jour homme.

Au titre de cette convention, BMCE Bank a enregistré au cours de l'exercice 2015 un produit global de 209 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Groupe BOA est également Administrateur Directeur Général Délégué de la BMCE Bank
- Monsieur Driss Benjelloun, Directeur Général Délégué de BMCE Bank est également Administrateur d'AFH Services

2.11. Convention de prestations de services conclue entre BMCE BANK et BMCE CAPITAL

Conclue le 20 novembre 2012 mais prenant effet au 1^{er} janvier 2012, cette convention d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction détermine les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL par BMCE BANK au titre de l'assistance technique confiée à BOA Group via sa direction juridique.

La rémunération facturée annuellement est basée sur le calcul par jours hommes alloués au titre desdites prestations au tarif de 100 Euros par jour homme.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré, au cours de l'exercice 2015, une charge globale de 1.285 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Zouheir BENSALID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de BMCE Bank

2.12. Contrat de prêt subordonné entre BMCE BANK et BMCE BANK INTERNATIONAL (BBI)

Conclue le 30 mai 2010, cette convention prévoit la mise à disposition par BMCE BANK au profit de BBI, d'un prêt subordonné d'un montant de l'équivalent en euros de 15,000,000 pounds sterling rémunéré au taux fixe annuel de 4% au titre de fonds propres complémentaires de second niveau.

La date de remboursement du prêt intervient au terme d'une durée de dix ans aux termes d'un avenant conclu le 25 juillet 2012 à compter de l'entrée en vigueur de la convention.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 un produit global de 7.796 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE Bank International Plc, est également Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE Bank International Plc, est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank

2.13. Conventions entre BMCE BANK et SALAFIN

- Contrat de prestations de services entre BMCE BANK et SALAFIN

Conclu en 2009 pour une durée de trois années reconductibles par tacite reconduction, ce contrat a pour objet de définir les modalités suivant lesquelles seront mis à disposition par BMCE BANK au profit de SALAFIN un certain nombre de services et moyens matériels ainsi que leurs conditions d'utilisation.

La redevance est fixée entre les parties au prix forfaitaire de mille dirhams TTC par desk. Une telle redevance est payable trimestriellement et d'avance.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 un produit global de 84 KDH.

- Convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat BMCE BANK et d'hébergement en mode ASP d'un système de gestion par SALAFIN (Via sa filiale ORUS)



Conclue en 2011 entre BMCE BANK et SALAFIN, cette convention a pour objet la mise en place d'une plate-forme back office pour assurer le contrôle de conformité des dossiers, la relance du réseau pour la correction des dossiers non conformes et le reporting risqué opérationnel. La plateforme assure en outre la centralisation et la déclaration de souscription de l'assurance décès invalidité ainsi que la remise des dossiers à l'entité désignée par la banque pour la numérisation et archivage des dossiers de crédit.

Par ailleurs, elle prévoit l'hébergement du système de gestion de l'instruction des dossiers basés sur la plateforme Immédiat interfacé avec les systèmes d'information de la banque, sa maintenance et son exploitation quotidienne outre la mise à la disposition de BMCE BANK d'un centre de maintenance.

La rémunération due par BMCE BANK est calculée sur la base des dossiers effectivement traités au niveau de la plate-forme selon une grille tarifaire.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 une charge globale de 210 KDH.

- Convention de prestation de services, d'assistance technique et d'hébergement d'applications entre BMCE BANK et SALAFIN

Conclue le 15 janvier 2009, cette convention a pour principal objet l'implémentation d'un service de recouvrement par lequel SALAFIN s'engage à réaliser les missions que BMCE BANK lui confie (assistance à l'outil de recouvrement et son paramétrage, fourniture d'une licence d'utilisation du module de gestion d'affectation des portefeuilles aux gestionnaires et le module de gestion des télécommunications ; développement des interfaces avec le SI BMCE, hébergement dédié du logiciel de recouvrement et exploitation quotidienne, mise à disposition d'un centre de maintenance...).

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 une charge globale de 1.078 KDH.

- Avenant à la convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat de BMCE BANK par SALAFIN

Conclue le 1^{er} juillet 2011 entre BMCE BANK et SALAFIN, cet avenant modifie les conditions de rémunération, prévues dans la convention de distribution conclue en 2006, en assurant une cogestion entre les Parties concernant les nouveaux crédits à la consommation distribuée aux clients particuliers : les revenus d'intérêts seront répartis selon la règle de 80% à l'entité qui porte le risque et 20% à l'autre entité. Cet avenant précise enfin les prestations assurées par SALAFIN pour l'ensemble des encours gérés par l'une ou l'autre des Parties.

Au titre de cette convention et de son avenant, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015, une charge globale de 95.551 KDH et un produit global de 13.037 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Messieurs Mamoun BELGHITI et Amine BOUABID sont membres du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateurs de BMCE Bank
- Messieurs Omar TAZI et Driss BENJELLOUN sont membres du Conseil de Surveillance de Salafin et Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank.

2.14. Conventions entre BMCE BANK et EURAFRIC INFORMATION (EAI)

- Protocole d'accord relatif à la facturation des licences logiciels et prestations y afférentes entre BMCE BANK et EURAFRIC INFORMATION (EAI)

Conclue le 2 décembre 2011, cette convention a pour objet la mise à disposition par EAI au profit de BMCE BANK d'un certain nombre de licences décrites au sein du contrat (Briques GRC, E- Banking Cyber Mut, Poste Agence Lot 1) en vue de leur utilisation par le personnel de cette dernière.

En contrepartie, BMCE BANK devra s'acquitter auprès de EAI de l'équivalent en dirhams de la somme de 4.800.370,4 euros au titre des prestations GRC, 3.303.063,2 euros au titre des licences GRC, 201.976,6 euros au titre de la licence post agence lot 1, 1.729.504 euros au titre des prestations Poste Agence lot 1, 500.000 euros au titre des licences E – Banking, 768.672 euros au titres des prestations E Banking. Ces prix s'entendent HT et doivent être majorés de l'incidence de la retenue à la source s'élevant à 10%.

Il en est de même du coût de la maintenance des licences se chiffrant à 545.004,8 euros concernant la maintenance GRC, 105.694 euros concernant le contrat Poste Agence Lot 1, 162.801 euros concernant la maintenance E- banking Cyber Mut.

- Avenant n° 2 ANNEXE III au contrat de prestations de services conclu entre BMCE BANK et EAI

Conclu le 10 mars 2011 et entrant en vigueur le 1^{er} janvier, cet avenant modifie les prestations facturées par EAI à BMCE BANK, la grille tarifaire ainsi que les modalités de paiement et ce en vertu de la possibilité de révision annuelle du prix jour/ homme applicable aux prestations visées au contrat initial.

Au titre de ces deux conventions conclues avec EAI en 2011, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 au titre de :

- Prestations récurrentes (charges) : 41.206 KDH
- Maintenance (charges) : 8.998 KDH
- Projet SIBEA (immobilisations) : 47.567 KDH
- Projet non SIBEA (immobilisation) : 16.388 KDH

Personnes concernées :

- Le Président du Conseil de Surveillance d'EAI, Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est également Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Zouheir BENSALID est Administrateur de BMCE Bank et membre du Conseil de Surveillance d'EAI
- Messieurs Driss BENJELLOUN et Mounir CHRAIBI Membres du Conseil de Surveillance d'EAI, sont Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank

2.15. Convention Carte MPOST - PASSPORT entre BMCE BANK et la société GNS TECHNOLOGIES SA

Conclue le 1^{er} février 2011, cette convention a pour objet la mise à la disposition par BMCE BANK en faveur de GNS de cartes prépayées ainsi que la détermination des modalités de recharge, personnalisation et fonctionnement desdites cartes.

La carte délivrée donne lieu au prélèvement en faveur de la Banque d'un montant préalablement fixé entre les Parties.

Les frais correspondant aux recharges émanant du souscripteur sont portés au débit du compte de ce dernier ouvert sur les livres de BMCE BANK au fur et à mesure de leur déroulement. Tous les autres frais sont portés au débit du solde de la carte.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2015.

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN sont Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank et Administrateurs de GNS Technologies

2.16. Contrat de prestations de services entre BMCE BANK et EURAFRIC GED SERVICES

Conclu en 2011 pour une durée initiale de trois mois renouvelable par tacite reconduction jusqu'à la conclusion du contrat définitif dès obtention de l'autorisation de BANK AL MAGHRIB, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles BMCE BANK confie à EURAFRIC GED Services des prestations de numérisation de documents.

La facturation est mensuelle et volumétrique : le prix de facturation est de 0.86 Dhs HT par page numérisée, 0.68 Dhs HT par document vidéo-codé, 5 Dhs HT par document pour la restitution de tout document remis au prestataire et n'ayant pas encore fait l'objet d'une restitution globale, 3 Dhs HT par document pour la communication de l'Index lorsque le document a déjà fait l'objet d'une restitution auprès de BMCE Bank.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 une charge globale de 1.613 KDH.

Personne concernée :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance d'EAI, est Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank

2.17. Convention de Partenariat – Traitement de sous – compensation entre BMCE BANK et BMCE BANK INTERNATIONAL Plc (BBI)

Aux termes de cette convention conclue le 4 octobre 2011, BMCE BANK INTERNATIONAL assure certaines opérations de services bancaires au profit de BMCE BANK, et notamment :

- Chèques tirés sur des banques domiciliées en France ou à l'étranger
- Virements interbancaires en faveur de BMCE BANK ou de sa clientèle
- Virements par SWIFT émis et reçus de l'étranger ou vers l'étranger
- Effets de commerce domiciliés aux caisses de BMCE BANK, payables en France
- Confirmations de crédits documentaires

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2015.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE Bank International Plc, est Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE Bank International Plc, est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank

2.18. Convention de promotion et de commercialisation d'OPCVM au sein du réseau de BMCE BANK conclue entre BMCE BANK et BMCE CAPITAL GESTION

Conclue le 1^{er} mars 2011 pour une durée de douze mois renouvelable par tacite reconduction, cette convention a pour objet de déterminer les modalités de la collaboration entre les Parties en vue de promouvoir la commercialisation par BMCE BANK d'un nombre défini de produits relevant de l'activité de BMCE CAPITAL GESTION via diverses entités du Réseau de BMCE BANK. A cet égard, les Parties s'engagent mutuellement à se doter des moyens humains, matériels, techniques et logistiques nécessaires au développement et à la promotion des OPCVM objet de cette convention.

La rémunération de BMCE BANK est déterminée au terme des opérations de souscriptions/ rachats réalisées au sein du Réseau, BMCE CAPITAL GESTION rétrocédant une quote – part des droits d'entrée / sortie prélevés sur lesdites opérations au sein du Réseau suivant des taux fixés en annexe de la convention.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2015.

Personnes concernées :

- Monsieur Amine BOUABID Administrateur de BMCE Capital Gestion, est également Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Délégué de BMCE Bank est également Administrateur de BMCE Capital Gestion

2.19. Conventions de location de locaux

Ces conventions prévoient la location de locaux et/ou bureaux aux sociétés suivantes :

Société	Date	Nature	Localisation	Montant 2015 (KMAD)
EAI	01/03/2011	Plateaux de bureaux	49 & 51 rue Ali Ibnou Abi Taleb RDC, du 1 ^{er} au 7 ^{ème} étage, parking et sous-sol Casablanca	8.626
RM Experts	01/01/2011	Plateaux de bureaux	L'immeuble Zénith N° 2 et 2 Bis sis à Lotissement Taoufik rondpoint route de Marrakech et Bouskoura Casablanca	1.095
BMCE Capital	01/10/2009	Plateaux de bureaux à usage commercial	Casablanca 142, avenue Hassan II aux 4 ^{ème} , 7 ^{ème} et 8 ^{ème}	2.755
MEDITELECOM	01/08/2012	Terrasse d'immeuble	Essaouira	97
BMCE Capital	01/07/2002	Espaces de bureaux	Agence BMCE BANK Agadir Ville	33
EURAFRIC INFORMATION	15/10/2009	Appartement de 279 m ² . TF n°36929/C, propriété dite « GAMECOUR ».	Casablanca 243 Bd Mohamed V	318

Les baux se renouvellent par tacite reconduction

2.20. Convention tripartite relative au transfert des crédits bails relatifs à l'acquisition et à l'aménagement d'un local à usage de bureau sis à Rabat Avenue Imam Malik

Conclue le 16 mars 2011 entre BMCE CAPITAL, le preneur initial, BMCE BANK, le preneur et MAGHREBAIL, le Bailleur, cette convention prévoit au bénéfice de BMCE BANK le transfert des crédits bail sus mentionnés moyennant un loyer mensuel hors taxe de 68.453,70 Dhs et un coût global et forfaitaire afférent au financement objet du contrat de 7.200.000,00 Dhs dont 720.000 Dhs correspondant à la valeur estimée du terrain.

Ce contrat est conclu pour une durée de 97 mois allant du 25 avril 2011 au 24 mai 2019.

Au titre de cette convention BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 une charge globale de 846 KDH.

Personnes concernées :

- Le Président du Conseil d'Administration de Maghrébail, Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de BMCE Bank
- Les Administrateurs de Maghrébail, Messieurs Othman BENJELLOUN, Zouheir BENSALD et Brahim BENJELLOUN-TOUIMI sont respectivement Président Directeur Général, Administrateur et Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Le Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital, M Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est également Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur Zouheir BENSALD, Administrateur de BMCE Bank, est également membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital
- Les Membres du Conseil de Surveillance de BMCE Capital Driss BENJELLOUN et M'Fadel EL HALAISSI sont Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank

2.21. Avenant à la Convention BMCE EDIFIN conclu entre BMCE BANK et la société GLOBAL NETWORK SYSTEMS GNS) désormais GNS TECHNOLOGIES SA

Conclu le 2 avril 2010 et entrant en vigueur en janvier 2010, cet avenant a pour objet dans le cadre de la généralisation des services BMCE EDIFIN à toutes ses relations commerciales et pour des raisons de rentabilité de modifier la redevance mensuelle des services de Réseau à Valeur Ajoutée de GNS, BMCE BANK devenant à cet égard grossiste et en charge de la commercialisation du volume de prestations qu'elle acquiert auprès de GNS.

Un deuxième avenant conclu le 30 décembre 2011 et entrant en vigueur en janvier 2012 portant la redevance annuelle réglée par BMCE BANK au prestataire à 2.750.000 dirhams HT correspondant au volume minimum qu'elle s'engage à acquérir de 2.000.000 de lignes d'opérations.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 une charge globale de 2.835 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN, Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank sont également Administrateurs de GNS Technologies

2.22. Contrat de prestations de services de recouvrement entre BMCE BANK et RM EXPERTS

Conclu le 24 décembre 2010 entre la société RECOVERY INTERNATIONAL MANAGEMENT AND EXPERTISE – RM EXPERTS et BMCE BANK, la convention mandate RM EXPERTS à titre exclusif en vue de procéder au recouvrement des créances en souffrance que BMCE BANK lui confiera.

Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans renouvelable par tacite reconduction par périodes de deux années.

A ce titre, BMCE BANK s'engage à mettre à la disposition du Prestataire en la forme d'un détachement l'ensemble des ressources humaines qui sont, à la date de la signature de la convention rattachées au Pôle Remedial Management. Ces ressources recevront leur rémunération directement de BMCE BANK.

BMCE BANK facturera au Prestataire les salaires et autres éléments de la rémunération de ses collaborateurs, augmentés d'une marge de 20%.

RM EXPERTS facturera, par ailleurs, à BMCE BANK une prestation de « Gestion de ses Ressources Humaines ».

Dans le cadre de cette convention, chaque dossier dont le montant à recouvrer est inférieur à la somme de deux cent mille dirhams est facturé à BMCE BANK pour un montant de cinq cent dirhams HT au titre des frais de prise en charge. RM EXPERTS reçoit en outre de BMCE BANK sur les sommes encaissées ou recouvrées des honoraires de résultat payables trimestriellement.

En cas de non recouvrement, BMCE BANK s'engage à rembourser à RM EXPERTS sur justificatifs les frais réels engagés par ce dernier.

Au titre de l'exercice 2015, BMCE BANK a versé à RM EXPERTS des honoraires de résultat de 40.675 KDH et des frais de gestion de dossiers de 1.891 KDH.

Personnes concernées :

- Le Président du Conseil d'Administration de RM EXPERTS, Monsieur Mamoun BELGHITI est également Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank est Administrateur de RM EXPERTS
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI Directeur Général Délégué de BMCE Bank est Administrateur de RM EXPERTS

2.23. Convention entre BMCE BANK et MAGHREBAIL

Conclue le 8 mai 2009, cette convention a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de la coopération entre les parties en vue du placement par BMCE BANK pour le compte de MAGHREBAIL des produits formatés de crédit-bail, du produit BMCE BAIL ainsi que du produit BMCE IMMOBAIL Entreprise, des produits classiques de crédit-bail assortis ou non de la caution solidaire de BMCE BANK.

Les conditions de cette convention sont les suivantes :

- MAGHREBAIL verse à BMCE BANK des commissions d'apport définies au sein d'une grille tarifaire.
- MAGHREBAIL s'engage par ailleurs à verser des commissions d'apport trimestrielles au titre de la rémunération de BMCE BANK.
- MAGHREBAIL s'engage à verser des commissions d'apport annuelles calculées sur la base des objectifs commerciaux annuels dont la réalisation est confirmée par un comité de pilotage.
- MAGHREBAIL s'engage enfin pour les produits formatés et le BMCE Bail à rémunérer la caution de BMCE BANK au taux annuel. Le taux des commissions d'aval est déterminé au cas par cas concernant les dossiers classiques assortis ou non d'une caution solidaire ; il est calculé annuellement sur l'encours financier de MAGHREBAIL garanti par BMCE BANK (Encours Financier X quotité de l'aval bancaire).

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 un produit global de 5.283 KDH.

Personnes concernées :

- Le Président de Maghrébaïl Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de BMCE Bank
- Les Administrateurs de Maghrébaïl, Messieurs Othman BENJELLOUN, Zouheir BENSALID et Brahim BENJELLOUN-TOUIMI sont respectivement Président Directeur Général, Administrateur et Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de Maghrébaïl, est Directeur Général Délégué de BMCE Bank.

2.24. Convention de partenariat entre BMCE BANK et BUDGET LOCASOM

Conclue le 29 mai 2009, cette convention a pour objet la coopération des parties en vue du placement par BMCE BANK du produit BMCE LLD (à savoir : pack LLD consistant en l'acquisition et la gestion de la flotte de véhicules) pour le compte de LOCASOM. BMCE BANK oriente sa clientèle vers ledit produit. LOCASOM prend en charge la clientèle BMCE en lui fournissant l'assistance nécessaire. Ce produit sera commercialisé au niveau du réseau BMCE BANK.

Les termes de cette convention se présentent comme suit :

- BMCE BANK s'engage uniquement à favoriser le règlement des loyers relatifs à BMCE LLD par ses clients. (Prélèvements sur le compte du client etc...)
- BMCE BANK perçoit une commission calculée sur la base du budget du véhicule et de la période de location allant de 0.15 % à 0.40 % du tarif.

Cette convention n'a produit aucun impact sur le compte de résultat de BMCE BANK au titre de l'exercice 2015.

Personnes concernées :

- Messieurs Driss BENJELLOUN, M'Fadel EL HALAISSI, Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank et Monsieur Azeddine GUESSOUS, Administrateur de BMCE Bank sont également Administrateurs de Budget Locasom.

2.25. Contrat de services conclu entre BMCE BANK et BMCE EUROSERVICES

Conclu au cours de l'exercice 2013, l'objectif de ce contrat est de préciser les modalités sur la base desquelles BMCE BANK versera une rémunération semi annuelle au Prestataire en contrepartie du développement de la croissance de la clientèle MRE au Maroc.

Le Siège Central et les Succursales seront rémunérés sur la base d'une part d'un pourcentage du produit net bancaire réalisé par BMCE BANK sur les clients MRE et d'autre part sur la base d'un pourcentage des fonds transférés vers des comptes bancaires de BMCE BANK au Maroc.

Au titre de cette convention, BMCE Bank a enregistré au cours de l'exercice 2015 une charge globale de 127.109 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices est également Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank
 - Monsieur Omar TAZI Administrateur Délégué de BMCE EuroServices est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mohamed AGOUMI et Mounir CHRAIBI Administrateurs de BMCE EuroServices sont également Directeurs Généraux délégués de BMCE Bank

2.26. Contrat de bail commercial entre BMCE BANK et GNS TECHNOLOGIES

Prenant effet le 1^{er} janvier 2013, pour des périodes renouvelables de trois ans par tacite reconduction, cette convention prévoit la mise à bail par BMCE BANK au profit de GNS TECHNOLOGIES d'un plateau de bureaux situé au 2^{ème} étage d'un immeuble situé à Casablanca 239 bd Mohammed V faisant l'objet du titre foncier n° 36.829/C d'une superficie globale de 276 m² faisant lui-même l'objet du titre foncier parcellaire n° 75.965/C propriété dite GAMECOUR 4.

Le loyer mensuel forfaitaire Hors taxe d'édilité relatif au plateau de bureaux est fixé au total à la somme de 16,6 KDH pour la première année, 19,3 KDH pour la deuxième année et 22 KDH pour la troisième année. A cela s'ajoute la taxe d'édilité de 10,5% par mois ainsi que les charges locatives réelles d'entretien et de gestion des parties communes de l'immeuble qui seront facturées au prorata de la superficie louée.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 un produit global de 293 KDH.

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies est également Directeur Général Délégué de BMCE Bank
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank sont également Administrateurs de GNS Technologies

2.27. Contrat de bail commercial entre BMCE BANK et la société RM EXPERTS

Prenant effet le 1^{er} mars 2013, pour des périodes renouvelables de trois ans par tacite reconduction, cette convention prévoit la mise en location par BMCE BANK au profit de RM EXPERTS d'un plateau de bureaux situé au 3^{ème} étage d'un immeuble situé à Casablanca Zénith n° 2 et 2 Bis Sidi Maarouf, Lotissement Taoufik objet du titre foncier n°19.779/47. D'une superficie globale de 235 m² il fait lui-même l'objet du titre foncier n°19.779/47.

Le loyer mensuel total hors frais de syndic et de gestion des parties communes est de 31,2 KDH.

Au titre de cette convention, BMCE BANK a enregistré au cours de l'exercice 2015 un produit global de 374 KDH.

Personnes concernées :

- Le Président Directeur Général de RM EXPERTS, Monsieur Mamoun BELGHITI est également Administrateur de BMCE Bank
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BMCE Bank est Administrateur de RM EXPERTS
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de BMCE Bank est Administrateur de RM EXPERTS

Casablanca, le 12 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
International (SG)
17, rue Ben Mouloud - Casablanca
Tél: 05 22 29 05 78
Fax: 05 22 29 05 79
Rachid GOMMETHRAZ
Associé

KPMG

J. S. A. K. P. M. G.
Avenue El Kacem, Socassi - Rabat
Téléphone : 212 5 37 63 37 02 (à 00)
Télécopie : 212 5 37 63 37 11
Jamal SAAD EL IDRISI
Associé

NOTE DE PRÉSENTATION DES RÈGLES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES

1 - PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX

- 1.1 - Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.
- 1.2 - La représentation d'une image fidèle, repose nécessairement sur le respect des sept principes comptables fondamentaux préconisés par la norme Comptable Générale.
- 1.3 - Lorsque les opérations, événements et situations sont traduits en comptabilité dans le respect des principes comptables fondamentaux et des prescriptions du PCEC, les états de synthèse sont présumés donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des risques assumés et des résultats de l'établissement de crédit.
- 1.4 - Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.
- 1.5 - Dans le cas exceptionnel où l'application stricte d'un principe ou d'une prescription ne révèle contraire à l'objectif de l'image fidèle, l'établissement de crédit doit y déroger.

Cette dérogation doit être mentionnée dans l'ETIC et être dûment motivée avec indication de son influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'établissement de crédit.

- 1.6 - Les principes comptables fondamentaux retenus se présentent comme ci-après :

- Principe de continuité d'exploitation.
- Principe de permanence des méthodes.
- Principe du coût historique.
- Principe de spécialisation des exercices.
- Principe de prudence.
- Principe de clarté.
- Principe d'importance significative.

2.1. Présentation

Les états de synthèse comprennent :

- les comptes du Siège central
- les comptes des agences établies au Maroc
- les comptes des succursales et agences établies à l'étranger (succursale de Paris, et l'agence de Tanger off Shore).

Les opérations et soldes significatifs internes entre les différentes entités sont éliminés.

2.2 Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse de BMCE Bank est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

2.3 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
- crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle)
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.
- Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :
- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses douteuses ou compromises,
- Après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de :
- 20% pour les créances pré-douteuses,
- 0% pour les créances douteuses,
- 100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet. (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.



2.5 Portefeuilles de titres

2.5.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

2.5.2 Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction, les titres qui à l'origine sont :

- acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme dans le but d'en tirer un profit.

- détenus par l'établissement de crédit dans le cadre de son activité de mainteneur de marché, le classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock des titres fasse l'objet d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

- acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille comprenant des instruments dérivés, des titres ou d'autres instruments gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

- ou qui font l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage.

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction exclus et, le cas échéant, coupon couru inclus. Les frais de transaction sont directement constatés en résultat. Les titres cédés sont évalués suivant ces mêmes règles.

2.5.3 Titres de placement.

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Par défaut, il s'agit de titres qui ne sont pas classés dans une autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres en provenance des catégories " Titres de l'activité de portefeuille " et " Titres de participation et parts dans les entreprises liées " font l'objet, à la date du transfert et préalablement à celui-ci, d'une évaluation selon les règles de la catégorie d'origine. Ils sont transférés dans la catégorie " titres de placement " à cette valeur comptable.

Dans le cas où le titre proviendrait de la catégorie " Titres d'investissement ", il sera évalué à sa valeur nette comptable déterminée à la date du reclassement.

2.5.4 Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour en procurer, sur une assez longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelque soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

2.5.5 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la Banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Établissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille et
- Autres emplois assimilés

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

2.5.6 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

2.6 Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les dotations des succursales à l'étranger et sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

2.7 La conversion des états financiers libellés en monnaie étrangère

La méthode utilisée pour convertir les états financiers libellés en monnaie étrangère est celle dite du " taux de clôture ".

Conversion des éléments du bilan et hors bilan

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors bilan de l'entité étrangère (Agence de Paris) sont convertis sur la base du cours de la devise à la date de clôture.

Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) sont évalués aux différents cours historique (dotations) et de constitution des réserves. L'écart résultant de cette correction (cours de clôture - cours historique) est constaté parmi les capitaux propres au poste «écart de conversion».

Conversion des éléments du compte de résultat à l'exception des dotations aux amortissements et provisions convertis au cours de clôture, l'ensemble des éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la devise constatée sur l'exercice. Toutefois, les éléments de compte de résultat ont été convertis au cours de clôture car cette méthode ne fait pas apparaître de différence significative par rapport à la méthode du taux moyen.

2.8. Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

2.9. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans
Autres éléments du fonds de commerce	non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	non amortissable
immeubles d'exploitation :	
Construits avant 1986	20 ans
Construits après 1986	40 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	non amortissables

2.10 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

2.11 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées en application de dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales. Leur constitution facultative relève d'une décision de gestion motivée notamment par le souci de bénéficier d'un avantage fiscal.

Dès lors que les conditions de constitution et d'utilisation sont réunies et ayant été constituées pour bénéficier d'un avantage fiscal certain, les provisions réglementées, à l'exception des amortissements dérogatoires, ont un caractère de réserves libérées d'impôt.

2.12 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges

calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

2.13 Charges et produits non courants

ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

2.14 Engagements de retraite

Les engagements de retraites (wissam Al Choghl, indemnités de départ à la retraite) qui ne sont pas couverts par des régimes de retraite gérés par des organismes indépendants externes (à caractère non obligatoire) ne font pas l'objet d'une provision pour risques et charges.

BILAN ACTIVITÉ SOCIALE

ACTIF	2015	2014
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 699 639	1 485 051
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	24 495 193	19 189 919
. À vue	3 100 756	3 277 067
. À terme	21 394 437	15 912 852
Créances sur la clientèle	113 328 625	99 394 236
. Crédits de trésorerie et à la consommation	39 141 837	36 332 382
. Crédits à l'équipement	16 069 234	15 874 715
. Crédits immobiliers	36 374 131	34 902 957
. Autres crédits	21 743 423	12 284 182
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	25 429 973	28 818 673
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 325 413	3 917 123
. Autres titres de créance	709 167	2 671 234
. Titres de propriété	19 395 393	22 230 316
Autres actifs	1 877 269	1 817 097
Titres d'investissement	5 587 659	4 186 530
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 642 527	1 658 770
. Autres titres de créance	3 945 132	2 527 760
Titres de participation et emplois assimilés	8 735 714	6 795 302
Créances subordonnées	195 461	198 777
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	464 103	465 661
Immobilisations corporelles	4 418 365	2 221 952
TOTAL DE L'ACTIF	187 232 001	164 573 198

(En milliers de dirhams)

PASSIF	2015	2014
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	31 244 236	16 381 512
. À vue	8 527 146	1 284 814
. À terme	22 717 090	15 096 698
Dépôts de la clientèle	121 205 803	110 102 437
. Comptes à vue créditeurs	63 460 442	58 971 097
. Comptes d'épargne	20 159 145	19 170 935
. Dépôts à terme	31 043 262	26 758 529
. Autres comptes créditeurs	6 542 954	5 201 876
Titres de créance émis	9 454 620	13 734 518
. Titres de créances négociables	7 427 788	11 021 963
. Emprunts obligataires	2 026 832	2 712 555
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	2 433 750	3 950 602
Provisions pour risques et charges	483 194	409 099
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	8 206 900	6 303 067
Écarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	11 104 784	10 693 747
Capital	1 794 634	1 794 634
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	44	10
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat Net de l'exercice (+/-)	1 304 036	1 203 572
TOTAL DU PASSIF	187 232 001	164 573 198

(En milliers de dirhams)

HORS BILAN	2015	2014
Engagements donnés	18 830 322	15 707 834
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	940 029	1 010 948
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	4 805 370	5 135 737
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	3 643 050	2 475 877
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	9 361 412	7 051 626
Titres achetés à réméré	78 357	-
Autres titres à livrer	2 104	33 646
Engagements reçus	8 331 036	6 069 533
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	8 089 828	5 880 341
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	30 773	30 773
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	210 435	158 419

(En milliers de dirhams)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES ACTIVITÉ SOCIALE

	2015	2014
Produits d'exploitation bancaire	10 822 117	10 802 567
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	705 261	545 344
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	5 378 909	5 388 763
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	490 961	566 720
Produits sur titres de propriété	489 124	417 379
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Commissions sur prestations de service	942 600	825 886
Autres produits bancaires	2 815 262	3 058 475
Charges d'exploitation bancaire	5 447 786	5 284 035
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	802 951	928 695
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	1 779 179	1 739 036
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	547 152	641 688
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Autres charges bancaires	2 318 504	1 974 616
Produit net bancaire	5 374 331	5 518 532
Produits d'exploitation non bancaire	134 333	153 683
Charges d'exploitation non bancaire	48 713	55 594
Charges générales d'exploitation	3 262 976	3 028 122
Charges de personnel	1 455 087	1 352 127
Impôts et taxes	85 230	63 553
Charges externes	1 383 566	1 273 849
Autres charges générales d'exploitation	41	-
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	339 052	338 593
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	1 734 984	2 154 538
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 283 564	1 584 999
Pertes sur créances irrécouvrables	373 676	459 926
Autres dotations aux provisions	77 744	109 613
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	1 160 482	1 020 744
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	733 941	649 958
Récupérations sur créances amorties	42 340	21 577
Autres reprises de provisions	384 201	349 209
Résultat courant	1 622 471	1 454 705
Produits non courants	-	-
Charges non courantes	-	-
Résultat avant impôts sur les résultats	1 622 471	1 454 705
Impôts sur les résultats	318 435	251 133
Résultat net de l'exercice	1 304 036	1 203 572

(En milliers de dirhams)

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION ACTIVITÉ SOCIALE

TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS	2015	2014
+ Intérêts et produits assimilés	6 575 131	6 500 827
- Intérêts et charges assimilés	3 129 281	3 309 419
Marge d'intérêt	3 445 850	3 191 408
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-
+ Commissions perçues	1 131 043	1 031 764
- Commissions servies	213 808	222 188
Marge sur commissions	917 235	809 576
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	358 569	993 937
+ Résultat des opérations sur titres de placement	92 069	86 205
+ Résultat des opérations de change	292 469	211 126
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-27 076	7 801
Résultat des opérations de marché	716 031	1 299 070
+ Divers autres produits bancaires	489 124	417 379
- Divers autres charges bancaires	193 910	198 902
Produit net bancaire	5 374 330	5 518 531
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	379 101	11 076
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	134 333	153 563
- Autres charges d'exploitation non bancaire	47 258	48 899
- Charges générales d'exploitation	3 262 977	3 028 123
Résultat brut d'exploitation	2 577 529	2 606 148
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-880 960	-1 373 389
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-74 098	221 946
Résultat courant	1 622 471	1 454 705
Résultat non courant	-	-
- Impôts sur les résultats	318 435	251 133
Résultat net de l'exercice	1 304 036	1 203 572

(En milliers de dirhams)

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	2015	2014
+ Résultat net de l'exercice	1 304 036	1 203 572
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	339 052	338 594
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	91 385
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	65 205	13 423
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-
+ Dotations non courantes	-	-
- Reprises de provisions	380 555	109 035
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	63 644	45 791
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	250
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	121
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	1 455	6 694
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
+ Capacité d'autofinancement	1 265 549	1 498 971
- Bénéfices distribués	789 639	717 854
+ Autofinancement	475 910	781 117

(En milliers de dirhams)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	2015	2014
1. (+) Produits d'exploitation bancaires perçus	9 884 270	9 881 735
2. (+) Récupérations sur créances amorties	42 340	21 577
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	134 333	153 683
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées	5 502 164	5 732 078
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	48 713	55 594
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	2 923 924	2 689 528
7. (-) Impôts sur les résultats versés	318 435	251 133
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	1 267 708	1 328 662
Variation des :		
8. (+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-5 305 274	-3 184 550
9. (+) Créances sur la clientèle	-13 934 389	3 254 232
10. (+) Titres de créance et de placement	1 987 571	-382 505
11. (+) Autres actifs	-60 172	-382 886
12. (+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
13. (+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	14 862 724	-9 064 995
14. (+) Dépôts de la clientèle	11 103 366	7 499 152
15. (+) Titres de créance émis	-4 279 898	1 958 058
16. (+) Autres passifs	-1 531 270	-4 152 956
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	2 842 658	-4 456 450
III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (i + ii)	4 110 366	-3 127 788
17. (+) Produits des cessions d'immobilisations financières	-	3 984
18. (+) Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	95 103	71 284
19. (-) Acquisitions d'immobilisations financières	1 608 499	86 788
20. (-) Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 565 211	394 303
21. (+) Intérêts perçus	514 412	571 616
22. (+) Dividendes perçus	423 145	342 216
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-3 141 051	508 009
Variation des :		
23. (+) Subventions, fonds publics et fonds de garantie reçus	-	-
24. (+) Émissions de dettes subordonnées	1 903 833	882 070
25. (+) Émissions d'actions	-	-
26. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
27. (-) Intérêts versés	868 921	946 924
28. (-) Dividendes versés	789 639	717 853
V. Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	245 273	-782 707
VI. Variation nette de la trésorerie (iii + iv + v)	1 214 588	-3 402 486
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 485 051	4 887 537
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 699 639	1 485 051

(En milliers de dirhams)

ÉTAT DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES

INDICATION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT
Les méthodes d'évaluation sont conformes à celles préconisées par le plan comptable des établissements de crédit

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

Créances	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établisse- ments de crédit et assimilés au Maroc	Établis- sements de crédit à l'étranger	Total 2015	Total 2014
Comptes ordinaires débiteurs	1 216 564	1 230 836	2 037 317	1 271 325	5 756 042	4 747 487
Valeurs reçues en pension	-	-	2 554 737	-	2 554 737	45 210
- Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- À terme	-	-	2 554 737	-	2 554 737	45 210
Prêts de trésorerie	-	-	4 539 650	934 661	5 474 311	4 100 656
- Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- À terme	-	-	4 539 650	934 661	5 474 311	4 100 656
Prêts financiers	-	758 542	9 419 286	46 203	10 224 031	8 761 190
Autres créances	2 895 759	227 183	-	43 549	3 166 491	3 004 045
Intérêts courus à recevoir	2 908	1 568	13 120	1 624	19 220	16 382
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4 115 231	2 218 129	18 564 110	2 297 362	27 194 832	20 674 970

Commentaires : La PL 480 de MDH : 2 895 759 est comprise dans la ligne " autres creances "

(En milliers de dirhams)

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Créances	Secteur Public	Secteur Privé			Total 2015	Total 2014
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	580 422	1 771 147	27 429 606	52 314	29 833 489	27 461 801
- Comptes à vue débiteurs	544 439	1 771 147	16 282 102	41 204	18 638 892	17 053 584
- Créances commerciales sur le Maroc	20 078	-	3 344 752	2 106	3 366 936	3 581 140
- Crédits à l'exportation	-	-	545 927	-	545 927	331 211
- Autres crédits de trésorerie	15 905	-	7 256 825	9 004	7 281 734	6 495 866
Crédits à la consommation	-	-	-	9 328 888	9 328 888	8 395 860
Crédits à l'équipement	3 584 875	-	12 301 604	-	15 886 479	15 642 922
Crédits immobiliers	-	-	9 183 256	27 136 464	36 319 719	34 852 464
Autres crédits	233 702	18 260 237	391 276	-	18 885 215	10 547 433
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	28 593	130 200	320 477	237 357	716 626	756 595
Créances en souffrance	10 417	11 559	1 355 151	981 082	2 358 209	1 737 161
- Créances pré-douteuses	-	-	75 443	191 308	266 751	401 251
- Créances douteuses	10 369	141	1 032 182	148 601	1 191 293	575 064
- Créances compromises	48	11 418	247 526	641 173	900 165	760 845
TOTAL	4 438 009	20 173 143	50 981 369	37 736 105	113 328 625	99 394 236

(En milliers de dirhams)

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

	Établissements de crédit et assimilés	Émetteurs Publics	Émetteurs Privés		Total 2015	Total 2014
			Financiers	Non Financiers		
Titres cotés	1 418 864	7 002 856	19 464 976	512 881	28 399 578	29 749 787
R - Bons du trésor et valeurs assimilées	-	6 938 416	-	-	6 938 416	5 489 415
A - Obligations	1 418 864	64 441	69 583	512 881	2 065 769	2 030 056
P - Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
P - Titres de propriété	-	-	19 395 393	-	19 395 393	22 230 316
O Titres non cotés	2 444 658	45 005	125 096	3 296	2 618 055	3 255 415
R - Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
T - Obligations	2 025 839	-	-	-	2 025 839	1 000 146
- Autres titres de créance	389 914	-	-	-	389 914	2 089 384
A - Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
N - Intérêts courus	28 905	45 005	125 096	3 296	202 302	165 885
TOTAL	3 863 522	7 047 862	19 590 072	516 177	31 017 632	33 005 202

(En milliers de dirhams)

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins- values latentes	Provisions
Titres de transaction	25 113 079	25 069 522	25 069 522	-	-	43 556
Bons du trésor et valeurs assimilées	5 167 017	5 124 516	5 124 516	-	-	42 501
Obligations	168 871	168 871	168 871	-	-	-
Autres titres de créance	380 742	380 742	380 742	-	-	-
Titres de propriété	19 396 449	19 395 393	19 395 393	-	-	1 056
Titres de placement	360 451	360 451	360 451	-	-	-
Bons du trésor et valeurs assimilées	200 897	200 897	200 897	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	159 554	159 554	159 554	-	-	-
Titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	5 594 605	5 587 659	5 512 034	-	75 624	6 947
Bons du trésor et valeurs assimilées	1 642 527	1 642 527	1 580 844	-	61 683	-
Obligations	3 477 947	3 471 000	3 457 059	-	13 941	6 947
Autres titres de créance	474 131	474 131	474 131	-	-	-
TOTAL	31 068 135	31 017 632	30 942 007	-	75 624	50 503

(En milliers de dirhams)

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

	2015	2014
Instruments optionnels achetés	4 089	19 703
Opérations diverses sur titres	91 776	83 631
Débiteurs divers	560 921	366 480
Sommes dues par l'État	405 921	282 423
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	81 578	72 596
Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
Divers autres débiteurs	73 422	11 461
Valeurs et emplois divers	4 822	6 501
Comptes de régularisation	1 215 661	1 340 782
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	78 753	163 114
Contrepartie du résultat de change de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur produits dérivés de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur titres de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	182 255	112 904
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	308 147	466 224
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	210 163	210 056
Produits à recevoir	1 468	38 151
Charges constatées d'avance	208 695	171 905
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	-	-
Autres comptes de régularisation	436 343	388 484
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	1 877 269	1 817 097

(En milliers de dirhams)

TITRES DE PARTICIPATION

AU 31 DÉCEMBRE 2015

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Nombre de titres	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions	Valeur comptable nette
Titres de Participation							
RADIO MEDITERRANEE	AUDIOVISUEL	708 260	196 650 000	36,02	70 827	-	70 827
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Gest. de la place financière de Casablanca	500 000	400 000 000	12,50	50 000	-	50 000
TANGER ZONE FRANCHE	Sié d'aménagement	545 892	64 415 000	8,47	34 991	-	34 991
EMAT	Sié holding	44 828	8 047 300	55,71	30 355	30 355	-
MAGSHORE	Offshoring	1 498	300 000	50,00	19 250	19 250	-
FONCIERE EMERGENCE	Prom, Immobilier industriel et de services	193 392	240 033 800	8,06	18 131	-	18 131
ECOPARC DE BERRECHID	Sié d'aménagement	120 000	55 000 000	21,82	12 000	-	12 000
CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE	Gestion Monétique	109 984	98 200 000	11,20	11 000	-	11 000
FONDS DE GARANTIE DE LA COMMANDE PUBLIQUE	Fonds d'investissement	100 000	100 000 000	10,00	10 000	-	10 000
MOROCCAN INFORMATION TECHNO PARC CIE	Gest.Im.techno parc	56 500	46 000 000	12,28	5 650	-	5 650
MARTKO (MAGHREB ARAB TRADING C°)	Ets financier	12 000	600 000 USD	20,00	971	971	-
MITC CAPITAL	Gest, fonds MNF	4 000	2 000 000	20,00	400	-	400
STE RECOURS	Sié de recouvrement	3 750	2 500 000	15,00	375	375	-
O TOWER	Sié d'aménagement	2 250	1 000 000	22,50	225	-	225
511 Titres de participation			2 641 774	50 950	264 174	50 950	213 223
Titres des entreprises liées							
BOA GROUP	Ets de crédit/étranger	437 662	90 489 465	74,97	2 935 301	-	2 935 301
BBI	Ets de crédit/étranger	144 839 000	144 839 000	100,00	2 119 710	207 300	1 912 410
STE SALAFIN	Crédit à la consommation	1 790 432	2 39 449 700	74,77	628 635	-	628 635
MAGHREBAIL	Crédit bail	726 220	138 418 200	52,47	370 770	-	370 770
LITTORAL INVEST	Société immobilière	26 000	2 600 000	100,00	450 000	-	450 000
LOCASOM	Location Longue durée	784 768	83 042 900	94,50	336 882	-	336 882
HANOUBY	Distribution	76 486	16 767 900	45,60	121 815	121 815	-
BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU MALI	Ets de crédit étranger	121 723	10 000 429 600 FCFA	32,38	136 006	-	136 006
BMCE CAPITAL	Banque d'affaires	1 000 000	100 000 000	100,00	100 000	-	100 000
STÉ CONSEIL INGÉNIERIE ET DÉVELOPPEMENT	Bureau d'étude	155 437	40 000 000	38,85	90 192	-	90 192
RIYAD ALNOUR (VAR)	Hôtellerie	3 000	300 000	100,00	78 357	-	78 357
MAROC FACTORING	Factoring	450 000	45 000 000	100,00	51 817	-	51 817
GLOBAL NETWORK SYSTEMS HOLDING	Traitement de l'information	116 000	11 600 000	100,00	46 591	-	46 591
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	3 768	4 831 000	78,00	40 630	-	40 630
BMCE IMMOBILIER	SCI	200 000	20 000 000	100,00	29 700	-	29 700
RM EXPERTS	Recouvrement créances	199 996	20 000 000	100,00	20 000	-	20 000
La CONGOLAISE DE BANQUE	Ets de crédit étranger	370 000	10 000 000 000 FCFA	37,00	75 751	-	75 751
ACMAR	Assurances et service	100 000	50 000 000	20,00	10 001	-	10 001
BMCE CAPITAL BOURSE (MAROC INTER TITRES)	Sié de bourse	67 500	10 000 000	67,50	6 750	-	6 750
STÉ FINANCIERE Italie	Société financière	600 000	600 000 EURO	100,00	6 470	6 470	-
BMCE CAPITAL GESTION (MARFIN)	Gestion OPCVM	50 000	5 000 000	100,00	6 443	-	6 443
EURAFRIC INFORMATION	Service Informatique	40 998	10 000 000	41,00	4 100	-	4 100
DUCUPRINT (STA)	Sié de service	50 000	5 000 000	100,00	19 000	-	19 000
BMCE ASSURANCES	Assurances	15 000	1 500 000	100,00	3 025	-	3 025
IT International service	Sié de service informatique	3 100	31 000 EURO	100,00	334	-	334
EURAFRIC GED SERVICES	Sié de service	937	2 200 000	4,26	94	-	94
SONORMA	Société immobilière	300	100 000	30,00	7 688 406	335 840	30
512 Titres de participation dans les entreprises liées			7 688 406	335 840	7 688 406	335 840	7 352 566
TITRES DE L'ACTIVITÉ DU PORTEFEUILLE							
PROPARGO	Ets crédit multi-national	1 082 935	693 079 200 EUR	2,50	173 008	-	173 008
E.S.F.G.	Ets crédit /étranger	923 105	207 075 338 EUR	0,45	171 928	159 851	12 077

E.S.I	Ets crédit /étranger	467 250	500 400 000 EUR	0,93	148 002	134 973	13 029
UBAE ARAB ITALIAN BANK	Ets crédit /étranger	63 032	159 860 800 EUR	4,34	71 430	-	71 430
AMETHIS FINANCE Luxembourg	Stié d'invest en capital à risque	1 790	56 702 294	3,16	37 803	-	37 803
BANQUE MAGHREBINE D'INVEST ET DU COMMERCE EXT	Ets crédit	6 000	150 000 000 USD	4,00	14 851	-	14 851
FONDS D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	107 500	300 000 000	7,17	10 750	3 906	6 844
MAROC NUMERIC FUND	Fonds d'investissement	50 000	50 000 000	20,00	10 000	2 265	7 735
INMAA SA	Société de service	53 333	20 000 000	26,67	5 333	2 323	3 010
AFREXIM BANK (AFRICAN IMPORT EXPORT)	Ets crédit /étranger	30	175 621 000 USD	0,20	3 054	-	3 054
FONDS MONETAIRE ARABE (ARAB TRADE FINANCING PROGRAM)	Ets financier	50	500 000 000 USD	0,05	2 970	-	2 970
FIROGEST	Fonds d'investissement	2 500	2 000 000	12,50	250	-	250
SOCIÉTÉ MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE BANCAIRE	Gestion des fonds de garantie	588	1 000 000	5,88	59	-	59
515 Titres de l'activité de portefeuille		649 438			303 319		346 120
Autres titres de participation							
CFG GROUP	Banque d'investissement	285 065	288 956 500	9,87	103 997	-	103 997
MUTANDIS SCA	Fonds d'investissement	582 354	619 264 100	9,40	64 752	-	64 752
MUTANDIS AUTOMOBILE SCA	Fonds d'investissement	592 451	630 000 000	9,40	65 874	-	65 874
ROYAL RANCHES MARRAKECH	Promot. Immobilière et touristique	106 667	800 000 000	13,33	60 000	-	60 000
VIGEO	Conseil financier	24 000	11 965 940 EUR	4,01	5 176	-	5 176
SOGEPOS	Stié d'aménagement	46 216	35 000 000	13,20	4 622	-	4 622
LA CELLULOSE DU MAROC	Pâte à papier	52 864	700 484 000	0,75	3 393	3 393	-
SMAEX	Assurances et service	16 900	37 500 000	4,51	1 690	-	1 690
FRUMAT	Agro-alimentaire	4 000	13 000 000	3,08	1 450	1 450	-
STÉ IMMOBILIÈRE SIEGE GPBM	Immobilier	12 670	19 005 000	6,67	1 267	-	1 267
STÉ D'AMÉNAGEMENT DU PARC INDUSTRIE	Stié d'aménagement	10 000	60 429 000	1,65	1 000	-	1 000
MAROCLEAR	Dépositaire central	8 030	20 000 000	4,02	803	-	803
Expetian Maroc	Stié de service	27 000	90 000 000	3,00	2 700	2 700	-
GECOTEX	Industrie	5 000	10 000 000	5,00	500	500	-
SOCIÉTÉ ALLICOM MAROC	Industrie	5 000	20 000 000	2,50	500	500	-
DAR ADDAMANE	Organismes de garantie	9 610	75 000 000	0,64	481	-	481
STÉ IPE	Édition et impression	4 000	5 440 000	7,35	400	-	400
SINCOMAR	Agro-alimentaire	494	37 440 000	0,13	49	49	-
PORNET	Service informatique	1 800	6 000 000	0,03	180	-	180
SWIFT	Stié de service	23	434 020 000 EUR	0,01	23	-	23
DYAR AL MADINA	Cie immobilière	640	20 000 000	0,32	9	-	9
RMA WATANYA	Assurances	5	1 796 170 800	0,00	2	-	2
RISMA	Tourisme	10	795 941 500	0,00010	2	-	2
516-9 Autres titres de participation		318 870			8 593		310 277
Comptes courants d'associés							
RYAD ENNOUR					471 643	-	471 643
BMCE IMMOBILIER					38 000	-	38 000
O TOWER					3 163	-	3 163
MARTCO					1 500	1 500	-
Siège G.P.B.M.					723	-	723
MAGSHORE					2 248	2 248	-
ALLICOM MAROC					552	552	-
514 AUTRES EMPLOIS ASSIMILÉS		517 828			4 300		513 528
TOTAL GÉNÉRAL		9 438 715			703 001		8 735 714

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Amortissements et/ou provisions			Montant amortissement sur immobilisation sortie	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
				Montant brut à la fin de l'exercice	Montant amortissement et/ou provision au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice			
Immobilisations incorporelles	995 354	116 028	-	1 111 382	529 693	117 587	-	647 280	464 102
Droit au bail	89 955	4 950	-	94 905	-	-	-	-	94 905
Immobilisations en recherches et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	905 399	111 078	-	1 016 477	529 693	117 587	-	647 280	369 197
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	5 272 089	2 449 183	36 843	7 684 429	3 050 137	221 308	5 382	3 266 063	4 418 366
Immeubles d'exploitation	1 097 202	17 180	2 311	1 112 071	310 382	20 909	950	330 341	781 730
Terrain d'exploitation	186 016	-	457	185 559	-	-	-	-	185 559
Immeubles d'exploitation - Bureaux	911 186	17 180	1 854	926 512	310 382	20 909	950	330 341	596 171
Immeubles d'exploitation - Logements de fonctions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel d'exploitation	1 610 493	61 512	3 829	1 668 176	1 382 433	64 059	3 828	1 442 664	225 512
Mobilier de bureau d'exploitation	413 379	38 256	-	451 635	303 896	18 444	-	322 340	129 295
Matériel de bureau d'exploitation	175 656	5 377	3 792	177 241	158 340	6 479	3 792	161 027	16 214
Matériel informatique	904 877	12 488	-	917 365	837 202	32 920	-	870 122	47 243
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	19 634	2 263	-	21 897	9 130	2 957	-	12 087	9 810
Autres matériel d'exploitation	96 947	3 128	37	100 038	73 864	3 259	36	77 087	22 951
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1 781 944	122 641	-	1 904 585	1 175 572	113 825	-	1 289 397	615 188
Immobilisation corporelles hors exploitation	782 450	2 247 850	30 703	2 999 597	181 750	22 515	604	203 661	2 795 936
Terrain hors exploitation	379 838	2 194 604	30 099	2 544 343	-	-	-	-	2 544 343
Immeubles hors exploitation	292 523	48 138	604	340 057	98 001	15 526	604	112 923	227 134
Mobilier et matériel hors exploitation	48 911	1 585	-	50 496	37 581	2 764	-	40 345	10 151
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	61 178	3 523	-	64 701	46 169	4 225	-	50 394	14 307
TOTAL	6 267 443	2 565 211	36 843	8 795 811	3 579 830	338 895	5 382	3 913 343	4 882 468

(En milliers de dirhams)

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant Brut	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
26/02/15	MATÉRIEL DE BUREAU DIVERS	1 290	1 290	-	129	129	-
23/03/15	ISAAC & ALENDA	778	-	778	31 076	30 298	-
29/04/15	MATÉRIEL DE BUREAU DIVERS	1 702	1 702	-	170	170	-
03/06/15	APPARTEMENT YOUSOUFIA	877	219	658	1 880	1 222	-
15/06/15	MATÉRIEL DE BUREAU DIVERS	800	800	-	80	80	-
30/06/15	FERME SIDI MESSAOUD	15 000	-	15 000	20 000	5 000	-
24/07/15	VILLA AGADIR RUE DAKAR	734	604	130	4 900	4 770	-
08/10/15	PARC CYCLE DIVERS	37	36	1	2	1	-
08/12/15	APPARTEMENT IMMEUBLE NADOR	1 434	731	703	1 458	755	-
31/12/15	TAGHAZOUT LOT A117-A118	190	-	190	1 408	1 218	-
31/12/15	TERRAIN ABDELMOUMEN	14 000	-	14 000	34 000	20 000	-
		36 842	5 382	31 460	95 103	63 643	-

(En milliers de dirhams)

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

Dettes	Établissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 2015	Total 2014
	Bank Al-Maghrib, Trésor public et Service des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	-	3 436	24 880	255 128	283 444	234 612
Valeurs données en pension	5 259 343	8 365 596	-	782 748	14 407 687	4 278 100
- Au jour le jour	2 916 242	2 450 008	-	-	5 366 250	-
- A terme	2 343 101	5 915 588	-	782 748	9 041 437	4 278 100
Emprunts de trésorerie	3 710 000	4 356 390	4 406 240	2 446 817	14 919 447	10 189 470
- Au jour le jour	-	3 028 507	182 625	372 994	3 584 126	1 595 494
- A terme	3 710 000	1 327 883	4 223 615	2 073 823	11 335 321	8 593 976
Emprunts financiers	81 581	-	540 406	891 355	1 513 342	1 544 528
Autres dettes	9 820	399	34 803	-	45 022	68 089
Intérêts courus à payer	21 888	30 741	12 094	10 571	75 294	66 713
TOTAL	9 082 632	12 756 562	5 018 423	4 386 619	31 244 236	16 381 512

(En milliers de dirhams)

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Dépôts	Secteur public	Secteur privé			Total 2015	Total 2014
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue Créditeurs	1 167 099	731 355	14 568 437	45 237 556	61 704 447	56 389 337
Comptes d'épargne	-	-	38 353	20 696 987	20 735 340	19 484 747
Dépôts à terme	4 482 560	4 936 691	2 952 854	16 765 631	29 137 736	25 248 615
Autres Comptes Créditeurs (*)	3 002 771	2 525 728	3 310 908	185 292	9 024 699	8 448 142
Intérêts Courus à Payer	43 633	41 047	103 262	415 639	603 581	531 595
TOTAL	8 696 063	8 234 821	20 973 814	83 301 105	121 205 803	110 102 437

Commentaires : (*) Y compris PL 480 pour MDH 2 895 759

(En milliers de dirhams)

CRÉANCES SUBORDONNÉES

	Montant				Dont entreprises liées et apparentées	
	12/31/2015		12/31/2014		12/31/2015	12/31/2014
	Brut	Provisions	Net	Net	Net	Net
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés	190 859	-	190 859	194 160	190 859	194 160
Créances subordonnées à la clientèle	-	-	-	-	-	-
TOTAL	190 859	-	190 859	194 160	190 859	194 160

(En milliers de dirhams)

SITUATION DES CERTIFICATS DE DÉPOT AU 2015

Ligne	Date de jouissance	Date d'échéance	Caractéristiques Valeur nominale unitaire	Taux	Mode de remboursement	Volume
CD BMCE	21/03/14	21/03/16	100	4,10%	Infini	705 000
CD BMCE	18/04/14	18/04/17	100	4,25%	Infini	420 000
CD BMCE	01/04/14	01/04/16	100	4,10%	Infini	60 000
CD BMCE	09/04/14	09/04/18	100	3,85%	Infini	65 000
CD BMCE	07/04/14	07/04/17	100	4,25%	Infini	443 000
CD BMCE	30/04/14	30/04/17	100	4,20%	Infini	310 000
CD BMCE	30/04/14	30/04/18	100	4,40%	Infini	170 000
CD BMCE	30/04/14	30/04/19	100	4,55%	Infini	365 000
CD BMCE	08/05/14	08/05/17	100	4,15%	Infini	70 000
CD BMCE	08/05/14	08/05/19	100	4,50%	Infini	12 000
CD BMCE	13/05/14	13/05/16	100	3,90%	Infini	200 000
CD BMCE	15/05/14	15/05/17	100	4,20%	Infini	210 000
CD BMCE	27/10/14	27/10/16	100	3,35%	Infini	143 000
CD BMCE	11/11/14	11/11/16	100	3,35%	Infini	370 000
CD BMCE	19/01/15	18/01/16	100	2,85%	Infini	1 895 000
CD BMCE	19/01/15	19/01/17	100	2,95%	Infini	105 000
CD BMCE	04/02/15	03/02/16	100	2,85%	Infini	520 000
CD BMCE	04/02/15	04/02/18	100	3,10%	Infini	430 000
CD BMCE	09/03/15	07/03/16	100	2,80%	Infini	180 000
CD BMCE	27/04/15	25/04/16	100	2,95%	Infini	150 000
CD BMCE	08/10/15	06/10/16	100	2,94%	Infini	400 000
						7 223 000

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS		
PASSIF	2015	2014
Instruments Optionnels Vendus	9 253	11 279
Opérations Diverses sur Titres	414 092	2 251 953
Créditeurs Divers	1 193 397	1 140 525
Sommes dues à l'État	598 259	559 114
Sommes dues aux organismes de prévoyance	49 996	51 841
Sommes diverses dues au personnel	181 879	162 670
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	3 599	3 588
Fournitures de biens et services	38 861	23 069
Divers autres créditeurs	320 803	340 243
Comptes de Régularisation	817 007	546 844
Comptes d'ajustement des opérations du hors bilan	24 725	150 827
Comptes d'écarts sur devises et titres	-	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	73 406	90 551
Charges à payer et produits constatés d'avance	211 733	209 824
Autres comptes de régularisation	507 143	95 642
TOTAL	2 433 750	3 950 602

(En milliers de dirhams)

PROVISIONS	Encours 2014	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 2015
Provisions, déduites de l'actif, sur :	5 356 292	1 327 120	1 114 549	-2 712	5 566 151
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	58 669	-	53	-	58 616
Créances sur la clientèle	4 192 992	1 283 564	733 941	1 683	4 744 298
Agios réservés	9 733	-	-	-	9 733
Titres de placement	-	43 556	-	-	43 556
Titres de participation et emplois assimilés	1 087 389	-	380 000	-4 388	703 001
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Titres d'investissements	7 509	-	555	-7	6 947
Provisions inscrites au passif	409 098	77 744	3 646	-3	483 193
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	1 757	-	1 575	-	182
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	390 600	65 205	-	-	455 805
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges (E.C)	16 741	12 539	2 071	-3	27 206
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	5 765 390	1 404 864	1 118 195	-2 715	6 049 344

(En milliers de dirhams)

DETTES SUBORDONNÉES					
Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (contre-valeur MAD)
DH	1 000 000	1	4,38%	10 ans	1 000 000
DH	150 000	1	5,95%	Perpétuel	150 000
DH	850 000	1	3,95%	Perpétuel	850 000
DH	950 000	1	4,23%	Perpétuel	950 000
DH	50 000	1	5,30%	Perpétuel	50 000
DH	160 000	1	6,18%	10 ans	160 000
DH	50 000	1	6,18%	10 ans	50 000
DH	790 000	1	5,08%	10 ans	790 000
DH	154 500	1	5,64%	10 ans	154 500
DH	845 500	1	4,22%	10 ans	845 500
DH	626 000	1	4,74%	10 ans	626 000
DH	1 374 000	1	3,69%	10 ans	1 374 000
EUR	70 000	10,78	5,86%	10 ans	754 810
EUR	25 000	10,78	5,90%	10 ans	269 575

CAPITAUX PROPRES	Encours 2014	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 2015
Écarts de réévaluation	-	-	-	-
Réserve et primes liées au capital	10 693 747	413 900	-2 863	11 104 784
Réserve légale	460 306	-	-	460 306
Autres réserves	5 327 023	413 900	-2 863	5 738 060
Primes d'émission, de fusion et d'apport	4 906 418	-	-	4 906 418
Capital	1 794 633	-	-	1 794 633
Capital appelé	1 794 633	-	-	1 794 633
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires-Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	10	34	-	44
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 203 572	-	-	1 304 036
TOTAL	13 691 962	413 934	-2 863	14 203 497

(En milliers de dirhams)

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	2015	2014
Engagements de financement et de garantie donnés	18 749 860	15 674 188
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	940 029	1 010 948
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédits confirmés	940 029	1 010 948
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	4 805 370	5 135 737
Crédits documentaires import	2 204 722	1 840 429
Acceptations ou engagements de payer	758 904	668 394
Ouvertures de crédits confirmés	1 350 790	2 322 282
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	490 954	304 632
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	3 643 050	2 475 877
Crédits documentaires export confirmés	606 302	32 356
Acceptations ou engagements de payer	4 347	4 186
Garanties de crédits donnés	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	3 032 401	2 439 335
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	9 361 411	7 051 626
Garanties de crédits donnés	-	-
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	6 932 541	5 097 562
Autres cautions et garanties donnés	2 428 870	1 954 064
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de financement et de garantie reçus	8 120 601	5 911 114
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Ouvertures de crédits confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	8 089 828	5 880 341
Garanties de crédits	2 145 021	2 079 268
Autres garanties reçues	5 944 807	3 801 073
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	30 773	30 773
Garanties de crédits	30 773	30 773
Autres garanties reçues	-	-

(En milliers de dirhams)

R
A
P
P
O
R
T
A
N
N
U
E
L

ENGAGEMENTS SUR TITRES	
Engagements donnés	80 461
Titres achetés à réméré	78 357
Autres titres à livrer	2 104
Engagements reçus	210 436
Titres vendus à réméré	-
Autres titres à recevoir	210 436

(En milliers de dirhams)

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS	Opérations de couverture		Autres opérations Succursale de Paris et TOS	
	2015	2014	2015	2014
Opérations de change à terme	23 271 896	16 670 787	17 383 899	9 980 955
Devises à recevoir	10 657 909	6 700 118	4 406 126	3 837 802
Devises à livrer	1 771 813	1 036 054	3 221 145	2 364 861
Dirhams à recevoir	9 841 559	7 327 725	5 448 309	2 642 017
Dirhams à livrer	1 000 615	1 606 890	4 308 319	1 136 275
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-
Engagements sur produits dérivés	6 627 031	5 623 714	269 265	473 290
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	3 137 597	3 730 389	242 731	473 290
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	2 594 819	915 161	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	894 615	978 164	26 534	2 939

(En milliers de dirhams)

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE			
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 167 909		
Autres titres	549 626		
Hypothèques	62 401 159		
Autres valeurs et sûretés réelles	158 988 618		
TOTAL	227 107 312		
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	13 422 632		
Autres titres	916 461	BDT donnés en pension	
Hypothèques	-		
Autres valeurs et sûretés réelles	-	Autres valeurs données en pension	
TOTAL	14 339 093		

(En milliers de dirhams)

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE						
	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	Total
Actif						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 884 331	3 144 279	2 493 456	7 343 168	529 203	21 394 437
Créances sur la clientèle	27 095 179	6 589 152	9 258 492	24 096 110	26 468 371	93 507 304
Titres de créance	23 732 777	107 259	3 594 440	2 072 875	1 510 281	31 017 632
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	58 712 287	9 840 690	15 346 388	33 512 153	28 507 855	145 919 373
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	12 558 208	5 276 912	3 819 791	763 682	298 497	22 717 090
Dettes envers la clientèle	6 324 166	5 385 077	16 514 828	2 819 191	-	31 043 262
Titres de créance émis	1 895 000	1 405 000	1 323 000	2 600 000	-	7 223 000
Emprunts subordonnés	-	-	-	2 024 385	4 000 000	6 024 385
TOTAL	20 777 374	12 066 989	21 657 619	8 207 258	4 298 497	67 007 737

(En milliers de dirhams)

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE				
Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 5% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
20	39 877 309	30 586 047	4 640 469	492 665

(En milliers de dirhams)

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE
2015

ACTIF	37 007 061
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	80 456
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	20 596 417
Créances sur la clientèle	6 457 679
Titres de transaction et de placement et d'investissement	4 260 570
Autres actifs	139 086
Titres de participation et emplois assimilés	5 281 994
Créances subordonnées	190 859
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-
PASSIF	32 628 878
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	26 349 494
Dépôts de la clientèle	3 190 136
Titres de créance émis	2 026 832
Autres passifs	38 031
Dettes Subordonnées	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	1 024 385
HORS BILAN	6 601 304
Engagements donnés	6 393 273
Engagements reçus	208 031

(En milliers de dirhams)

MARGE D'INTÉRÊT
2015
2014

Intérêts perçus	6 575 131	6 500 827
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	705 261	545 344
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	5 378 909	5 388 763
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	490 961	566 720
Intérêts servis	3 129 281	3 309 419
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	802 951	928 695
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	1 779 179	1 739 036
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	547 152	641 688

(En milliers de dirhams)

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ
2015
2014

Titres de participation	22 108	16 978
Participations dans les entreprises liées	423 435	349 216
Titres de l'activité de portefeuille	-	-
Emplois assimilés	43 582	51 185
TOTAL	489 126	417 379

(En milliers de dirhams)

CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTÈLE SOCIALE
Crédits par décaissement
Crédits par signature
Total
Provision pour crédits par décaissement

Créances pré-douteuses	289 846	-	289 846	23 095
Créances douteuses	1 939 431	-	1 939 431	748 138
Créances compromises	4 941 580	-	4 941 580	4 041 414
TOTAL	7 170 857	-	7 170 857	4 812 647

(En milliers de dirhams)

COMMISSIONS	2015	2014
Commissions perçues	1 131 043	1 031 765
Sur opérations avec les établissements de crédit		169
Sur opérations avec la clientèle	444 409	367 607
Sur opérations de change	188 443	205 878
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	34 687	28 040
Sur produits dérivés	-	-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	27 269	26 639
Sur moyens de paiement	308 911	286 131
Sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Sur ventes de produits d'assurances	50 306	49 826
Sur autres prestations de service	77 018	67 474
Commissions versées	213 808	222 187
Sur opérations avec les établissements de crédit		
Sur opérations avec la clientèle	-	-
Sur opérations de change	129 718	126 248
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
Sur produits dérivés	4 591	5 276
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	1 778	19 444
Sur moyens de paiement	49 012	42 447
Sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Sur ventes de produits d'assurances	-	-
Sur autres prestations de service	28 707	28 772

(En milliers de dirhams)

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	2015	2014
Produits	2 626 818	2 852 596
Gains sur les titres de transaction	469 773	1 065 354
Plus-value de cession sur titres de placement	356 831	174 222
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	-	-
Gains sur les produits dérivés	952 418	1 188 156
Gains sur les opérations de change	847 796	424 863
Charges	1 910 787	1 553 526
Pertes sur les titres de transaction	111 204	71 417
Moins-value de cession sur titres de placement	221 205	88 017
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	43 557	-
Pertes sur les produits dérivés	979 494	1 180 355
Pertes sur opérations de change	555 327	213 737
Résultat	716 031	1 299 070

(En milliers de dirhams)

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	2015	2014
Charges du personnel	1 455 087	1 352 127
Impôts et taxes	85 230	63 553
Charges externes	1 383 607	1 273 849
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	339 052	338 593

(En milliers de dirhams)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES	2015	2014
Produits et charges		
Autres produits et charges bancaires	496 758	1 083 859
Autres produits bancaires	2 815 262	3 058 475
Autres charges bancaires	2 318 504	1 974 616
Produits et charges d'exploitation non bancaire	85 620	98 089
Produits d'exploitation non bancaire	134 333	153 683
Charges d'exploitation non bancaire	48 713	55 594
Autres charges		
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	1 734 984	2 154 538
Autres produits		
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	1 160 482	1 020 744

(En milliers de dirhams)

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL

Montant

I- Résultat Net Comptable	
Bénéfice net	1 304 036
Perte nette	
II- Réintégrations fiscales	447 251
1- Courantes	128 816
Dons et subventions	6 336
Cadeaux	7 570
Charges non déductibles	22 065
Primes de jouets	1 625
Amortissement voitures non déductibles	8 946
Provisions pour risques généraux	65 205
Contribution à la cohésion sociale	17 069
2- Non courantes	318 435
Impôts sur les sociétés	318 435
III- Déductions fiscales	423 435
1- Courantes	423 435
Dividendes	423 435
Boni de liquidation SIP	-
Produits non soumis à l'IS (sursis d'imposition)	
2- Non courantes	1 327 853
Produits non soumis à l'IS (sursis d'imposition)	318 435
VI- Résultat net	-
Impôts sur les sociétés	-

(En milliers de dirhams)

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

Montant

I. Détermination du résultat	
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	1 622 471
(+) Réintégrations fiscales sur opérations courantes	128 816
(-) Déductions fiscales sur opérations courantes	423 435
(=) Résultat courant théoriquement imposable	1 327 853
(-) Impôt théorique sur résultat courant	491 305
(=) Résultat courant après impôts	1 131 166

II. Indications du régime fiscal et des avantages octroyés par les codes des investissements ou par des dispositions légales spécifiques

(En milliers de dirhams)

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

Nature	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Declarations T.V.A de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
A- TVA collectée	93 138	613 945	614 068	93 014
B- TVA à récupérer	91 480	445 259	437 384	99 356
Sur charges	86 047	388 709	386 108	88 648
Sur immobilisations	5 433	56 550	51 276	10 707
C- TVA due ou crédit de TVA (A-B)	1 657	168 685	176 684	-6 342

(En milliers de dirhams)

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2015

Montant du capital : 1 794 633 900

Montant du capital social souscrit non appelé :-

Valeur nominale des titres : 10,00

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue (%)	Pourcentage des droits de vote (%)
		31 déc 2014	31 déc 2015		
A- Actionnaires marocains					
RMA WATANYA*	67 Avenue des FAR - Casablanca	53 814 091	53 559 056	29,84	29,84
SFCM	239, Bd Mohamed V	907 205	907 205	0,51	0,51
FINANCECOM	69 Avenue des FAR - Casablanca	10 705 347	10 705 351	5,97	5,97
CIMR	100, Bd Abdelmoumen - Casablanca	7 348 804	7 348 804	4,09	4,09
CDG **		15 186 872	17 138 328	9,55	9,55
MAMDA/ MCMA	16 Rue Abou Inane -Rabat	9 220 533	9 220 533	5,14	5,14
Personnel BMCE		2 620 016	2 355 167	1,31	1,31
SBVC et divers		27 997 360	26 565 784	14,80	14,80
TOTAL (1)		127 800 228	127 800 228	71,21	71,21
B- Actionnaires étrangers					
Novo Banco-Ex BES VIDA		4 634 108	4 634 108	2,58	2,58
Banque fédérative du crédit mutuel		47 029 054	47 029 054	26,21	26,21
TOTAL		179 463 390	179 463 390	100	100

* Y compris OPCVM DE RMA WATANYA

** Suivant confirmation CDG datée du 12/05/2014

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats	Montant
Décision du : mai 2015			
Report à nouveau	10	Réserves légales	-
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	789 639
Résultat net de l'exercice	1 203 572	Autres affectations	413 943
Prélèvement sur les bénéfices	-		
Autres prélèvements	-		
TOTAL A	1 203 582	TOTAL B	1 203 582

(En milliers de dirhams)

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013
Capitaux Propres et Assimilés	22 410 398	19 995 030	18 633 841
Opérations et Résultats de l'Exercice	-	-	-
1- Produit net bancaire	5 374 331	5 518 532	4 809 284
2- Résultat avant impôts	1 622 471	1 454 706	1 480 987
3- Impôts sur les résultats	318 435	251 133	372 362
4- Bénéfices distribués	789 639	717 854	592 229
5- Résultats non distribués	-	-	-
Résultat par Titre (en dirhams)	-	-	-
Résultat net par action ou part sociale			
Bénéfice distribué par action ou part sociale	4,4	4	3
Personnel	-	-	-
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1 455 087	1 352 127	1 308 295
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4 909	4 955	4 883

(En milliers de dirhams)

DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

I. DATATION

. Date de clôture (1) 31 décembre 2015

. Date d'établissement des états de synthèse (2) 11 mars 2016

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. Événements nés postérieurement à la clôture de l'exercice non rattachables à cet exercice et connus avant la 1^{ère} communication externe des états de synthèse

Dates Indications des événements

. Favorables

. Défavorables

EFFECTIFS	2015	2014
Effectifs rémunérés	4 909	4 955
Effectifs utilisés	4 909	4 955
Effectifs équivalent plein temps	4 909	4 955
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	-	-
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	-	-
Cadres (équivalent plein temps)	3 158	3 052
Employés (équivalent plein temps)	1 751	1 903
Dont effectifs employés à l'étranger	49	34

(En milliers de dirhams)

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS AVEC DÉPÔTS	Nombre de comptes		Montants	
	2015	2014	2015	2014
Titres dont l'établissement est dépositaire	9 840	10 480	2 209 807 585	195 865 090
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	83	68	90 090 939	78 929 048
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-

(En milliers de dirhams)

RÉSEAU	2015	2014
Guichets permanents	697	665
Guichets périodiques	-	-
Guichets automatiques de banque	824	702
Succursales et agences à l'étranger	1	1
Bureaux de représentation à l'étranger	39	29

(En nombre)

COMPTES DE LA CLIENTÈLE	2015	2014
Comptes courants	91 571	84 735
Comptes chèques, hors MRE	268 489	255 591
Comptes MRE	1 051 872	1 061 654
Comptes d'affacturage	-	-
Comptes d'épargne	780 521	774 586
Comptes à terme	11 214	10 834
Bons de caisse	1 965	2 179
Autres comptes de dépôts	-	-

(En nombre)

Sont assortis de la mention Néant, pour l'exercice 2015, les états suivants :

- État des dérogations ;
- État des changements de méthodes ;
- Immobilisations données en crédit bail, en location avec option d'achat et en location simple ;
- Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garanties.

BILAN ACTIVITÉ MAROC

ACTIF	2015	2014
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 696 160	1 481 611
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	26 834 499	23 743 456
. A vue	3 149 726	3 352 058
. A terme	23 684 773	20 391 398
Créances sur la clientèle	112 128 523	98 491 083
. Crédits de trésorerie et à la consommation	38 846 783	36 297 029
. Crédits à l'équipement	15 171 241	15 013 695
. Crédits immobiliers	36 374 131	34 902 957
. Autres crédits	21 736 368	12 277 402
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	24 393 296	27 149 397
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 315 981	2 888 771
. Autres titres de créance	709 167	2 671 234
. Titres de propriété	19 368 148	21 589 392
Autres actifs	2 079 546	1 815 482
Titres d'investissement	3 561 820	4 013 804
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	1 642 527	1 658 770
. Autres titres de créances	1 919 293	2 355 034
Titres de participation et emplois assimilés	8 160 611	6 432 937
Créances subordonnées	195 461	198 777
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	462 997	464 654
Immobilisations corporelles	4 416 862	2 220 054
TOTAL DE L'ACTIF	184 929 775	166 011 255

(En milliers de dirhams)

PASSIF	2015	2014
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	30 652 736	20 498 643
. A vue	8 537 607	1 293 387
. A terme	22 115 129	19 205 256
Dépôts de la clientèle	120 251 764	108 042 294
. Comptes à vue créditeurs	62 765 534	58 208 801
. Comptes d'épargne	20 159 145	19 170 935
. Dépôts à terme	30 796 912	25 470 293
. Autres comptes créditeurs	6 530 173	5 192 265
Titres de créance émis	9 454 620	13 734 518
. Titres de créance négociables	7 427 788	11 021 963
. Emprunts obligataires	2 026 832	2 712 555
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	2 764 747	4 193 070
Provisions pour risques et charges	482 629	408 531
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	8 206 900	6 303 067
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	10 485 304	10 071 404
Capital	1 794 634	1 794 634
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	44	10
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	836 397	965 084
TOTAL DU PASSIF	184 929 775	166 011 255

(En milliers de dirhams)

HORS BILAN	2015	2014
Engagements Donnés	17 993 220	15 351 703
Engagements de financement donnés en faveur d'établissement de crédit et assimilés	940 029	1 010 948
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	4 805 077	5 135 737
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	2 812 887	2 125 528
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	9 354 766	7 045 844
Titres achetés à réméré	78 357	-
Autres titres à livrer	2 104	33 646
Engagement Reçus	6 661 049	5 318 861
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	6 419 841	5 129 670
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	30 773	30 773
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	210 435	158 418

(En milliers de dirhams)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES ACTIVITÉ MAROC

	2015	2014
Produits d'exploitation bancaire	9 998 694	10 463 129
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	524 896	469 714
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	5 333 961	5 348 621
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	357 491	492 041
Produits sur titres de propriété	488 610	416 738
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Commissions sur prestations de service	936 609	822 577
Autres produits bancaires	2 357 127	2 913 438
Charges d'exploitation bancaire	4 949 106	5 160 837
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	740 583	901 778
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 773 754	1 734 041
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	547 152	641 689
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Autres charges bancaires	1 887 617	1 883 329
Produit net bancaire	5 049 588	5 302 292
Produits d'exploitation non bancaire	134 333	140 378
Charges d'exploitation non bancaire	48 713	55 594
Charges générales d'exploitation	3 237 226	3 003 989
Charges du personnel	1 451 934	1 349 725
Impôts et taxes	85 230	63 553
Charges externes	1 361 845	1 253 075
Autres charges générales d'exploitation	41	-
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	338 176	337 636
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	1 734 958	2 139 368
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 283 564	1 583 260
Pertes sur créances irrécouvrables	373 650	459 918
Autres dotations aux provisions	77 744	96 190
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	991 563	972 274
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	733 941	649 959
Récupérations sur créances amorties	42 340	21 577
Autres reprises de provisions	215 282	300 738
Résultat courant	1 154 584	1 215 993
Produits non courants	-	-
Charges non courantes	-	-
Résultat avant impôts sur les résultats	1 154 584	1 215 993
Impôts sur les résultats	318 187	250 907
Résultat net de l'exercice	836 397	965 086

(En milliers de dirhams)

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION ACTIVITÉ MAROC

TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS		
	2015	2014
+ Intérêts et produits assimilés	6 216 348	6 310 376
- Intérêts et charges assimilées	3 061 489	3 277 508
Marge d'intérêts	3 154 859	3 032 868
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-	-
+ Commissions perçues	1 124 802	1 028 138
- Commissions servies	211 921	221 421
Marge sur commissions	912 881	806 717
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	358 449	975 106
+ Résultat des opérations sur titres de placement	64 677	57 096
+ Résultat des opérations de change	289 489	200 021
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-25 524	12 612
Résultat des opérations de marché	687 091	1 244 836
+ Divers autres produits bancaires	488 610	416 738
- Divers autres charges bancaires	193 854	198 867
Produit net bancaire	5 049 587	5 302 292
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	210 182	-37 337
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	134 333	140 257
- Autres charges d'exploitation non bancaire	47 258	48 899
- Charges générales d'exploitation	3 237 226	3 003 990
Résultat brut d'exploitation	2 109 618	2 352 323
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souf- france	-880 934	-1 371 642
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-74 098	235 311
Résultat courant	1 154 584	1 215 992
Résultat non courant	-	-
- Impôts sur les résultats	318 187	250 908
Résultat net de l'exercice	836 397	965 084

(En milliers de dirhams)

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		
	2015	2014
+ Résultat net de l'exercice	836 397	965 084
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	338 176	337 636
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	91 385
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	65 205	-
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-
+ Dotations non courantes	-	-
- Reprises de provisions	211 636	60 622
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	63 644	45 791
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	250
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	121
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	1 455	6 694
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
+ Capacité d'autofinancement	965 953	1 294 515
- Bénéfices distribués	-	-
+ Autofinancement	965 953	1 294 515

(En milliers de dirhams)



**RÉSEAU DE BMCE BANK
À L'INTERNATIONAL**

**FILIALES DU GROUPE
BMCE BANK**



RÉSEAU DE BMCE BANK À L'INTERNATIONAL

FRANCE

Asnières

43 Rue Pierre Brossolette
92600 - Asnières Sur Seine
Tél. : +33 1 46 13 43 40
Fax : +33 1 46 13 43 44

Bordeaux

35 Avenue Charles de Gaulle
33200 - Bordeaux
Tél. : +33 5 56 02 62 60
Fax : +33 5 56 17 09 52

Dijon

64 bis Avenue du drapeau
21000 - DIJON
Tél. : +33 3 80 60 59 00
Fax : +33 3 80 60 59 01

Lille

48 Boulevard de la liberté
59800 - LILLE
Tél. : +33 3 20 40 12 00
Fax : +33 3 20 12 98 08

Lyon

1 Rue Carry
69003 - LYON
Tél. : +33 4 72 34 38 07
Fax : +33 4 78 54 24 04

Mantes-la-jolie

34 Boulevard du Marechal Juin
78200 - MANTES LA JOLIE
Tél. : +33 1 39 29 25 30
Fax : +33 1 39 29 25 44

Marseille

20 Boulevard Dugommier
13001 - MARSEILLE
Tél. : 33 4 91 64 04 31
Fax : 33 4 91 64 88 47

Montpellier

59 Cours Gambetta
34000 - MONTPELLIER
Tél. : +33 4 67 58 06 18
Fax : +33 4 67 58 58 06

Orléans

6/8 Place de l'indien
45100 - ORLEANS
Tél. : +33 2 38 25 31 90
Fax : +33 2 38 25 31 99

Paris

175 bis Avenue de Clichy
75017 - PARIS
Tél. : +33 1 44 69 96 72
Fax : +33 1 42 93 90 98

Strasbourg

13 Avenue du Général de Gaulle 67000 -
STRASBOURG
Tél. : +33 3 88 61 00 18
Fax : +33 3 88 61 45 73

Toulouse

64 bis Avenue Jean Rieux
31500 - TOULOUSE
Tél. : +33 5 61 20 08 79
Fax : +33 5 61 20 06 92

ESPAGNE

Almería

Calle Lentisco N°27 Local 5
04007 - Almería
Tél. : +34 950 28 23 28
Fax : +34 950 15 25 76

Barcelona

Calle Tarragona n° 84 – 90, local 4
08015 - Barcelona
Tél. : +34 933 25 17 50
Fax : +34 934 23 26 05

Madrid

Plaza Cataluna n° 1
28002 - Madrid
Tél. : +34 915 64 58 34
Fax : +34 915 64 59 11

Malaga

Calle La Union, N 12
C.P. 29006 Malaga
Tél. : +34 951 56 07 00
Fax : +34 951 76 72 22

Murcia

Calle Bolos 6 bajo 2
30005 - Murcia
Tél. : +34 968 29 06 73
Fax : +34 968 29 12 63

Tarragona

Rambla Nova 125 bajo 3
43001 - Tarragona
Tél. : +34 977 24 85 24
Fax : +34 977 21 37 32

Valence

Plaza Alfonso el Magnánimo 3 – 1ª pl
46003 - VALENCIA
Tél. : +34 963 53 44 41
Fax : +34 963 94 24 39

ITALIE

Bologna

Viale Pietro Pietramellara, 35
40121 - Bologna
Tél. : +39 5 12 49 824
Fax : +39 2 89 69 16 283

Milano

Viale Nazario Sauro 5
20124 - MILANO
Tél. : +39 2 89 28 17 00
Fax : +39 2 89 69 16 28

Padova

Corso Del Popolo, 1
35131 - PADOVA
Tél. : +39 4 97 80 03 01
Fax : +39 4 97 80 61 94

Torino

Piazza della Repubblica, 19
10152 - TORINO
Tél. : +39 1 14 36 77 89
Fax : +39 1 14 36 75 18

ROYAUME - UNI

London

19 Craven Road W2
3Bp - London
Tél. : +44 20 75 18 82 52
Fax : +44 20 76 29 05 96

EMIRATS ARABES UNIS

Bureau de représentation aux Emirats Arabes Unis

BP 4066 - ABU DHABI
PO BOX 107 335
Tél. : +971 24 41 55 61/62

ALLEMAGNE

Düsseldorf

Eller Strasse 104
40227 - DUSSELDORF
Tél. : +49 21 18 63 98 64
Fax : +49 21 18 63 98 70

Frankfurt

BASELER Str 35-37
60329 - FRANKFURT
Tél. : +49 6 92 74 03 40
Fax : +49 6 92 74 03 44

BELGIQUE

Bruxelles

30 Boulevard Maurice Lemonnier
1000 - Bruxelles
Tél. : +32 22 13 19 90
Fax : +32 22 13 19 99

Bruxelles Molenbeek

139, chaussée de Gand
1080 Molenbeek - Bruxelles
Tél. : +32 24 41 49 45

Anvers

Borgerhout, Drink 7/3
2140 - ANVERS
Tél. : +32 32 70 04 13

CANADA

Bureau de représentation au Canada

1241 rue Peel (coin Sainte Catherine)
H3B 5L4
Montréal (Québec)
CANADA
Tél. : +1 514 224 1451

CHINE

Bureau de représentation de Pekin

Henderson Center, Tower One,
Units 1202/1203/1204
18, Jian Guo Men Nei Avenue
100 005 Beijing, PR China
Tél. : +861 065 18 23 63
Fax : +861 065 18 23 53

PAYS BAS

Amsterdam

183 Johan Huizingalaan
1065 JA
AMSTERDAM

Rotterdam

Vierooimbachtstraat 98 b,
3023AS, Rotterdam
Tél. : +31 1 02 37 18 52 à 55

FILIALES DU GROUPE BMCE BANK

BMCE CAPITAL**PRESIDENT DU DIRECTOIRE**

M. Khalid NASR

OBJET

Banque d'Affaires

SIEGE SOCIAL

Tour BMCE, rond point Hassan II,

20 039 Casablanca

TEL : 0522 49 89 78

FAX : 0522 22 47 41/48

SITE INTERNETwww.bmcecapital.com**SECRETAIRE GENERAL**

M. Mohamed IDRISSE

TEL : 0522 46 20 01

FAX : 0522 22 47 48

BMCE CAPITAL MARKETS

M. Abdelmalek BENABDELJALIL

TEL : 0522 49 82 04

FAX : 0522 43 01 34

BMCE CAPITAL BOURSE**DIRECTEUR GENERAL**

M. Anas MIKOU

Objet

Société de Bourse

SIEGE SOCIAL

Tour BMCE, rond point Hassan II,

20 039 Casablanca

TEL : 0522 49 81 01

FAX : 0522 48 10 07

SITE INTERNETwww.bmcecapital.com**BMCE CAPITAL GESTION****DIRECTEUR GENERAL**

M. Amine AMOR

Objet

Société de Gestion d'Actifs

SIEGE SOCIAL

Tour BMCE, rond point Hassan II,

20 039 Casablanca

TEL : 0520 36 43 00

FAX : 0522 47 10 97

SITE INTERNETwww.bmcecapital.com**BMCE CAPITAL GESTION PRIVÉE****DIRECTEUR GENERAL**

Mme. Meryem BOUAZZAOUI

OBJET

Société de gestion de patrimoine

SIEGE SOCIAL

Tour BMCE, rond point Hassan II,

20 039 Casablanca

TEL : 0522 49 89 65

FAX : 0522 48 13 77

SITE INTERNETwww.bmcecapital.com**MAGHREBAIL****PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL**

M. Azeddine GUESSOUS

OBJET

Société de leasing

SIEGE SOCIAL

45, Bd Moulay Youssef,

20 000 Casablanca

TEL : 0522 48 65 00

FAX : 0522 27 44 18

SITE INTERNETwww.maghrebail.co.ma**BMCE CAPITAL CONSEIL****PRESIDENT DU DIRECTOIRE**

M. Mehdi Jalil DRAFATE

OBJET

Conseil Financier

TEL : 0522 42 91 00

FAX : 0522 43 00 21

SITE INTERNETwww.bmcecapital.com**BMCE EUROSERVICES****DIRECTEUR GENERAL**

M. Adil MESBAHI

OBJET

ACTIVITÉ MRE

SIEGE

6, Rue Cambacérés, 75008

TEL : 01 42 66 60 70

FAX : 01 42 66 60 50

BMCE BANK INTERNATIONAL**UK/FRANCE****DIRECTEUR GENERAL**

M. Mohammed Afrine

SIEGE A LONDRES

26 Upper Brook St

Mayfair

London W1K 7QE Royaume Uni

TEL.: +44 207 429 55 50

FAX : +44 207 248 85 95

SIEGE EN FRANCE

33/41 Rue Cambon 75 001 Paris - France

TEL : +33 1 70 36 94 00

FAX : +33 1 70 36 94 37

SITE INTERNETwww.bmce-intl.co.uk**BMCE INTERNATIONAL MADRID****DIRECTEUR GENERAL**

M. Radi Hamudéh

SIEGE

Celle Serrano, N°59 28 006 Madrid -

Espagne

TEL : +34 915 75 68 00

FAX : +34 914 31 63 10

SITE INTERNETwww.bmce-intl.com**BANK OF AFRICA****ADMINISTRATEUR DIRECTEUR GENERAL**

M. Amine BOUABID

OBJET

Banque

SIEGE SOCIAL

Agora Mali Bureau de Représentation

de Dakar - Sénégal 3, place de l'indépen-

dance, Immeuble

TEL. : +221 3 38 89 55 00

+221 3 38 23 41 96

FAX : +3491 431 63 10

LA CONGOLAISE DE BANQUE**DIRECTEUR GENERAL**

M. Mohamed TAHRI

SIEGE

Avenue Amilcar Cabral

TEL : +242 222 8109 78/222 8109 56

FAX : +242 222 8109 77/222 8110 30

SITE INTERNETwww.lacongolaisedebanque.com**BANQUE DE DEVELOPPEMENT****DU MALI****DIRECTEUR GENERAL**

M. Amadou SIDIBÉ

SIEGE

Avenue Modibo Kéita

BP 94 Bamako Mali

TEL : +223 20 22 20 50 22/20 22 53 36

FAX : +223 20 22 50 85/20 22 42 50

SITE INTERNETwww.bdm-sa.com**AXIS CAPITAL****DIRECTEUR GENERAL**

M. Khalid NASR (Par Intérim)

OBJET

Banque d'Affaires

SIEGE SOCIAL

67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

Tunisie

TEL : +216 71 901 250

+216 25 901 901

FAX : +216 71 904 522

RM EXPERTS**PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL**

M. Mamoun BELGHITI

OBJET

Société de Recouvrement

SIEGE SOCIAL

Lotissement Zénith Millenium -

Immeuble 2 bis

3^{ème} étage - Sidi Maârouf Casa-

blanca

TEL : 05 22 20 42 91 78 / 79

FAX : 05 22 58 09 87

SALAFIN**PRESIDENT DU DIRECTOIRE**

M. Aziz CHERKAOUI

OBJET

Société de Crédit à la Consom-

mation

SIEGE SOCIAL

Zenith Millenium

Immeuble 8, Sidi Maârouf

Casablanca

TEL : 0522 97 44 55

FAX : 0522 97 44 77

SITE INTERNETwww.SALAFIN.com**MAROC FACTORING****PRESIDENT DU DIRECTOIRE**

M. Youssef HAMIRIFOU

OBJET

Société de Factoring

SIEGE SOCIAL

Bd. Moulay Youssef, n° 63,

résidence Adriana, 1^{er} étage

TEL : 0520 42 76 32/37

FAX : 0522 20 62 77

SITE INTERNETwww.maroc-factoring.co.ma

HISTORIQUE

- 2015**
- Nouvelle dénomination « BMCE Bank Of Africa » renforçant la dimension africaine du Groupe
 - Célébration du 55ème anniversaire de la création de la Banque et du 20ème anniversaire de la Fondation BMCE Bank
 - Montée dans le capital de BOA à 75%, de la Banque de Développement du Mali à 32,4% et de La Congolaise de Banque à 37%
 - Expansion de Bank of Africa au Rwanda, suite à l'acquisition de Agaseke Bank
 - Introduction du mandarin dans le réseau d'écoles Medersat.Com de la Fondation BMCE Bank
 - Elargissement du réseau Medersat.Com suite à l'ouverture de l'école Medersat.Com Bni Chiguer de Nador venant ainsi renforcer la présence du réseau d'écoles dans la région
 - Attribution par BMCE Bank de la 1^{ère} édition du Prix de l'Entrepreneuriat Africain (African Entrepreneurship Award) récompensant les meilleures idées de projets en Afrique
 - BMCE Bank élue « Banque Socialement Responsable de l'année », lors de la 9^{ème} édition des Trophées African Banker
 - « Top Performer RSE » attribué par Vigéo pour la 2^{ème} fois
 - Obtention du prix CSR Arabia Awards 2015 - catégorie services financiers - seule entreprise cotée à la Bourse de Casablanca à obtenir les scores les plus élevés dans 7 thèmes de Responsabilité Sociale
 - Certification ISAE 3402 Type II de BMCE Capital Gestion attribuée par le cabinet PWC et ce, pour la 2^{ème} fois en consécration à l'environnement de travail sécurisé
 - Emission d'un emprunt obligataire subordonné de DH 2 Milliards
- 2014**
- Ouverture d'une Représentation au Canada dans le cadre d'un partenariat avec le Mouvement Desjardins
 - Elargissement du réseau de BMCE EuroServices à travers l'ouverture de nouvelles implantations aux Pays-Bas, en Allemagne et en Belgique à Anvers.
 - Organisation de la 1^{ère} édition de China Africa Investment Meetings en collaboration avec China Africa Joint Chamber of Commerce and industry.
 - Démarrage de l'activité de BOA Capital – dotée du statut CFC en partenariat avec BMCE Capital
 - Emission d'un emprunt obligataire subordonné de DH 2 milliards
 - Lancement de l'African Entrepreneurship Award, prix de 1 million de dollars en faveur des jeunes entrepreneurs africains
- 2013**
- Renforcement de la participation de BMCE Bank dans le capital du Groupe panafricain Bank of Africa de 65% à 72,6% en 2013
 - Restructuration de BMCE International Holding regroupant désormais les deux filiales européennes BBI Londres et BBI Madrid, au service de l'Afrique
 - Création de BMCE Euroservices filiale qui propose aux MRE une gamme diversifiée de produits & services
 - Emission réussie du 1^{er} Eurobond marocain Corporate, souscrit par une soixantaine d'investisseurs étrangers au montant de 300 millions de dollars
- 2012**
- Augmentation de capital de BMCE Bank de l'ordre de 1,5 milliard de DH au profit des actionnaires de référence
 - Emission d'un emprunt obligataire subordonné de DH 1 milliard
 - Montée dans le capital du Groupe Bank of Africa pour atteindre 65%
 - Obtention de BMCE Bank, pour la deuxième année consécutive, du label « BMCE Bank – Entreprise Sans Tabac » niveau Or, décerné par l'association Lalla Salma de lutte contre le cancer
 - BMCE Bank élue « Socially Responsible Bank of the Year » par The African Awards « Best Trade Finance Bank in Morocco » par le magazine Global Trade Review
 - BMCE Bank primée «Top Performers RSE Maroc» décerné par Vigéo pour sa stratégie environnementale et son engagement sociétal
- 2011**
- Montée dans le capital du Groupe Bank of Africa pour atteindre 59,39%
 - Renforcement de la participation de BMCE Bank dans le capital de Locasom à 89,5%
 - BMCE Bank élue pour la 2^{ème} fois en 2011 « Best Bank in Morocco » par le magazine britannique EMEA FINANCE
 - Première banque au Maroc et dans la région MENA à obtenir la certification ISO 14001 pour l'environnement
- 2010**
- Entrée du Groupe CDG dans le capital de BMCE Bank à hauteur de 8%
 - Augmentation de capital réservée au Groupe Crédit Mutuel-CIC, à travers sa société Holding BFCM, de DH 2,5 milliards, prime d'émission comprise
 - Lancement de la première tranche d'augmentation de capital réservée au personnel du Groupe BMCE Bank, d'un montant de 500 MDH, prime d'émission comprise sur une enveloppe globale de DH 1 milliard
 - Prise de Contrôle de Bank of Africa, suite à la montée de BMCE Bank dans son capital à 55,8%
 - Renforcement de la participation de BMCE Bank dans Maghrébil de 35,9% à 51%
- 2009**
- Renforcement de la participation de CIC dans le capital de BMCE Bank, à travers sa holding BFCM, de 15,05% à 19,94%
 - Emission d'une dette subordonnée perpétuelle de 1 milliard de DH sur le marché local
- 2008**
- Acquisition d'une part additionnelle de 5% par le CIC dans le capital de BMCE Bank, portant sa participation à 15,04%
 - Lancement d'un emprunt subordonné perpétuel de Eur 70 millions conclu avec la SFI
 - Lancement d'un emprunt subordonné de Eur 50 millions auprès de la Proparco
 - Emission d'un emprunt subordonné de DH 1 milliard
 - Réduction de la valeur nominale de BMCE Bank de DH 100 à DH 10
 - Renforcement de la participation de la Banque dans le capital de Bank of Africa de 35% à 42,5%
 - Transfert de la participation de CIC dans le capital de BMCE Bank, à sa holding, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel
- 2007**
- Entrée de la Caja Mediterraneo dans le capital de la Banque à hauteur de 5% aux termes d'un partenariat stratégique
 - Alliance entre les Groupes BMCE Bank et AFH/Bank of Africa, BMCE Bank devenant l'actionnaire bancaire de référence du Groupe Bank of Africa à travers une participation à hauteur de 35% du capital
 - Démarrage des activités de MédiCapital Bank, filiale du Groupe BMCE Bank basée à Londres
 - Obtention par BMCE Bank du 1^{er} prix Ressources Humaines attribué par l'Association des Gestionnaires et Formateurs des ressources humaines (AGEF)
 - 1^{er} Prix de la Communication Financière décerné pour la 2^{ème} année consécutive par la Société Marocaine des Analystes Financiers à BMCE Bank en tant que première société cotée et premier banquier, toutes catégories confondues

- 2006**
- Obtention du rating «Investment Grade» sur les dépôts bancaires en DH, attribué par l'agence de rating internationale Moody's
 - Certification ISO 9001 des activités de Financement de Projet et de Recouvrement
 - Obtention du titre «Bank of the Year - Morocco», pour la 5^{ème} fois depuis 2000 et la 3^{ème} année consécutive, décerné par The Banker Magazine
 - Inauguration d'Axis Capital, banque d'affaires en Tunisie
 - Obtention par la Fondation BMCE Bank du Prix d'Excellence pour le Développement Durable, décerné par la Fondation Maroc-Suisse
- 2005**
- Nouvelle identité visuelle enrichie pour BMCE Bank dans le cadre de la célébration du 10^{ème} anniversaire de sa privatisation
 - Lancement du programme d'ouverture de 50 agences par an
 - Signature d'une convention avec la BEI pour la mise en place d'une ligne de financement de 30 millions d'euros sans garantie souveraine
 - Lancement de la 2^{ème} OPV réservée aux salariés du Groupe BMCE Bank
 - Lancement de la 2^{ème} tranche de l'emprunt obligataire subordonné de 500 millions de dirhams
 - Titre «Bank of the Year - Morocco» décerné à BMCE Bank par The Banker Magazine
- 2004**
- Prise de participation du CIC à hauteur de 10% du capital de BMCE Bank
 - 1^{ère} entreprise non européenne ayant fait l'objet d'un rating social au Maroc
 - Titre «Bank of the Year - Morocco» décerné à BMCE Bank par The Banker Magazine
- 2003**
- Lancement du projet d'entreprise CAP CLIENT
 - Lancement d'une OPV réservée au personnel portant sur 4,72% du capital de la Banque
 - Lancement d'un emprunt obligataire subordonné de 500 millions de dirhams
 - Inauguration de BMCE Capital Dakar
- 2002**
- Entrée en vigueur d'une nouvelle organisation centrée sur le client
 - Certification ISO 9001 pour l'ensemble des activités de gestion des transactions Titres
 - Changement du statut de l'agence de Tanger Zone Franche qui devient une banque offshore
 - Programme de rachat de 1,5 million d'actions BMCE, représentant 9,45% du capital social
- 2001**
- Ouverture du Bureau de Barcelone
 - Certification ISO 9001 pour le système de management de la qualité mis en place pour les activités étranger et monétique
 - Titre «Bank of the Year - Morocco» décerné à BMCE Bank par The Banker Magazine
- 2000**
- Ouverture des Bureaux de Représentation de Londres et de Pékin
 - Création du Holding Finance.Com
 - Titre «Bank of the Year - Morocco» décerné à BMCE Bank par The Banker Magazine
- 1999**
- Prise de participation dans le capital d'AL WATANIYA donnant naissance à un pôle leader dans l'assurance
 - Acquisition par le Groupe BMCE de 20% du capital du premier opérateur privé de Télécoms, MEDITELECOM
- 1998**
- Création de BMCE CAPITAL, la banque d'affaires du Groupe
- 1997**
- Création de SALAFIN, la société de crédit à la consommation
- 1996**
- Lancement sur les marchés financiers internationaux d'une opération inédite d'émission de 60 millions de dollars d'actions GDRs
- 1995**
- Privatisation de la Banque
- 1994**
- Création des premières entités des marchés des capitaux de BMCE Bank : MIT et MARFIN
- 1989**
- Ouverture de BMCE International à Madrid
- 1988**
- Création de Maroc Factoring, société d'affacturage
- 1975**
- Introduction en bourse
- 1972**
- BMCE, première banque marocaine à s'installer à l'étranger en ouvrant une agence à Paris
- 1965**
- Ouverture de l'agence Tanger Zone Franche
- 1959**
- Création de la BMCE par les Pouvoirs Publics



BMCE BANK

BP 20 039 Casa Principale
Tél : 05 22 20 04 92 / 96
Fax : 05 22 20 05 12
Capital : 1 794 633 900 dirhams
Swift : bmce ma mc
Télex : 21.931 - 24.004
Registre de Commerce : casa 27.129
CCP : Rabat 1030
CNSS : 10.2808.5
Numéro Identification Fiscale : 01085112
Patente : 35502790

Gouvernance et Développement Groupe - Communication Financière

Tél : 05 22 49 80 03 / 05 22 49 80 04
Fax : 05 22 26 49 65
E-mail : relationsinvestisseurs@bmcebank.co.ma

PORTAIL BMCE BANK

www.bmcebank.ma

SITE DU COMMERCE INTERNATIONAL

www.bmcetrade.com

PORTAIL BMCE CAPITAL

www.bmcecapital.com